

DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE

2012



MICROPOLE 
Driving Distinction

TABLE DES MATIÈRES

05

PRÉSENTATION
GÉNÉRALE
ET CHIFFRES CLÉS

06

PRÉSENTATION
DU GROUPE

29

RAPPORT FINANCIER
2012

77

TEXTE DES PROJETS
DE RÉSOLUTIONS
PRÉSENTÉ À
L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

80

INFORMATIONS
SPÉCIFIQUES

85

TABLE DE
CONCORDANCE

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 25/06/2013 sous le n° D.13-0656 conformément aux articles 212-13 du Règlement Général de l'AMF.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de son signataire.

2012

ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE INTERNATIONALE DU GROUPE

L'année 2012 a été marquée par l'accélération du développement international de Micropole. S'appuyant sur sa stratégie visant à déployer ses expertises à forte valeur ajoutée dans l'ensemble des zones géographiques où il est présent, le Groupe a ainsi réalisé plusieurs acquisitions dans ses zones d'implantations, en Europe et en Asie.

Micropole propose désormais ses offres de Business Intelligence en Belgique, grâce à l'acquisition au premier semestre de la société Velixis basée à Bruxelles et a aussi réalisé fin 2012 le rachat de la société de conseil suisse Beryl, spécialisée en gestion des risques et optimisation de l'organisation dans le secteur financier. Enfin, avec l'ouverture à Pékin d'un nouveau bureau de Micropole China, le Groupe renforce sa présence au plus près de ses clients depuis ses trois sites en Chine. Fort de cette stratégie, Micropole compte aujourd'hui plus de 1 300 collaborateurs à travers le monde, pour une part de ses activités internationales qui atteint près de 30 % de son chiffre d'affaires.

En 2013, Micropole continue de s'appuyer sur ses offres phares, comme le Master Data Management (MDM), sur laquelle le Groupe est leader, le management de la performance de l'entreprise ou EPM, la BI Agile ou le Management de la Performance Marketing ; et poursuit la mise en œuvre de nouvelles solutions différenciantes, autour de technologies innovantes comme le Data Mining, le cross-canal, la Data Visualisation, ou encore la BI Mobile. Micropole a aussi relancé son activité historique autour du CRM, en proposant aux entreprises de tirer pleinement parti de l'ensemble de leurs données clients grâce à l'évolution majeure apportée par le cross-canal et le Marketing Digital.

Porteurs de différenciation, l'ensemble des offres et savoir-faire de Micropole sont autant de perspectives de croissance significatives pour le Groupe en France, comme à l'international. Dans le contexte actuel de très forte compétitivité, les entreprises commencent aussi à prendre conscience de la nécessité de tirer parti de la révolution numérique qui se joue, et d'intégrer au cœur de leur stratégie les différentes possibilités offertes par les innovations technologiques.

À l'ère du Web 2.0, du cross-canal, du multi-écran, des technologies sans contact et autres, l'enjeu n'est en effet plus dans l'amélioration du fonctionnement des processus d'une entreprise mais dans leur complète remise à plat.

La refonte des processus métiers est devenue une nécessité. En utilisant la richesse qu'offre le multicanal aux entreprises, et en tirant parti de la diversité d'informations issues de toutes les interactions clients, partenaires et collaborateurs, elles peuvent dès aujourd'hui inventer de nouveaux services, sources de fidélisation accrue et donc de croissance immédiate.

Le Groupe Micropole, fort de sa maîtrise des technologies numériques, de l'expertise métier de ses hommes et de sa présence internationale, est aux côtés des entreprises pour les aider à transposer les nouveaux usages technologiques au cœur de leurs stratégies métiers.

Conforté par ces perspectives, compte tenu de ses fondamentaux solides malgré un contexte économique toujours incertain, Micropole poursuit donc en 2013 sa stratégie orientée vers le développement à l'international, la rentabilité et le développement d'offres innovantes au service de la transformation digitale de ses clients.

Christian Poyau,
Président-Directeur Général

Christian Poyau,
Président-Directeur Général



Thierry Létoffé
Directeur Général Délégué



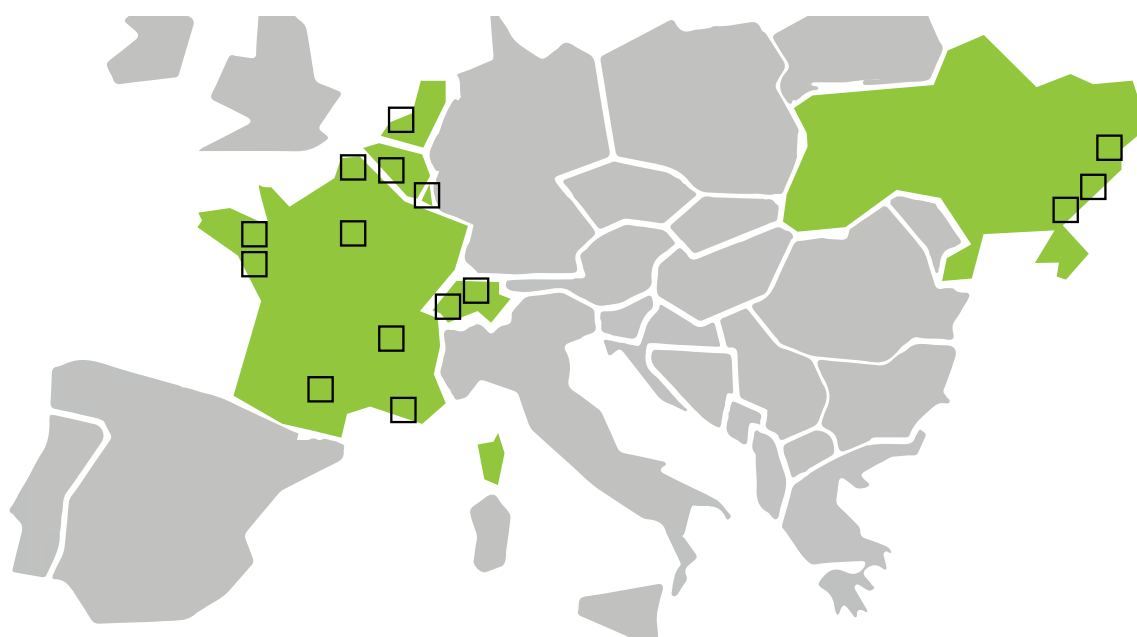
PRÉSENTATION GÉNÉRALE ET CHIFFRES CLÉS

Entreprise de Services du Numérique, spécialisée dans la création de valeur, Micropole accompagne ses clients sur les domaines de la Business Intelligence, du e-Business, de l'ERP et du CIM / CRM. Une couverture internationale (sept sites en France, trois en Suisse, deux en Belgique, un au Luxembourg, un aux Pays-Bas, et trois en Chine) permet au Groupe d'accompagner ses clients sur l'ensemble des phases d'un projet, du conseil à la réalisation complète de la solution, ainsi que sur la formation.

Micropole intervient pour assister ses clients dans la conduite des transformations fonctionnelles, technologiques et organisationnelles. Ses prestations sont alignées sur les besoins d'aujourd'hui et de demain des moyennes et grandes structures.

	2012 IFRS	2011 IFRS	2010 IFRS	2009 IFRS	2008 IFRS
En millions d'euros (M€)					
Chiffre d'affaires	119,6	119,6	102,5	94,2	92,4
Résultat opérationnel courant	3,4	6,4	6,3	3,6	4,4
Résultat net part du Groupe*	0,6	3,6	4,2	2,5	2,7
Endettement financier net	7,7	3,8	-0,6	1,1	2,3
Écarts d'acquisition	54,4	51,2	45,5	45,8	42,2
En pourcentage (%)					
Marge opérationnelle	2,8 %	5,4 %	6,2 %	3,8 %	4,8 %
Marge nette de l'ensemble consolidé	0,5 %	3,0 %	4,1 %	2,6 %	2,9 %
En millions d'euros (M€)					
Capitaux propres	58,5	58,7	57,4	53,1	50,3
Total bilan	128,4	127,8	115	117,3	104,1

*Activités poursuivies



PRÉSENTATION DU GROUPE

HISTORIQUE

Micropole a été fondé par Christian Poyau, anciennement Consultant Senior chez DELOITTE puis PEAT MARWICK Consultants et Thierry Létoffé, ingénieur au laboratoire d'études de la Division Autodirecteurs de DASSAULT ELECTRONIQUE. Le Groupe est créé sur trois principes fondateurs :

- Intervenir sur des problématiques métiers (Finances, RH, Marketing...) en premier lieu auprès des directions opérationnelles de nos clients.
- Faire bénéficier les grands comptes de la plus-value offerte par les nouvelles technologies, et donc se positionner sur les technologies émergentes grâce à la Recherche & Développement et à un fort niveau d'expertise technique.
- Proposer des prestations à forte valeur ajoutée en tant qu'intégrateur, depuis le conseil jusqu'à la réalisation.

Micropole est alors un pionnier sur les architectures client / serveur. Dès 1995, Micropole se diversifie sur les premiers sites internet complexes (intranet / extranet), qui nécessitent la mise en œuvre d'une architecture technique élaborée (accès aux bases de données, solutions de sécurisation, cryptage, fédération de systèmes d'information hétérogènes, etc.) et qui offrent des services à forte valeur ajoutée.

1987

**CRÉATION DE MICROPOLE :
CONSEIL ET INTÉGRATION DES
NOUVELLES TECHNOLOGIES
INFORMATIQUES**

Création
de **Micropole**

Intégration des
technologies
CRM

1^{er} service
**internet
mobile**

Introduction
au nouveau
marché **Paris**

Acquisition
d'**Univers
Informatique**
Naissance de
**Micropole-
Univers**

Acquisition
de **Netvertis**
Suisse

1987

1997

1999

2000

1999

2002



DEUX ACQUISITIONS CIBLÉES ET PORTEUSES DE VALEUR EN BELGIQUE ET EN SUISSE, ET OUVERTURE D'UN 3^È BUREAU EN CHINE (PÉKIN).

Acquisition de **Cross Systems**
Suisse et France

Création de **l'offre ERP**
Acquisition **d'Apsalys France**

Acquisition **d'Isartis France**

Nouvelle identité visuelle du **Groupe Micropole**

Acquisition **d'Easteq Chine**
Acquisition **d'Oasis Belgique**
Ouverture d'une filiale au Luxembourg
Acquisition de **l'agence digitale WIDE**

Acquisition de **Velixis Belgique**
Acquisition de **Beryl Suisse**
Ouverture d'un bureau à **Pékin**

2003

2007

2009

2010

2011

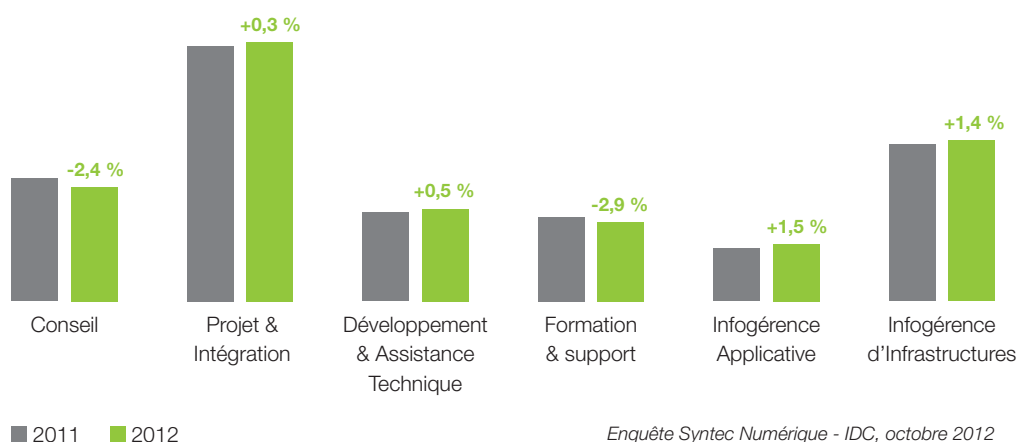
2012

LES MÉTIERS DE MICROPOLE

CONTEXTE DU MARCHÉ

Après une année 2011 avec une croissance de 3,6 % sur les marchés des Logiciels, Conseil et Services Informatiques, et Conseil en Technologies, l'année 2012 a été marquée par une croissance zéro pour le Conseil et Services Informatiques. Si le premier semestre est resté en croissance, le deuxième semestre a marqué un infléchissement : volumes de commandes en baisse, maintien de la pression sur les prix, et tension dans les relations entre les sociétés de services informatiques et leurs clients.

Si l'activité Conseil et Services Informatiques a profité de la bonne tenue de l'Infogérance, le contexte est en revanche défavorable au Conseil et à l'Assistance Technique (source Syntec Numérique).



0,7%

EN 2012, LE SECTEUR EN GÉNÉRAL POURSUIT SA CROISSANCE, MÊME SI ELLE EST FAIBLE.

D'un point de vue plus détaillé, on peut relever que :

- Le contexte économique pèse sur le budget des directions des systèmes d'information.
- Vecteur de compétitivité, le numérique est incontournable et stratégique, en particulier sur les projets de rationalisation, d'innovation et de transformation.
- En 2012, le secteur en général poursuit sa croissance, même si elle est faible : + 0,7 %
- Cette croissance se décompose en + 0 % pour l'activité Conseil & Services Informatiques, + 1,6 % pour les Éditeurs de logiciels et + 2 % pour le Conseil en Technologies.
- Le Syntec Numérique attend une croissance à zéro en 2013.

Pendant, grâce au caractère incontournable et stratégique du numérique, le secteur s'appuie sur des facteurs de résilience : les projets de rationalisation, d'innovation et de transformation offrent des relais de croissance efficaces.

2012 : POURSUITE DES ÉVOLUTIONS ET NOUVELLES TENDANCES

Dans la lignée de 2011, 2012 fût une année très riche en événements. 2012 apporte, une fois de plus, la preuve que l'industrie des technologies de l'information est toujours loin d'avoir atteint sa maturité, si l'on en juge par les nombreux développements que l'on a pu observer aussi bien dans les domaines des tablettes et des smartphones, des réseaux sociaux et de la mobilité, mais aussi avec le Big Data, la montée des outils analytiques et décisionnels en temps réel, le boom de la reconnaissance et de la traduction vocale, et la montée de nouveaux business modèles dans le e-commerce.

Autres grandes tendances en 2012, en ce qui concerne le web par exemple, nous voyons se développer l'internet des objets ou « The Internet of Things », un concept qui permet de rendre les objets communicants. Les premières applications réalisées sont principalement dans le domaine de la santé et du développement personnel, comme le « Home Health Monitoring » ou la surveillance médicale à domicile. Nous nous rapprochons ici de plus en plus d'une maturité « industrialisable » de ces technologies. Autre innovation qui préfigure une véritable révolution : l'utilisation des imprimantes 3D, aussi bien dans le domaine industriel (réalisation de prototype) que chez les particuliers.

■ LES TECHNOLOGIES MONTANTES

Les technologies sans fil, les scanners 3D, la réalité augmentée, les véhicules à conduite automatique, les flux d'activités et la télévision connectée à internet, mais aussi l'impression 3D, la traduction vocale, la « gamification », le « crowdsourcing » et le paiement sans contact NFC. Et toujours, les robots mobiles, les modules biométriques.

■ LES TECHNOLOGIES MATURES

L'authentification biométrique, les tablettes mobiles, le micro-paiement internet, l'analyse prédictive, le papier électronique, les applications de géolocalisation, la reconnaissance vocale, les QR Codes et les magasins d'applications mobiles.



PRIORITÉS D'INVESTISSEMENTS DES DSI EN 2012

Afin de connaître les priorités des dépenses IT pour 2012, l'institut Gartner a enquêté auprès de 2 335 DSI dans le monde. La population interrogée représente plus de 321 milliards de dollars de dépenses IT sur les secteurs privé et public.

Il est ressorti de cette enquête qu'avec + 0,5 %, le budget alloué au secteur informatique et télécommunications reste en 2012 quasiment inchangé par rapport à 2011, et a même reculé en Europe et aux États-Unis.

À noter aussi qu'en tête des priorités des investissements technologiques, on trouve l'analyse de données et la BI, souvent associées à d'autres technologies (avec la chaîne d'approvisionnement pour l'amélioration des processus, la mobilité pour les vendeurs et responsables opérationnels, ou encore avec les outils sociaux pour l'acquisition et la fidélisation de nouveaux clients). Les technologies mobiles arrivent en seconde position, 61 % des entreprises interrogées indiquent qu'elles souhaitent augmenter leur capacité mobile au cours des trois prochaines années. La majorité d'entre elles souhaitent même adopter une stratégie mobile leur permettant de devenir un leader dans leur secteur.

5

MICROPOLE A DÉVELOPPÉ CINQ EXPERTISES AUTOUR DU SYSTÈME D'INFORMATION

DES COMPÉTENCES QUI ALLIENT EXPERTISES MÉTIERS ET TECHNOLOGIQUES

Entreprise internationale de Services du Numérique, Micropole est un acteur majeur sur son marché, qui s'appuie sur ses fortes expertises métiers et sectorielles, pour accompagner les entreprises dans la définition, la mise en œuvre, le déploiement et la conduite du changement de leurs systèmes d'information, dans les domaines :

- **Du pilotage des structures et de la performance globale comme opérationnelle ou Business Intelligence** (reporting, tableaux de bord, analyse, Big Data) et **le pilotage de la performance financière** (solutions d'élaboration et planification budgétaire, de prévision, de simulation et d'analyse des coûts, balanced scorecard).
- **De la relation entre les individus internes ou externes à l'entreprise via le Web ou e-Business** (Stratégie interactive Marketing, stratégie multicanal, portails collaboratifs ou d'entreprises, sites de e-commerce, knowledge management, gestion du contenu et mobilité).
- **De la gestion de l'ensemble des processus opérationnels d'une entreprise ou ERP**, en intégrant l'ensemble des fonctions de cette dernière : la gestion des ressources humaines, la gestion comptable et financière, mais aussi la vente, la distribution, l'approvisionnement, le commerce électronique.
- **De la vision client 360° ou Customer Information Management** (gouvernance de l'information client et gestion des référentiels clients) et **la gestion du client ou CRM** (outils pour les forces de vente, gestion de campagnes, CRM analytique, valeur client).
- Et une offre transverse le **MDM & EIM** ou la modernisation du système d'information pour le rendre en conformité avec les dernières règles de gouvernance durable et agile (qualité des données, urbanisation, processus et règles métiers...).

Micropole a développé une approche fonctionnelle différenciante, axée sur l'optimisation des processus et sur la connaissance du métier de ses clients. Ses équipes pluridisciplinaires (directeurs financiers, contrôleurs de gestion, consultants sectoriels et / ou produits, ingénieurs de réalisation, etc.), sont spécialement formées pour mettre à profit le meilleur des offres phares du Groupe, afin d'être au plus près des enjeux des clients.

UN POSITIONNEMENT SUR DES PRESTATIONS À FORTE VALEUR AJOUTÉE

Micropole accompagne ses clients sur l'ensemble du cycle de vie de leur projet d'entreprise et conduit les transformations fonctionnelles, technologiques et organisationnelles inhérentes à leur réussite.

MAÎTRISE D'ŒUVRE

Conception de la solution & réalisation technique

Audit de performance & expertise technique

Intégration logicielle, migrations, médiation inter-applicative

Développement d'applicatif spécifique

Assistance à la mise en exploitation

CONCEPTION ET INTÉGRATION

CONSEIL & AMOA

Expertise métier

Étude de cadrage et d'opportunité

Conseil réglementaire

Schéma directeur & urbanisation des SI

Stratégie digitale & plan média

Conduite du changement

Choix technologique & architecture

Pilotage de programme

EXPERTISES MÉTIERS ET TECHNOLOGIQUES

INGÉNIERIE DE FORMATION

Formation bureautique, informatique, management & comportementale

Transfert de compétences

Ingénierie pédagogique

E-learning (plateformes & contenus)

Communication (Teaser)

Assistance fonctionnelle, pédagogique & technique

E-LEARNING ET CONDUITE DU CHANGEMENT

EXPERTISES

BI & EPM

Pilotage de la performance financière

Élaboration budgétaire, Consolidation, Planification & prévisions, Allocation & analytiques, Corporate Reporting, Référentiels financiers (MDM).

Performance stratégique et opérationnelle

Expertises métiers : RH, Ventes, Marketing, Logistique, Achats Balanced Scorecard, KPI, Pilotage des risques (Solvency, Bâle), Développement durable.

Reporting & Datawarehouse

Data Appliance, Big Data, Data Labs, BI Agile, BI temps réel.

BI analytiques, analyses et simulations

Analyse prédictive, Multidimensionnel, Datamining, BI mobile, SBA BI, Data visualisation, Géométrie décisionnel.

E-BUSINESS

Stratégie Interactive Marketing

Stratégie : Digital, Identité de Marque, Marketing viral, Animation de site, Éditoriale, Plan de communication, e-Reputation.

Acquisition & sites web

Internet, Gestion de trafic, Référencement SEO / SEM, e-Marketing.

Vente : e-Commerce / m-Commerce / social Commerce

Customer Experience Management, Cross-selling, Up-selling, Moteur de recommandation.

Fidélisation Clients

Services en ligne, Selfcare, Plan CRM, Extranet, Web analytiques.

Mobilité

Applications mobiles multi-device, Réalité augmentée, Gestion de flotte.

Entreprise 2.0

Portail, RSE, Intranet, SBA, Gestion des contenus, Search collaboratif, Applications métiers.

CIM & CRM

Gestion Relation Client et usages en approche sectorielle

Gouvernance de l'information client & CIM (Customer Information Management), Stratégie vision client 360°, Gestion référentiel(s) clients, Qualité des données, Sécurité des données personnelles, MDM, Clients, SI clients.

Processus de vente, soutien à la vente, service après-vente

Équipement processus et points de vente, Objectifs et commissions cross canal, Service Client multi-canal Portail Client et Partenaire, Field service & SAV, Claim management, Social CRM, Intégration avec le SI.

Relation client multi-canal (RCM)

Gestion de campagnes multi-canal, Lead Management, Management des ressources marketing (MRM), Real Time Marketing & moteur de recommandations.

ERP

Intégration de progiciels

Analyse & amélioration des processus métiers & financiers, Intégration de progiciels de gestion d'entreprise.

Solutions verticales préconfigurées

Industrie, Ingénierie, Luxe, Mode, Gestion de la maintenance SAV, Gestion de la Ressource Humaine, Real Estate logistique.

Applications mobiles

ERP via terminaux mobile, BI embarquée.

Solutions à implémentation rapide

Programme SAP Fast Start, Kit de mise en place prêt à l'emploi.

MDM & EIM

Information Management et Data Quality Management

Référentiels de données (MDM), Valorisation du patrimoine informationnel, Gouvernance des données maitres, Référentiel des règles métiers (BRMS).

Alignement du SI sur les enjeux Business

Modernisation / Urbanisation du SI, Décloisonnement des silos applicatifs, Business Process Management (BPM), Pilotage à chaud (BAM), EAI, ESB, SOA, ETL.

Enterprise Content Management (ECM)

Gestion électronique de documents (GED), Dématérialisation, Case Management.

Security Services

Audit sécurité, Single Sign On, Ouverture sécurisée sur le Cloud, Identité Access Management (IAM).

ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX MARCHÉS DU GROUPE EN 2012

LE MARCHÉ DE LA BUSINESS INTELLIGENCE

Selon le cabinet Gartner, en 2012, le marché mondial de la Business Intelligence (BI) atteint 13,1 milliards de dollars, en progression de 6,8 % par rapport à l'exercice précédent. C'est non seulement la BI en tant que telle, mais aussi l'analytique et le « performance management » qui sont concernés.

Le top 5 des fournisseurs de solutions a légèrement changé : SAP reste numéro un avec 22,1 % de parts de marché suivi de Oracle qui garde la même position avec 14,9 %. En revanche, IBM prend la troisième place avec 12,4 % de parts de marché devant SAS (12,2 %). Microsoft frôle les 10 % avec 9,1 %. Ils sont suivis d'acteurs tels que Microstrategy, Actuate, Tibco / Spotfire, Qliktech et Tableau Software.

Quant aux acteurs de la BI en open source, ils poursuivent leur percée et ont tous en 2012 encore renouvelé leur offre de BI, allant de plus en plus vers la notion de suite et d'ouverture, notamment vers le Big Data avec des connections Hadoop. BiBoard, Prognoz et Targit ont fait leur apparition dans le fameux Magic Quadrant BI du Gartner en 2012.

LES SEPT TENDANCES DE LA BUSINESS INTELLIGENCE EN 2012

01

L'AUTONOMIE DE L'UTILISATEUR

Les utilisateurs veulent reconquérir leur liberté d'action face à des outils BI qui manquent de souplesse. Ils veulent pouvoir lancer leurs propres requêtes et ne plus dépendre de formations complexes pour utiliser les outils mis à leur disposition. C'est ce que l'on appelle la « googlelisation de la BI ». Une attente qui commence à rencontrer un certain écho sur le marché, où l'on voit apparaître de nouveaux outils d'une grande simplicité d'utilisation. On peut citer BiBoard qui a récemment conquis HP, pourtant fidèle client de BusinessObjects/SAP, ou Tableau Software. Et il en existe une bonne dizaine d'autres. Une évolution qui n'est pas neutre et qui risque de faire du mal aux acteurs établis.

02

LA BI SOCIALE

C'est l'un des marchés les plus prometteurs. Il se découpe en deux segments aux finalités différentes. Le premier consiste à s'intéresser aux consommateurs en tant que personnes pour essayer de mieux cerner leurs attentes en vue de leur vendre plus. On parle de monétisation de fans. Le second consiste à s'intéresser à ce qui se dit sur la marque. On parle d'e-réputation. Un actif qu'il importe de surveiller particulièrement, compte-tenu du caractère amplificateur d'internet. Avec des acteurs comme Digimind ou Sinequa, la France est plutôt en pointe en la matière.

03

LA BI MOBILE

La diffusion de l'iPad en entreprise impacte directement les projets BI. Les entreprises demandent que l'on repense leurs applications pour tirer parti des fonctions innovantes des tablettes ou des smartphones. L'avènement de la mobilité en entreprise est bien souvent l'occasion de réécrire complètement des applications et plus seulement d'adapter l'existant.

HADOOP OU LE BIG DATA

C'est l'autre révolution de la BI. Cet environnement d'exécution open source, conçu pour gérer de grands volumes de données, est en train de s'imposer comme un standard, prenant au dépourvu les grands fournisseurs historiques de systèmes de gestion de bases de données et d'entrepôts de données, qui n'avaient pas prévu qu'on arriverait à gérer aussi facilement d'aussi grandes quantités d'informations non structurées. Cela remet en question les approches par modélisation préalables des informations, extrêmement coûteuses à produire et à maintenir. Une révolution qui pourrait faire trembler certains acteurs sur leurs bases.

04

LE DATA ANALYST

Ces différentes évolutions qui transforment la BI s'accompagnent de la montée en puissance d'un nouveau profil mêlant expertise en bases de données, en datamining, en data visualisation et compréhension du métier des clients. On avait coutume de dire il y a quelques années que le profil idéal d'une jeune recrue dans l'informatique était celui d'une personne ayant eu une expérience chez IBM et chez Walt Disney, ce qui garantissait une bonne connaissance à la fois des processus IT et des besoins des clients. La capacité à maîtriser la technique et à concevoir le scénario le plus adapté au client, reflète bien ce que l'on attend aujourd'hui d'un analyste data.

05

LA BI SEARCH

Une tendance illustrée par la montée en puissance des moteurs multidimensionnels, comme celui d'Endeca (racheté par Oracle), capable de produire des résultats selon différents axes d'analyse, ou open source, comme Lucene & Solr (intégré par Information Builders, Polyspot, Lingway, Jaliros, Alfresco...). Une approche qui se différencie de celle des éditeurs SBA (Search Based Applications) tel Exalead, orientée rapidité et évolutivité. Car ce qui compte lorsqu'on lance une recherche, ce n'est pas d'obtenir sept millions de résultats indifférenciés mais une quinzaine de documents pertinents. La sémantique joue pour cette raison un rôle de plus en plus important dans ce domaine.

06

LA DATA VISUALISATION

La puissance de la visualisation est sans commune mesure avec celle de l'écrit. Or les outils traditionnels ne sont plus adaptés à la représentation du déluge d'informations qui nous submerge. Il faut pouvoir aujourd'hui comprendre d'un seul coup d'œil. Sur ce plan encore, Tableau Software fait preuve d'inventivité en suggérant le graphe le plus adapté.

07

LE MARCHÉ DU E-BUSINESS

EN EUROPE

En 2012 le e-commerce européen a atteint 312 milliards d'euros, en croissance de 19 % par rapport à 2011. Après avoir longtemps dominé le paysage de la vente en ligne sur le vieux continent, représentant jusqu'à 50 % des ventes annuelles, la Grande-Bretagne cède à présent du terrain (96 Md€) à d'autres marchés en forte croissance que sont la France (45 Md€), l'Allemagne (50 Md€), l'Italie et l'Espagne.

L'Europe est la 1^{re} zone en terme d'e-commerce B2C avec 321 Md€ soit 35,1 % du marché mondial de l'e-commerce devant l'Amérique du Nord avec 294,2 Md€, soit 33,1 % et devant la zone Asie-Pacifique avec 227,8 Md€, soit 25,6 % de parts de marché.

820

MILLIONS DE PERSONNES VIVENT EN EUROPE

CHIFFRE D'AFFAIRES DU E-COMMERCE : LES 5 PAYS LEADERS

(MILLIONS D'EUROS)

R-U	96 193
ALLEMAGNE	50 000
FRANCE	45 000
ESPAGNE	12 969
RUSSIE	10 302

CROISSANCE DU E-COMMERCE DANS LES PAYS ÉMERGENTS

TURQUIE	75 %
GRÈCE	61 %
UKRAINE	41 %
HONGRIE	35 %
ROUMANIE	33 %

529

MILLIONS DE PERSONNES UTILISENT INTERNET

250

MILLIONS DE PERSONNES SONT DES E-ACHETEURS

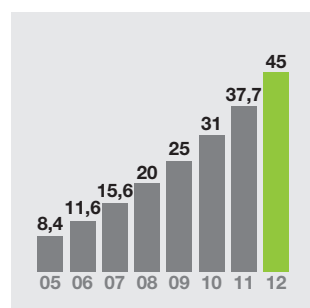
Source : Fevad

EN FRANCE

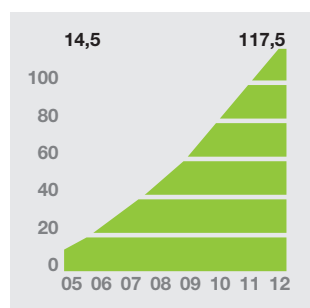
D'après la Fevad (Fédération e-commerce et vente à distance), le chiffre d'affaires du e-commerce en France a atteint 45 milliards d'euros, soit une progression de 19 % par rapport à 2011. Il est réalisé par 117 500 sites.

LES VENTES SUR INTERNET EN FRANCE SONT EN CONSTANTE AUGMENTATION

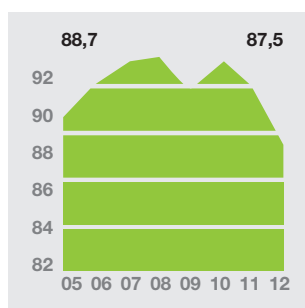
Source : Fevad / Les Echos



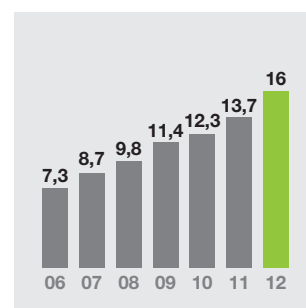
LE CHIFFRE D'AFFAIRES EN MILLIARDS D'EUROS



LE NOMBRE DE SITES MARCHANDS EN MILLIERS



LE MONTANT MOYEN DES TRANSACTIONS EN EUROS



LE NOMBRE MOYEN DE TRANSACTIONS PAR ACHETEUR

Ces bons chiffres cachent quelques indicateurs importants :

- La progression du chiffre d'affaires est plus limitée qu'en 2011 (19 % en 2012 contre 22 % en 2011).
- 57 % des français achètent en ligne (contre 71 % des anglais et 65 % des allemands).
- Le chiffre d'affaires moyen par site est passé de 580 000 euros en 2005 à 380 000 euros en 2010.
- 80 % des sites font moins de 100 000 euros de chiffre d'affaires.
- Seuls 4 % des sites font plus de 1 000 transactions par mois.

- 91 % des entreprises e-commerce ont moins de cinq salariés, 3 % en ont plus de 20.
- L'augmentation du chiffre d'affaires provient de la hausse de la fréquence d'achats (1 400 € par acheteur), alors que le nombre de nouveaux acheteurs stagne.

Au-delà de l'activité globale, quelques indicateurs méritent attention :

- L'e-commerce représente 8 % de la vente de détail.
- 20 % des ventes de détail sont influencées par internet (sites, blogs, réseaux sociaux, comparateurs, forums...).
- 19 % des français achètent à l'étranger, ils y trouvent principalement de meilleurs prix.
- Les cinq premiers sites français ont leur place de marché (market place).
- Les places de marché ont vu leur trafic bondir de 60 % au quatrième trimestre 2012.
- Un français sur trois a visité le site Amazon en novembre 2012.
- Amazon est le numéro un en France sur le marché du livre (60 % du marché, tous canaux confondus !) et pour les ventes de petit électroménager sur le web.

Notons qu'en 2012, le commerce inter-entreprise (B to B) a subi un net ralentissement (+ 2 % en 2012, contre + 10 % en 2011).

TOUJOURS PLUS DE VENDEURS

Cette année 2012 marque également un nouveau record : celui du nombre de commerces en ligne qui a crû de 17 % pour atteindre 117 500 enseignes de commerce en ligne. En ce qui concerne les résultats par secteur, l'indice iCE 40 de la Fevad (indice composé des principales enseignes de commerce en ligne qui réalisent près de 30 % de l'ensemble des ventes sur internet) nous apprend qu'en 2012, les ventes des sites de tourisme, de produits « grand public », B2B et de la mode ont respectivement progressé de 7 %, 6 %, 5 % et 4 %.

LE M-COMMERCE POURSUIT SA CROISSANCE

Sans surprise, le chiffre d'affaires réalisé via l'internet mobile est passé de 400 millions d'euros en 2011 à 1 milliard d'euros en 2012. Un chiffre qui, pour le moment, ne représente que 2 % de l'ensemble des ventes réalisées sur internet, mais qui, au vu du succès des smartphones et autres tablettes, devrait poursuivre sa croissance dans les prochaines années. En effet, actuellement un internaute sur cinq achète sur une plateforme e-commerce et 28 % des utilisateurs d'iPad shoppent sur internet, privilégiant cet outil à domicile. Le smartphone, quant à lui, est préféré au travail, dans les transports et en magasin.

LE MARCHÉ DU CRM

Selon le cabinet IDC, avec une croissance de près de 6 %, le marché du CRM en France est relativement peu affecté par le médiocre environnement économique actuel.

Après une croissance élevée du marché français des logiciels de CRM en 2011 (+ 8,9 %), l'année 2012 verra ce marché résister de façon très solide et croître de 5,9 % dans un contexte de dégradation de l'environnement économique en France, a estimé IDC France dans une étude publiée en mars 2012.

Cette croissance s'explique principalement par les nouvelles fonctionnalités analytiques des logiciels de CRM : compréhension et anticipation des comportements des clients, affinement du ciblage des campagnes, intensification des interactions avec ses clients existants pour les fidéliser et en tirer les revenus les plus élevés possibles.

L'autre facteur de croissance du marché CRM est dû à la volonté des entreprises clientes d'utiliser ces logiciels en mode SaaS (Software as a Service), y compris sur des modules où le SaaS était encore peu présent en 2011, comme la gestion du service client ou la gestion des campagnes. En 2012, le CRM en mode SaaS confirme sa progression et domine le marché mondial pour la première fois selon le Gartner.

91%

DES ENTREPRISES
DE E-COMMERCE ONT
MOINS DE CINQ SALARIÉS

28%

DES UTILISATEURS
D'IPAD SHOPPENT
SUR INTERNET

+

6,7%

C'EST L'ESTIMATION
DE CROISSANCE
ANNUELLE MOYENNE
DU MARCHÉ DU CRM
ENTRE 2011 ET 2015
SELON IDC

QUELLES OPPORTUNITÉS ?

CRM social, cloud et SaaS, externalisation, multicanal, e-marketing, analyse linguistique des interactions clients... ce ne sont ni les évolutions ni les défis qui manquent dans la sphère de la relation client.

Par ailleurs, certains segments de marché se révèlent particulièrement dynamiques comme l'industrie, les services aux entreprises et les « utilities » (services public d'eau, gaz, électricité), ou encore les télécommunications ou le « mid-market » en général (entreprises de 100 à 1 000 salariés).

DU MOUVEMENT CHEZ LES ÉDITEURS

Face au succès croissant des offres SaaS, Salesforce, le leader mondial des CRM en mode SaaS, en profite pour se hisser au premier rang mondial des ventes de CRM devant SAP. Salesforce ne cesse de progresser en parts de marché avec 14 % des ventes, avec cependant des dépenses marketing très importantes, et une augmentation de ses pertes.

ÉDITEUR	PART DE MARCHÉ EN %	PROGRESSION
Salesforce.com	14	26
SAP	12,9	0,1
Oracle	11,1	7,8
Microsoft	6,3	26
IBM	3,6	39,4
Autres	52,1	10,7
Total	100	12,5

Source : Gartner, 2013

Les autres éditeurs ne représentent que 52 % du marché des ventes de solutions CRM, soit 18 milliards de dollars en 2012, avec cependant près de 12,5 % de hausse par rapport à 2011.

Par ailleurs, toujours selon le cabinet Gartner, la compétition entre les éditeurs d'outils CRM s'est fortement accentuée, chacun voulant accroître sa pénétration sur le marché mondial dans les moyennes et grandes entreprises.

LE MARCHÉ DES ERP

DANS LE MONDE

Forrester estime que le marché total de l'ERP, qui a représenté en 2011 45,5 milliards de dollars, devrait croître à 50,3 milliards de dollars en 2015. Une progression somme toute assez modeste. Il est vrai que l'étude, interrogeant 2 403 responsables IT aux États-Unis, au Canada, en France, en Grande-Bretagne et en Allemagne, constate que les deux tiers de ces dirigeants estiment que leur ERP actuel conviendra encore pendant quelques années.

EN FRANCE

Après une croissance du marché des ERP et des logiciels de gestion supérieure à 4 % en 2011, IDC avait prévu un ralentissement en 2012. Le cabinet d'étude estimait ainsi à 0,5 % la croissance de 2012 pour atteindre un marché global de 2,3 milliards d'euros. Toutefois, IDC indique que ce marché mature, malgré cette croissance atone en période de crise, renouvelle ses modèles. La dynamique reste ainsi positive grâce à l'apparition de solutions verticales, la diffusion de la mobilité, le développement des modèles SaaS ou encore l'importance des solutions analytiques qui ont eu un impact significatif et positif sur la dynamique des acteurs des ERP et des logiciels de gestion.

IDC prévoyait également que le segment le plus impacté serait celui des applications métiers comme la gestion de la production ou des opérations de service, qui devrait connaître une

50,3

MILLARDS DE DOLLARS

**C'EST L'ESTIMATION
DE CE QUE
REPRÉSENTERA
LE MARCHÉ DES ERP
EN 2015**

croissance nulle. Quant aux applications d'ERM (Entreprise Resource Management) et de SCM (Supply Chain Management), elles devaient présenter une croissance annuelle de 0,5 % en 2012. Toutefois IDC reste optimiste pour 2013 et envisage un rebond sur l'ensemble des segments pour porter la croissance à 2,4 %.

CROISSANCE DU MARCHÉ DES ERP EN FRANCE

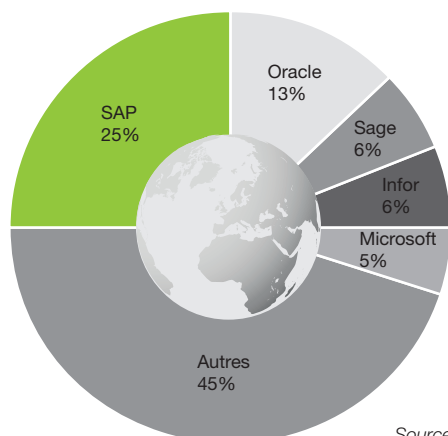


Source : IDC 2012 - Le marché français de l'ERP

Malgré une croissance limitée en volume du marché en 2012, cela ne signifie ni un arrêt des investissements de la part des entreprises, ni un ralentissement dans la recherche de nouvelles solutions. IDC indique que cela se vérifie dans des domaines aussi variés que la gestion des achats, la comptabilité et la finance ou encore la gestion de production. En effet, selon une enquête menée par IDC auprès de 404 entreprises, il ressort qu'entre 12 et 19 % des entreprises ont consacré en 2012 un budget d'investissement aux ERP ou aux logiciels de gestion. Ces projets ont pu déjà avoir fait l'objet d'une consultation en 2011 ou 2012.

2,4%
C'EST L'ESTIMATION DE CROISSANCE D'IDC POUR LE MARCHÉ DES ERP EN 2013 EN FRANCE

MARCHÉ MONDIAL DES ÉDITEURS D'ERP 2012



Source : Panorama

UN MARCHÉ EN MUTATION

En 2012, le marché a continué à se consolider car les obstacles à l'entrée sur le marché de l'ERP sont peu importants et les acteurs qui s'y trouvent sont encore bien trop nombreux. Qui plus est, les incertitudes liées à la situation économique mondiale ne créent pas les conditions nécessaires à une croissance saine des nombreux éditeurs. Dans ce contexte, il y a de très grandes chances pour que les fusions / acquisitions se poursuivent.

Le cabinet d'étude Panorama s'attendait aussi à quelques mouvements parmi les grands acteurs du domaine : s'il paraît peu vraisemblable que SAP, Oracle et Microsoft perdent leur suprématie (Microsoft comptant comme l'un des trois grands, au moins aux États-Unis où la gamme Dynamics compte quatre produits ERP, contre deux en France), il estimait que d'autres acteurs viendraient jouer dans la « cour des grands », notamment Infor, après le rachat de Lawson. Mais d'autres acteurs du « Tier II », comme IFS, Epicor, Kinaxis ou encore QAD (ces derniers étant bien plus implantés aux États-Unis qu'en Europe) devraient poursuivre leur croissance rapide, en particulier sur le marché des moyennes et grandes entreprises.

25%
C'EST LA PART QU'OCCUPE SAP SUR LE MARCHÉ DES ERP

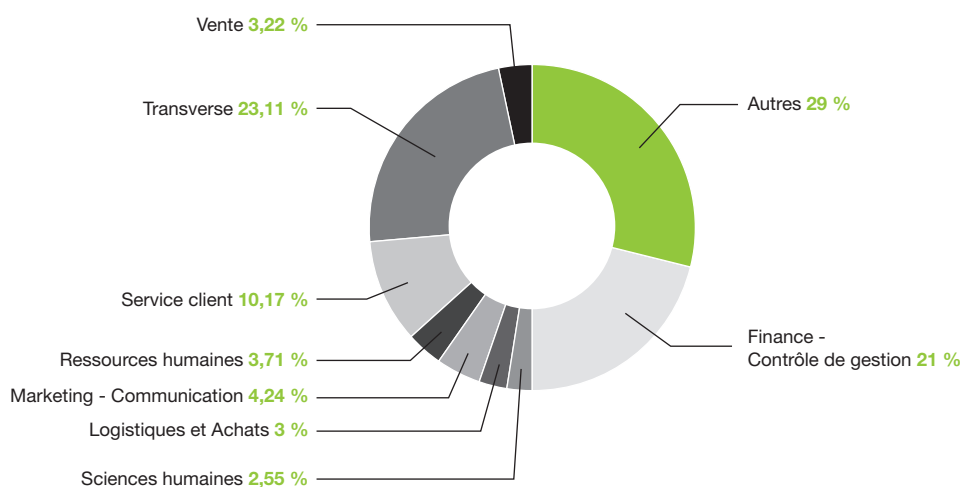
LA MAJORITÉ DES ENTREPRISES ESTIMENT QUE LEUR ERP ACTUEL LEUR CONVIENT. CEPENDANT, L'ARRIVÉE DE SOLUTIONS EN MODE SAAS POURRAIT LES ENTRAÎNER À ADOPTER CE MODÈLE, AFFIRME UNE ÉTUDE DE FORRESTER.

UNE CROISSANCE TOUJOURS TIRÉE PAR LE MODE SAAS

La croissance du marché est actuellement largement tirée par le mode SaaS, avec une croissance annuelle attendue de 21 % par an d'ici 2015, au détriment du mode licence. Cette évolution rebat les cartes et le cabinet Forrester croit en l'émergence d'offres alternatives solides en mode SaaS (Software as a Service), face aux acteurs traditionnels du mode licence. Toujours selon le cabinet, ces offres doivent être prises en considération lorsqu'une implémentation ou une évolution sont envisagées.

Chez les éditeurs dominants le marché de l'ERP, seul SAP verrait, dans le modèle SaaS, une véritable source de croissance, Oracle étant moins enthousiaste. Toutefois lorsque les applications Fusion seront matures, ce dernier s'engagera résolument dans cette voie, selon Forrester.

RÉPARTITION DES DIRECTIONS OPÉRATIONNELLES ADRESSÉES PAR MICROPOLE



UNE FORTE EXPÉRIENCE ET UNE EXPERTISE ÉPROUVÉE DE MAÎTRE D'ŒUVRE SUR LES PROJETS IMPORTANTS

Le Groupe a mis en place une certification qualité MBox™ pour l'ensemble de ses ressources. L'ensemble de ses consultants et ingénieurs sont certifiés MBox™, une méthodologie normalisée, rigoureuse et éprouvée, résultat de 20 ans de capitalisation sur la conduite de projets au service de ses clients (meilleures pratiques, retours d'expériences, expertises, méthodologies et démarches). Cette certification garantit le pilotage et la maîtrise de projets, tout au long de leur cycle de vie, selon les engagements du Groupe en termes de délais, de coûts et de bénéfices attendus ; mais aussi une qualité constante des livrables, la maîtrise des risques, l'anticipation des dérives, des performances optimales et l'appropriation par les utilisateurs des nouveaux outils.

Cette aptitude à maîtriser le déroulement des projets est un critère important pour les entreprises, qui considèrent de plus en plus cette compétence comme un facteur déterminant dans le choix de leur prestataire.

UNE FORTE CULTURE D'INNOVATION ET DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Micropole entretient depuis des années une démarche proactive de veille technologique et de R&D. Depuis plus de 20 ans, le Groupe anticipe les avancées technologiques en validant et en acquérant une connaissance précoce des technologies émergentes.



MICROPOLE

Pour formaliser et capitaliser sur cette approche, un **Département Recherche & Innovation a été créé en 2011.**

La mission de ce département : anticiper l'évolution des usages, accélérée par les innovations technologiques sur les différents métiers de Micropole. Cette approche, en étroite collaboration avec la Direction des Partenariats Éditeurs de logiciels, permet au Groupe d'enregistrer une forte avance au moment des ruptures technologiques, de conseiller ses clients sur les réelles valeurs ajoutées, de bénéficier d'une expérience significative lorsque les marchés mûrissent, et bien sûr, d'être réactif en se positionnant si ces technologies se révèlent porteuses. Fortes de leurs connaissances, les équipes sont ainsi toujours à la pointe des solutions nouvelles et différenciatrices, pour répondre aux attentes des entreprises.

Cette nouvelle entité permet de capitaliser sur ces acquis et de fédérer toutes les initiatives du Groupe en la matière.

Micropole est aussi labellisée Entreprise Innovante par Oséo.

L'ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

Les concurrents de Micropole sont soit des très grandes Entreprises de Services du Numérique généralistes (Capgemini, Logica, Atos Origin, Sopra) ou des cabinets de conseil (Accenture, Ineum), soit des Entreprises de Services du Numérique de taille comparable à Micropole, également spécialisées sur nos marchés, et en particulier :

- dans le domaine de la Business Intelligence : Business & Decision, Keyrus, Klee Group.
- dans le domaine du e-Business : SQLI, Valtech, Business & Decision.
- dans le domaine du CRM : Business & Decision, Devoteam.
- dans le domaine de l'ERP :
 - sur le marché du mid-market : SOA People, PM Consulting, Delaware, ACA, T-Systems, IBM.
 - sur le marché des grandes entreprises : Logica, Accenture, Steria, Sopra, Cap Gemini.

Micropole se différencie notamment au travers de son double positionnement alliant ses fortes compétences métiers et des équipes pluridisciplinaires (directeurs financiers, contrôleurs de gestion, consultants produits, architectes fonctionnels et techniques...) spécialement formées pour intervenir le plus en amont des projets, en ayant comme interlocuteurs directs les directions opérationnelles.

**LABEL
ENTREPRISE
INNOVANTE**

PAR OSÉO

LES CLIENTS DE MICROPOLE

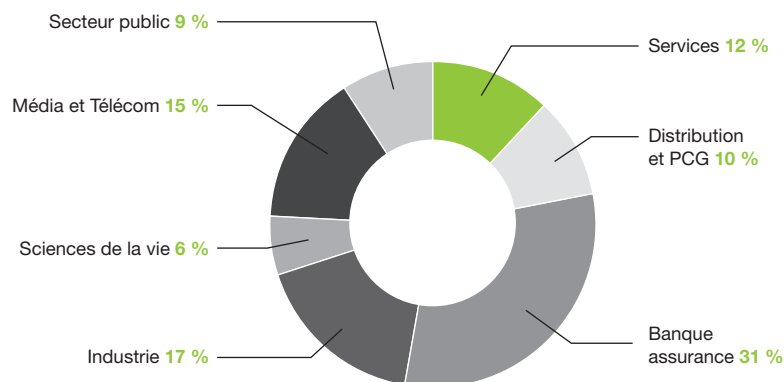
La fidélisation clients a toujours été au centre des préoccupations de Micropole.

Micropole est organisé autour d'offres déclinées par secteur d'activité, afin d'être au plus proche des attentes de ses clients et surtout, de renforcer sa connaissance des comptes, de capitaliser sur les projets réalisés et les expertises mises en œuvre.

2012 a vu le fort développement des agences françaises en région et le renforcement de la synergie entre notre filiale en Belgique (Bruxelles) et les différentes entités du Groupe. Cela a permis au Groupe de mieux servir les clients dans la région Nord et en Belgique, mais aussi de déployer son expertise CRM, notamment en Suisse.

Micropole intervient principalement sur des projets BtoB auprès d'une clientèle constituée de moyennes et grandes structures (plus de 80 % des groupes du CAC 40 ont fait appel aux services de Micropole) qui plébiscitent sa démarche centrée sur le ROI et la valeur ajoutée des NTIC.

Le Groupe compte plus de 800 clients actifs en 2012 et a toujours veillé à ne pas dépendre d'un secteur d'activité en particulier.



+800
CLIENTS EN FRANCE
ET À L'INTERNATIONAL



LES PARTENAIRES DE MICROPOLE

La performance et la valeur ajoutée du Groupe Micropole impliquent un haut niveau de partenariat avec les éditeurs majeurs du marché, ainsi qu'avec les éditeurs spécialisés dont les solutions apportent une différenciation significative à son offre. Micropole est fier d'être notamment SAP Gold Partner, IBM Premier Business Partner, Oracle Gold Partner, Microsoft Gold Partner. À ce jour, le Groupe collabore activement, tant d'un point de vue commercial que technique, avec une soixantaine de sociétés logicielles.

Fort de ses relations de longue date avec entre autres SAP, IBM, Microsoft et Oracle, Micropole suit de près les innovations des éditeurs. La Direction Recherche et de l'Innovation de Micropole identifie au plus tôt les solutions qui émergent et les fait tester par les responsables de pratiques. La Direction des Partenariats Éditeurs officialise le cas échéant la relation par la signature d'un accord de partenariat qui vient renforcer les démarches commerciale, marketing et technique. Cette collaboration permet au Groupe d'anticiper les problématiques du marché pour répondre au mieux aux attentes des grands comptes et les accompagner dans la durée.

Micropole s'inscrit auprès de ses clients comme un intégrateur à forte valeur ajoutée capable, au-delà des enjeux techniques, d'apporter un savoir-faire métier unique et une connaissance des processus de l'entreprise. Les prestations proposées vont donc au-delà de la simple fourniture d'outils techniques. Ainsi, Micropole et ses partenaires réalisent des projets dont le but n'est pas simplement de mettre en œuvre des moyens techniques, mais bien de créer de la valeur ajoutée pour les entreprises clientes.

NOS PARTENAIRES



Microsoft

ORACLE



BI & EPM

IBM COGNOS
IBM VARICENT
EXCENTIVE
KT LABS
MICROSTRATEGY
ORACLE HYPERION
PRELYTIS
QLIKVIEW
TABLEAU SOFTWARE
SAP BUSINESSOBJECTS
SAS
SPSS

E-BUSINESS

EXALEAD
EZ SYSTEM
JAHIA
JALIOS
ITESOFT
MAGENTO
POLYSPOT
SINEQUA
WEBTRENDS
SAP SYBASE

CIM / CRM

IBM UNICA
IBM COREMETRICS
INITIATE
MS DYNAMICS CRM
NEOLANE
SALESFORCE
SELLIGENT
UPDATE

ERP

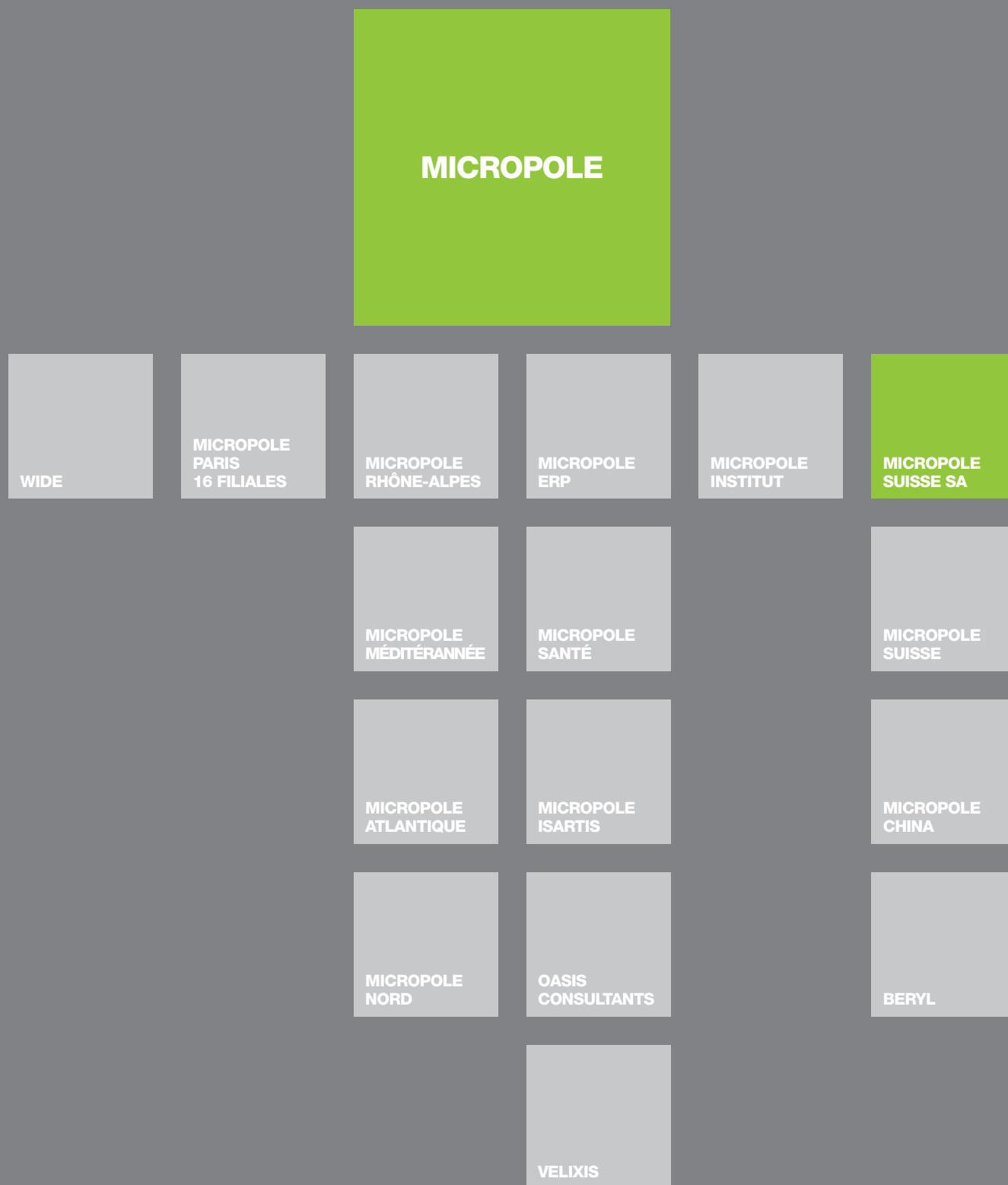
SAP
SIGMA RH

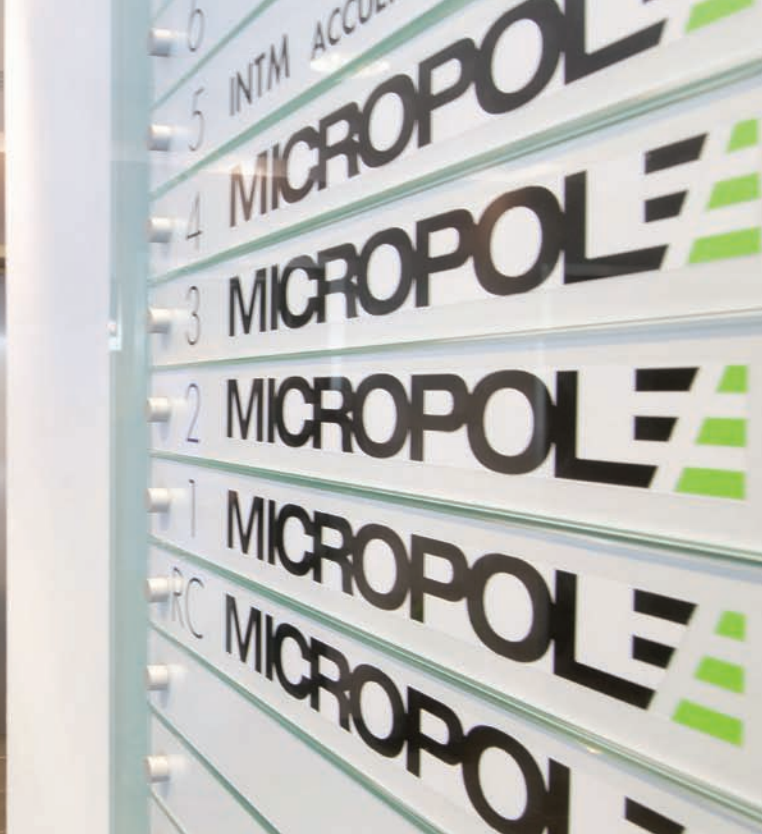
MDM & EIM

IBM, ILOG, INFORMATICA, ORACLE, ORCHESTRA NETWORKS, SAP, SOFTWARE AG, TALEND, TERADATA, TIBCO

ORGANISATION JURIDIQUE ET PRINCIPALES FILIALES DU GROUPE

L'organigramme ci-après présente la structure juridique de Micropole au 31 décembre 2012.





**LES PRINCIPALES
ÉVOLUTIONS DES
ENTITÉS JURIDIQUES
COMPOSANT
MICROPOLE ONT ÉTÉ
LES SUIVANTES :**

- 1987** Création de la société MICROPOLE SOFTWARE.
- 2000** Acquisition de SPHERIS par MICROPOLE.
- 2001** Acquisition d'UNIVERS INFORMATIQUE par MICROPOLE (entérinée par l'AGE du 10/09/2001), qui devient MICROPOLE-UNIVERS.
Fusion par voie d'absorption de SPHERIS par MICROPOLE-UNIVERS (le 28/12/2001).
Création de MICROPOLE Suisse (filiale détenue à 99 % par MICROPOLE-UNIVERS).
- 2002** Acquisition de NETVERTIS par MICROPOLE (entérinée par l'AGE du 25/11/2002).
Acquisition du Groupe CROSS SYSTEMS par le biais d'une Offre Publique d'Echange (détenu à 90,10 % par MICROPOLE-UNIVERS).
- 2004** Acquisition de la société CONCEPTWARE.
Création de LP CONSEIL, qui devient MICROPOLE Consulting en janvier 2005.
- 2007** Apport partiel d'actifs de l'activité CROSS SYSTEMS Company au profit de CROSS SYSTEMS Ingénierie.
Signature d'un accord de cession de la société CROSS SYSTEMS Company auprès d'une société à prépondérance immobilière.
Fusion de la société CROSS CONSULTING dans CROSS SYSTEMS Suisse.
Acquisition de la société APSALYS.
- 2009** Acquisition de la société ISARTIS et de la société RGIS (Suisse).
- 2011** Acquisition de la société OASIS (Belgique).
Prise de participation dans la société WIDE.
Acquisition de EASTEQ devenue MICROPOLE CHINA (Shanghai et Hong Kong).
Création d'OASIS LUXEMBOURG.
- 2012** Acquisition de la société VELIXIS (Belgique).
Acquisition de la société BERYL (Suisse).
Ouverture d'un troisième bureau en Chine (Pékin).

LES RESSOURCES HUMAINES



CROISSANCE
SOUTENUE DU NOMBRE
DE CONSULTANTS
ET D'EXPERTS
FONCTIONNELS
ET TECHNIQUES

**34
ANS**
D'ÂGE MOYEN

40%
DES RECRUTEMENTS
SE FONT PAR
COOPTATION

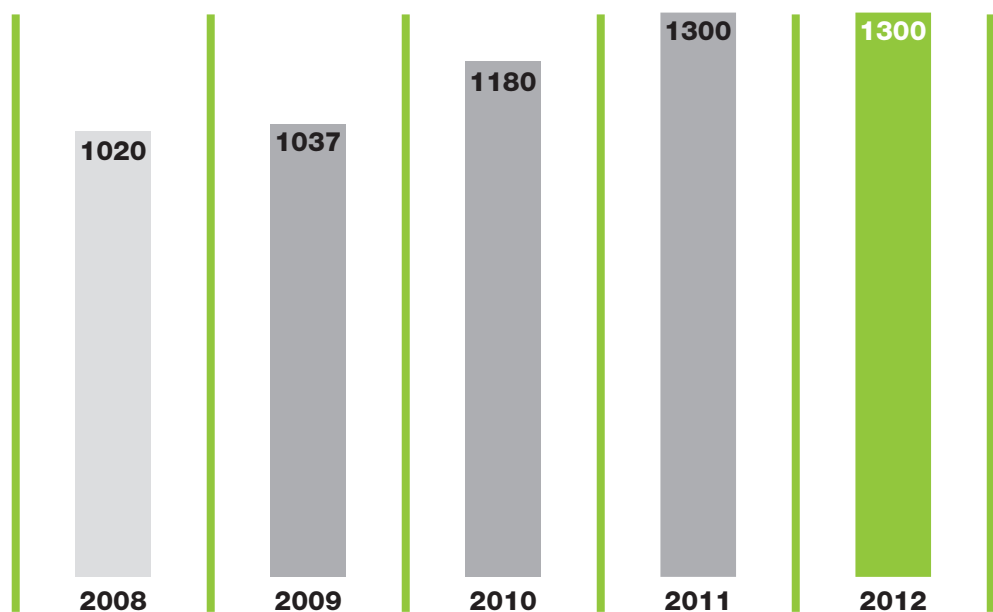
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DU GROUPE

En 2012, le Groupe a accueilli près de 250 nouveaux collaborateurs répartis sur l'ensemble de nos entités et activités. Le personnel est constitué en grande majorité (plus de 85 %) d'ingénieurs ou d'universitaires (bac + 4 ou 5). L'âge moyen des collaborateurs est de 34 ans, avec 30 % de femmes et 70 % d'hommes.

Micropole recrute des collaborateurs, des personnalités, des différences sur profils. Plus de 40 % des recrutements sont réalisés par cooptation. Le Groupe dispose d'un institut de formation dont elle fait bénéficier ses collaborateurs pour développer leur expertise. Micropole a mis en place des partenariats avec de nombreuses écoles d'ingénieurs et universités afin d'entretenir une forte cohérence entre les besoins du marché et les choix des apprenants, afin d'apporter aux étudiants une ouverture sur l'entreprise. De nombreux cours, conférences, animations sont ainsi dispensés chaque année par nos ingénieurs.

Micropole s'investit dans l'intégration de ses collaborateurs par un accompagnement dès l'entrée dans le Groupe, et par une organisation en « business units », agences et practices favorisant les échanges et la connaissance mutuelle.

Le Groupe utilise pour le suivi de son activité un indicateur mesurant le taux d'activité de ses salariés. Cet indicateur, exprimé en pourcentage, mesure la part du temps de travail (hors congés légaux) des personnels salariés productifs directement imputée à des prestations facturables. Sont exclus des personnels productifs, les personnels affectés à temps plein aux fonctions commerciales, administratives, et de direction. Sont également exclus les personnels en longue maladie, en congé sabbatique ou en congé parental de longue durée. Sont considérés comme du temps de travail non directement imputé à des prestations facturables, les activités d'avant-vente, de R&D, de formation, de délégation, de maladie de courte durée, de congé maternité, de congé pour événement familial, ainsi que le temps de réunions internes et d'inter-contrats. Pour l'exercice 2012, le taux d'activité s'élève à 95,2 %.





POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Le Groupe entend revoir ses objectifs de développement sur les trois prochaines années, dans un environnement économique incertain lié à la crise financière de la zone euro.

S'appuyant sur ses fondamentaux industriels et financiers, le Groupe Micropole continuera de mener les actions nécessaires pour atteindre son objectif prioritaire d'amélioration de sa rentabilité. Dans ce contexte, la stratégie de Micropole reste plus que jamais orientée vers :

- Des prestations à forte valeur ajoutée et de nouvelles offres comme l'accompagnement des entreprises dans leurs transformations digitales ou le renouvellement de leur expérience clients.
- Une politique de croissance externe en France et à l'international cohérente avec la stratégie : le Groupe oriente ses recherches sur les marchés européens comme le Benelux, la Suisse, l'Allemagne et l'Amérique du Nord, sans oublier la Chine où Micropole compte poursuivre ses implantations pour répondre aux besoins de ses clients internationaux, comme locaux.
- La cohérence industrielle reste au cœur des préoccupations du Groupe et dirigera les choix qui seront effectués par Micropole, avec le souci du retour sur investissement de ces opérations de rapprochement.

Au cours des trois derniers exercices, aucune acquisition ni investissement significatif n'a été réalisé au-delà des seuils de significativité proposés dans la rubrique 5.2.1 du schéma figurant dans le Guide d'élaboration du document de référence à l'attention des valeurs moyennes et petites dans sa mise à jour du 10 décembre 2009 (seuil inférieur à 20 % de la valeur des immobilisations incorporelles inscrites au bilan).

ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL DE MICROPOLE

CAPITAL SOCIAL

Le capital social de Micropole s'élève à 1 297 895,25 € divisé en 25 957 905 actions de 0,05 € de nominal entièrement libérées.

ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Date de la décision	Nature de l'opération	Nominal	Prime de fusion/émission	Nouveau capital	Nombre d'actions
	Constitution de la Société	100 F	-	60 000 F	600
25-03-1991	Augmentation de capital par incorporation d'une partie des bénéfices	250 F	-	150 000 F	600
06-04-1992	Augmentation de capital par incorporation d'une partie des bénéfices	350 F	-	10 000 F	2 600
10-05-1994	Augmentation de capital par incorporation d'une partie des bénéfices	500 F	-	300 000 F	600
30-06-1995	Augmentation de capital par incorporation de réserves	500 F	-	800 000 F	1 600
28-06-1996	Augmentation de capital par incorporation de réserves	500 F	-	1 000 000 F	2 000
21-11-1999	Augmentation de capital par incorporation de réserves	500 F	-	1 600 000 F	3 200
30-06-2000	Augmentation de capital apport en nature des titres Groupe MICROPOLE à MICROPOLE SOFTWARE	500 F	4 407 033 F	2 416 000 F	4 832
20-09-2000	Introduction des actions sur le Nouveau Marché et augmentation de capital	0,05 €	-	327 500 €	6 550 000
29-12-2000	Augmentation de capital consécutive à l'apport d'actions de SPHERIS	0,05 €	5 614 569,50 €	353 345,80 €	7 066 916
10-09-2001	Augmentation de capital consécutive à l'apport d'actions d'UNIVERS INFORMATIQUE	0,05 €	31 029 883,20 €	553 280,60 €	11 065 612
25-10-2002	Augmentation de capital consécutive à l'apport d'actions de NETVERTIS	0,05 €	536 500 €	567 780,60 €	11 355 612
12-11-2003 ⁽¹⁾	Augmentation de capital consécutive à l'offre publique d'échange initiée sur les titres de CROSS SYSTEMS COMPANY	0,05 €	5 208 106 €	743 683,80 €	14 873 676
15-03-2004 ⁽²⁾	Augmentation de capital en numéraire avec droit préférentiel de souscription	0,05 €	10 598 417 €	1 086 922,20 €	21 738 444
03-10-2005 ⁽³⁾	Augmentation de capital en numéraire avec droit préférentiel de souscription d'actions à bons de souscription d'actions (ABSA)	0,05 €	7 894 086 €	1 399 412,30 €	27 988 246
18-11-2007	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription d'actions et de BSA	0,05 €	176 882 €	1 410 545,45 €	28 210 909
27-02-2009	Augmentation de capital par exercice d'option de souscription d'actions	0,05 €	3 461,54 €	1 410 755,75 €	28 215 115
30-05-2011 ⁽⁴⁾	Réduction de capital par voie d'annulation d'actions	0,05 €	1 422 921,25 €	1 297 895,25 €	25 957 905
02-05-2013	Augmentation de capital par exercice de BSA	0,05 €	3 738,7 €	1 297 971,55 €	25 959 431
02-05-2013 ⁽⁵⁾	Réduction de capital par voie d'annulation d'actions auto-détenues	0,05 €	-	1 297 970 €	25 959 400

⁽¹⁾ MICROPOLE a procédé à l'acquisition de la Société CROSS SYSTEMS COMPANY au moyen d'une offre publique d'échange (OPE) initiée sur la totalité du capital social de celle-ci. A l'issue de l'OPE qui s'est déroulée du 30 octobre 2003 au 3 décembre 2003 inclus, 5 472 544 actions ont été apportées sur 6 073 690 actions composant le capital de Cross Systems Company, permettant à MICROPOLE de détenir à 90,10% du capital de Cross Systems Company. MICROPOLE a donc procédé à l'émission de 3 518 064 actions en échange des actions Cross Systems Company apportées à l'offre.

⁽²⁾ Afin de financer l'opération d'acquisition de la société Cross Systems Company, MICROPOLE a décidé de procéder à une augmentation du capital social en numéraire avec droit préférentiel de souscription par émission de 6 864 768 actions représentant un montant nominal total de 343 238,40 euros.

⁽³⁾ MICROPOLE a procédé à une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription par mise à la disposition du public d'actions à bons de souscription d'actions (ABSA) qui s'est déroulée du 4 octobre 2005 au 14 octobre 2005 inclus. Le nombre total d'ABSA qui ont été souscrites au titre de l'augmentation de capital susvisée était de 6 249 802 actions nouvelles avec augmentation de capital social d'un montant nominal de 312 490,10 €.

⁽⁴⁾ Le Conseil dans sa séance du 6 avril 2011 a décidé d'annuler 2 257 210 actions, soit 8 % du nombre total d'actions composant le capital social, ce qui représente une réduction de capital globale de 112 860 € et de subdéléguer à son Président les pouvoirs nécessaires afin de procéder à l'exécution matérielle de cette décision avant le 18 décembre 2011, en une ou plusieurs fois. Le Président par décisions en date des 24 et 30 mai 2011 a décidé le 24 mai 2011 de réduire le capital d'une somme de 55 943,65 € pour le ramener de 1 410 755,75 à 1 354 812,1 € divisé en 27 096 242 actions par voie d'annulation de 1 118 873 actions, puis le 30 mai 2011 de réduire le capital d'une somme de 56 816,85 € pour le ramener de 1 354 812,1 € à 1 297 895,25 € divisé en 25 957 905 actions par voie d'annulation de 1 138 337 actions.

⁽⁵⁾ Lors de sa séance du 2 mai 2013, le Conseil d'administration, usant de la délégation qui lui a été accordée par la dixième résolution de l'Assemblée Générale à caractère mixte du 22 juin 2012, a décidé d'arrondir le capital et à cette fin de le réduire de 31 actions soit d'une somme de 1,55 € en nominale.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

	AU 31 DÉCEMBRE 2010			AU 31 DÉCEMBRE 2011			AU 31 DÉCEMBRE 2012		
	Actions	Capital	Vote	Actions	Capital	Vote	Actions	Capital	Vote
T. LETOFFE ⁽¹⁾	2 535 214	8,99%	14,79%	2 538 297	9,78%	15,74%	2 538 297	9,78%	15,74%
C. POYAU ⁽¹⁾	2 931 524	10,39%	15,92%	2 940 264	11,33%	18,23%	2 940 264	11,33%	18,23%
Total FONDATEURS	5 466 738	19,38%	30,71%	5 478 561	21,11%	33,91%	5 478 561	21,11%	33,97%
NEXTSTAGE	0	0%	0%	2 026 000	7,80%	6,28%	2 661 150	10,25%	8,51%
NEMINVEST	1 910 336	6,77%	5,57%	0	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%
FCPI CA AM	993 966	3,52%	2,9%	993 966	3,83%	2,90%	993 966	3,83%	2,90%
FCPI SCIENCE INNOVATION	1 250 000	4,43%	3,65%	1 250 000	4,82%	3,65%	1 250 000	4,82%	3,65%
AUTOCONTRÔLE	1 118 873	3,97%	3,26%	924 207	3,56%	2,70%	924 207	3,56%	2,70%
PUBLIC ⁽²⁾	17 475 202	61,94%	53,91%	15 285 171	58,88%	53,91%	14 650 021	56,44%	48,28%
TOTAL	28 215 115	100%	100%	25 957 905	100%	100%	25 957 905	100%	100%

⁽¹⁾ Y compris la part de capital détenue par des sociétés auxquelles la personne physique est apparentée

⁽²⁾ Porteur et nominatifs y compris la part de capital détenue par les managers et salariés

⁽³⁾ Les écarts entre les pourcentages en actions et en droits de vote sont justifiés par l'inscription des actions au nominatif depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire conformément à l'article 25 des statuts. Personne dans le public ne possède plus de 5% du capital et des droits de vote à notre connaissance en dehors des actionnaires susmentionnés. Au 31 décembre 2012, la société détenait 1 157 489 actions en autocontrôle, dont 79 241 au titre du contrat de liquidité. Au 31 mai 2012, la société détient toujours ces actions en autocontrôle.

PACTE D'ACTIONNAIRES

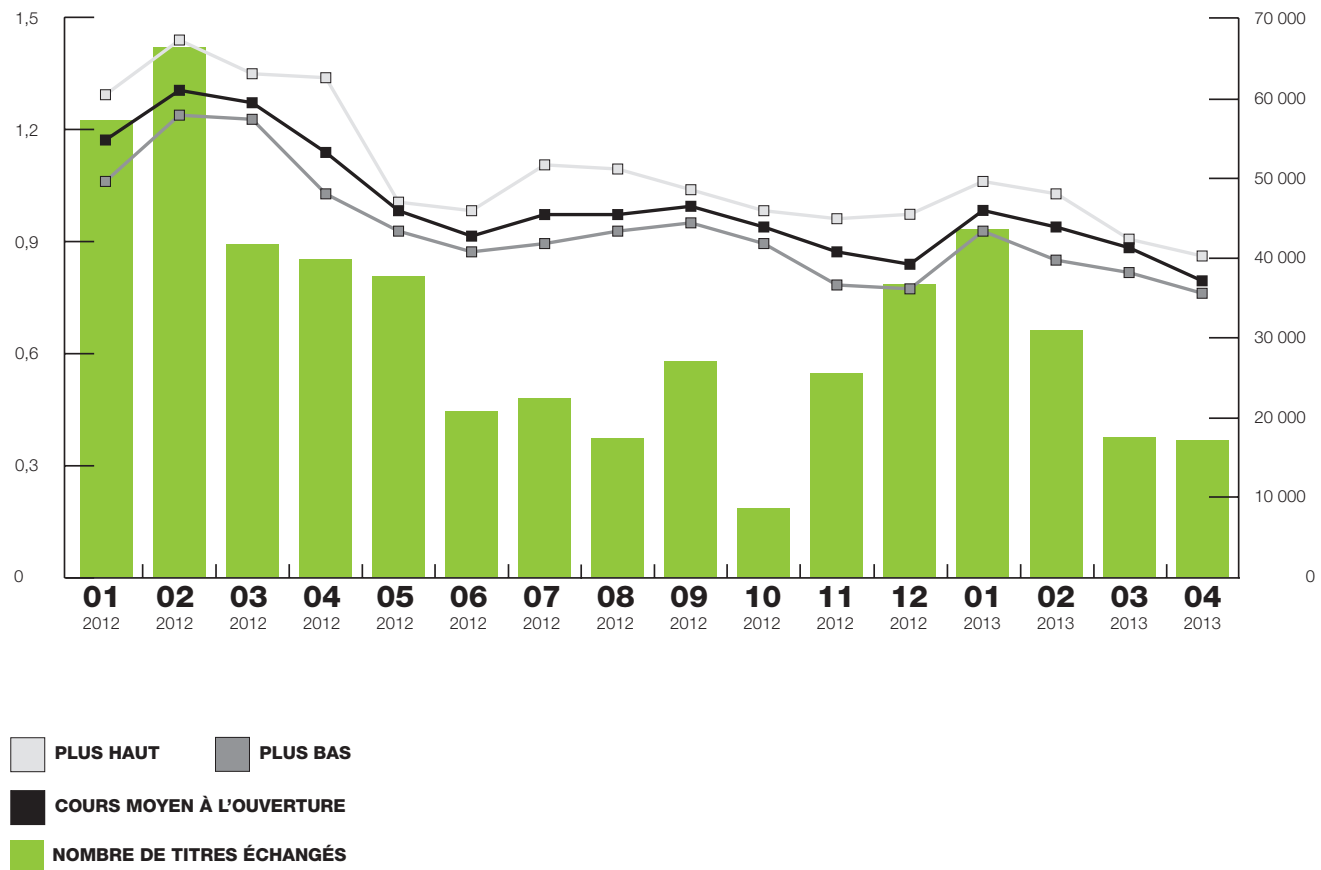
Il n'existe aucune convention ou pacte d'actionnaires en vigueur entre les principaux actionnaires.

NANTISSEMENT DES ACTIONS

Il n'existe aucun nantissement sur les actions Micropole.

INFORMATIONS BOURSIÈRES

La société Micropole est cotée sur Euronext au compartiment C de la bourse de Paris depuis le 20 septembre 2000 (Code ISIN : FR0000077570).



2012

RAPPORT FINANCIER



TABLE DES MATIÈRES

3- RAPPORT FINANCIER 2012	29
1- RAPPORT DE GESTION PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 JUIN 2013	31
2- RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE	41
3- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	44
4- COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2012	45
5- ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	48
6- COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2012	64
7- ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	66
8- HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2012	74
9- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	75
4- TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	77
5- INFORMATIONS SPÉCIFIQUES	80
6- TABLE DE CONCORDANCE	85

Rapport de gestion présenté par le Conseil d'administration à l'Assemblée Générale du 28 juin 2013

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale à caractère mixte, conformément aux dispositions légales et statutaires de notre Société à l'effet :

- d'une part, de vous présenter :
 - les comptes consolidés au 31 décembre 2012,
 - les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2012 et vous exposer la situation de la Société à cette date, son activité durant l'exercice écoulé, les résultats de cette activité et ses perspectives d'avenir,
- et d'autre part, pour soumettre à votre approbation, les comptes sociaux de cet exercice, les comptes consolidés dudit exercice, l'affectation du résultat qui ressort de ces comptes, ainsi que les résolutions à l'ordre du jour.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

1.1. Comptes consolidés

1.1.1 Le Groupe MICROPOLE

En millions d'euros	S1 2012	S2 2012	2012	2011
Chiffre d'affaires	61,3	58,3	119,6	119,6
Résultat opérationnel courant	2,2	1,2	3,4	6,4
En % du chiffre d'affaires	3,6%	2,2%	2,8%	5,4%
Autres produits et charges opérationnels	(0,7)	(0,4)	(1,1)	(0,8)
Résultat opérationnel	1,5	0,8	2,3	5,7
Résultat net (activités poursuivies)	0,8	(0,2)	0,6	3,6

Le groupe MICROPOLE a réalisé lors de son exercice 2012 un chiffre d'affaires stable à 119,6 millions d'euros (-2,7% par rapport à 2011 à périmètre, activités et taux de change constants). Deux opérations d'acquisition sont venues renforcer les prestations à forte valeur ajoutée du groupe ainsi que sa position à l'international.

Dans un contexte économique très dégradé, l'année 2012 a été significativement impactée, en particulier par la moindre rentabilité de la filiale suisse. Le résultat opérationnel courant s'élève à 3,4 millions d'euros contre 6,4 millions d'euros en 2012. Le taux de marge opérationnel courant est proche est de 2,8% contre 5,5% en 2011.

Au final, après prise en compte d'un résultat financier de -0,6 M€ (sensiblement identique à 2011) et d'une charge d'impôt de -1,1M€ intégrant la CVAE pour 1M€, le résultat net s'établit à 0,6M€.

Au 31 décembre 2012 les capitaux propres s'élèvent à 58,5 millions d'euros (contre 58,7 millions en 2011).

L'année 2012 a été marquée par la poursuite du développement du groupe à l'international, qui représente dorénavant 27% du chiffre d'affaires. MICROPOLE a ainsi, conformément à sa stratégie, étendu ses activités dans ses zones d'implantations, via

notamment ses offres de Business Intelligence, avec l'acquisition en Belgique de la société Velixis et l'ouverture à Pékin d'un nouveau bureau de MICROPOLE China. Le groupe a aussi réalisé fin 2012 l'acquisition de la société de conseil suisse Beryl, spécialisée en gestion des risques et optimisation de l'organisation sur le secteur financier.

Du point de vue de l'analyse par secteurs géographiques, le ralentissement a été plus marqué en France et en Suisse :

La France a été sensiblement impactée par l'atonie de l'activité économique en général. L'exercice 2012 a mis en lumière une accélération de la différence de dynamique entre les activités, ce qui a permis d'arbitrer sur l'arrêt de certains investissements.

La Suisse, en particulier, a été fortement affectée par les difficultés touchant le secteur bancaire, avec un effet mécanique sur l'activité et la rentabilité de la filiale.

La zone Benelux a poursuivi en 2012 sa croissance rentable, portée par son positionnement d'accompagnement de clients dont l'activité est fortement tournée vers l'international.

Enfin, pour son premier exercice, la filiale chinoise de MICROPOLE a enregistré un démarrage tout à fait satisfaisant.

1.1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

Les différentes offres du groupe ont été impactées dans leur ensemble par le ralentissement économique, ce qui s'est traduit principalement par une baisse significative des taux d'occupation.

L'activité la plus résiliente reste toutefois la BI ou Business Intelligence, portée par des offres phares ou innovantes telles que :

- le management de la performance de l'entreprise ou EPM, offrant des solutions de pilotage, de gestion et d'optimisation de l'activité de l'entreprise ;
- la BI Agile, qui permet d'apporter de la souplesse et de la réactivité au système décisionnel des entreprises ;
- le MPM, ou Management de la Performance Marketing, qui s'appuie sur la mesure des actions marketing pour créer de la valeur, fidéliser

durablement la clientèle et prospecter de nouveaux marchés & clients.

- le Master Data Management ou MDM, offre sur laquelle Micropole est leader, et qui permet la gouvernance et l'optimisation des données de référence, essentielles à la performance des directions métiers de l'entreprise, s'est elle aussi maintenue à un niveau très dynamique.

En ligne avec sa stratégie, le groupe MICROPOLE a donc poursuivi son développement international, qui représente désormais près de 27% du chiffre d'affaires. 2012 a été marquée par l'ouverture d'un troisième bureau en Chine (Pékin), et les acquisitions de la société belge Velixis, spécialisée dans la Business Intelligence, et du cabinet de conseil suisse Beryl, spécialisé dans le risque et l'organisation (secteur financier). MICROPOLE a donc amplifié en 2012 la stratégie de renforcement de ses offres à forte valeur ajoutée tournées vers l'international.

1.1.3 Evénements postérieurs à la date de clôture de l'exercice

Aucun évènement significatif postérieur à la date de clôture de l'exercice n'est à signaler.

1.1.4 Sociétés du Groupe

↘ MICROPOLE Paris 1

La société MICROPOLE Paris 1 est une société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. Son activité est une activité de conseil et de service en informatique. Au 31 décembre 2012, MICROPOLE détenait 100% de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2012 fait apparaître un chiffre d'affaires de 5 184 K€ et un résultat de 80,8 K€.

↘ MICROPOLE Paris 2

La société MICROPOLE Paris 2 est une société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. Son activité est une activité de conseil et de service en informatique. Au 31 décembre 2012, MICROPOLE détenait 100% de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2012 fait apparaître un chiffre d'affaires de 4 457 K€ et un résultat négatif de 124,7 K€.

↘ MICROPOLE Paris 3

La société MICROPOLE Paris 3 est une société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. Son activité est une activité de conseil et de service en informatique. Au 31 décembre 2012, MICROPOLE détenait 100% de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2012 fait apparaître un chiffre d'affaires de 5 122 K€ et un résultat de 44,2 K€.

↘ MICROPOLE Paris 4

La société MICROPOLE Paris 4 est une société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. Son activité est une activité de conseil et de service en

informatique. Au 31 décembre 2012, MICROPOLE détenait 100% de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2012 fait apparaître un chiffre d'affaires de 4 229 K€ et un résultat négatif de 76,6 K€.

↘ MICROPOLE Paris 5

La société MICROPOLE Paris 5 est une société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. Son activité est une activité de conseil et de service en informatique. Au 31 décembre 2012, MICROPOLE détenait 100% de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2012 fait apparaître un chiffre d'affaires de 4 165 K€ et un résultat négatif de 63,1 K€.

↘ MICROPOLE Paris 6

La société MICROPOLE Paris 6 est une société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. Son activité est une activité de conseil et de service en informatique. Au 31 décembre 2012, MICROPOLE détenait 100% de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2012 fait apparaître un chiffre d'affaires de 5 750 K€ et un résultat de 62,1 K€.

↘ MICROPOLE Paris 7

La société MICROPOLE Paris 7 est une société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. Son activité est une activité de conseil et de service en informatique. Au 31 décembre 2012, MICROPOLE détenait 100% de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2012 fait apparaître un chiffre d'affaires de 4 288 K€ et un résultat de 84,1 K€.

➤ **MICROPOLE Paris 8**

La société MICROPOLE Paris 8 est une société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. Son activité est une activité de conseil et de service en informatique. Au 31 décembre 2012, MICROPOLE détenait 100% de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2012 fait apparaître un chiffre d'affaires de 3 622 K€ et un résultat négatif de 265 K€.

➤ **MICROPOLE Paris 9**

La société MICROPOLE Paris 9 est une société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. Son activité est une activité de conseil et de service en informatique. Au 31 décembre 2012, MICROPOLE détenait 100% de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2012 fait apparaître un chiffre d'affaires de 3 604 K€ et un résultat de 70,6 K€.

➤ **MICROPOLE Paris 13**

La société MICROPOLE Paris 13 est une Société Anonyme au capital de 2 043 630 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. L'activité de MICROPOLE Paris 13, également société de conseil et de services en informatique, reste centrée sur le secteur de la « Business Intelligence ». Au 31 décembre 2012, MICROPOLE détenait 100% de son capital. La société MICROPOLE Paris 13 a donné son fonds de commerce en location-gérance à la société MICROPOLE depuis le 1^{er} avril 2009.

Son dernier exercice social, clos le 31 décembre 2012, fait apparaître un chiffre d'affaires de 5 014 K€ et un résultat de 415 K€.

➤ **MICROPOLE Suisse**

La société MICROPOLE Suisse est une Société de droit Suisse au capital de 100 000 CHF dont le siège est à Morges, 2 rue Saint Louis. La société MICROPOLE Suisse permet de promouvoir à l'étranger le secteur de la « Business Intelligence ». Elle est implantée à Morges. Au 31 décembre 2012, MICROPOLE détenait 100% de son capital. La société MICROPOLE Suisse détient par ailleurs 100% du capital de la société Cross System Suisse.

Son dernier exercice social, clos le 31 décembre 2012, fait apparaître un bénéfice de 86 K€.

➤ **Cross Systems Suisse**

La société Cross Système Suisse est une société de droit suisse au capital de 100 000 CHF dont le siège est au 48 route des Acacias à GENEVE.

Son dernier exercice social, clos le 31 décembre 2012, fait apparaître un chiffre d'affaires de 18 706 K€ et une perte de 39,8 K€.

➤ **MICROPOLE Atlantique**

La société MICROPOLE Atlantique est une société anonyme au capital de 50 000 € dont le siège est à Rue de la découverte, Immeuble Innopolis A, 31 610 Labège. Au 31 décembre 2012, MICROPOLE détenait 100% de son capital.

Son dernier exercice social, clos le 31 décembre 2012, fait apparaître un chiffre d'affaires de 6 527 K€ et un résultat négatif de 31,8 K€.

➤ **MICROPOLE Institut**

La société «MICROPOLE Institut » est une Société Anonyme, au capital de 205 920 €, dont le siège est à PARIS 9^{ème}, 124/126, rue de Provence. Elle est spécialisée dans la conception et la mise en œuvre de solutions e-learning (Learning Management System et contenus pédagogiques) pour une clientèle de grands comptes. Elle propose également des prestations de formation sur les technologies liées aux systèmes d'informations (Business Intelligence, e-business, gouvernance...) ainsi qu'en Management et développement personnel. Au 31 décembre 2012, MICROPOLE détenait 100% de son capital.

Son dernier exercice social, clos le 31 décembre 2012, fait apparaître un chiffre d'affaires de 6 029 K€ et un résultat négatif de 111 K€.

➤ **MICROPOLE ERP**

La société MICROPOLE ERP est une société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. L'activité de MICROPOLE ERP, est centrée sur le secteur de l'intégration d'ERP (solutions de planification des ressources des entreprises) et de CRM (solutions de gestion de la relation Client). Au 31 décembre 2012, MICROPOLE détenait 100% de son capital.

Son dernier exercice social, clos le 31 décembre 2012, fait apparaître un chiffre d'affaires de 444 K€ et un résultat de 63 K€.

➤ **MICROPOLE Santé**

La société Micropole Santé (nouvelle dénomination sociale de la société Apsalys) est une société à responsabilité limitée au capital de 25 000 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. L'activité est centrée sur le secteur de l'intégration d'ERP dans le domaine des Sciences de la vie et de la santé. Au 31 décembre 2012, MICROPOLE détenait 100% de son capital.

Son dernier exercice social, clos le 31 décembre 2012, fait apparaître un chiffre d'affaires de 1 800 K€ et un résultat négatif de 185 K€.

➤ **ISARTIS**

La société ISARTIS est une société par action simplifiée, au capital de 100 000 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. ISARTIS est un cabinet de conseil en système d'information spécialisé sur les logiciels de l'éditeur SAP. Au 31 décembre 2012, MICROPOLE détenait 100% de son capital.

Son dernier exercice social, clos le 31 décembre 2012, fait apparaître un chiffre d'affaires de 3 917 K€ et un résultat de 12,6 K€.

➤ **MICROPOLE Méditerranée**

La société MICROPOLE Méditerranée est une société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. Son activité est une activité de conseil et de service en informatique. Au 31 décembre 2012, MICROPOLE détenait 100% de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2012 fait apparaître un chiffre d'affaires de 2 992 K€ et un résultat négatif de 163 K€.

↘ MICROPOLE Rhône - Alpes

La société MICROPOLE Rhône-Alpes est une société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. Son activité est une activité de conseil et de service en informatique. Au 31 décembre 2012, MICROPOLE détenait 100% de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2012 fait apparaître un chiffre d'affaires de 6 252 K€ et un résultat négatif de 172 K€.

↘ MICROPOLE Management

La société MICROPOLE Management est une société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. Son activité est une activité de conseil et de service en informatique. Au 31 décembre 2012, MICROPOLE détenait 100% de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2012 fait apparaître un chiffre d'affaires de 9 450 K€ et un résultat de 233 K€.

↘ MICROPOLE Nord

La société MICROPOLE Nord est une société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. Son activité est une activité de conseil et de service en informatique. Au 31 décembre 2012, MICROPOLE détenait 100% de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2012 fait apparaître un chiffre d'affaires de 2 012 K€ et un résultat de 7,6 K€.

↘ MICROPOLE Paris 15

La société MICROPOLE Paris 15 est une société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. Son activité est une activité de conseil et de service en informatique. Au 31 décembre 2012, MICROPOLE détenait 100% de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2012 fait apparaître un chiffre d'affaires de 3 960 K€ et un résultat négatif de 137 K€.

↘ MICROPOLE Paris 16

La société MICROPOLE Paris 16 est une société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. Son activité est une activité de conseil et de service en informatique. Au 31 décembre 2012, MICROPOLE détenait 100% de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2012 fait apparaître un chiffre d'affaires de 4 420 K€ et un résultat de 0,7 K€.

↘ MICROPOLE Rhône-Alpes 2

La société MICROPOLE Paris Rhône-Alpes 2 est une société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. Son activité est une activité de conseil et de service en informatique. Au 31 décembre 2012, MICROPOLE détenait 100% de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2012 fait apparaître un chiffre d'affaires de 1 922 K€ et un résultat de 11,2 K€.

↘ MICROPOLE Paris 18

La société MICROPOLE Paris 18 est une société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. Son activité est une activité de conseil et de service en informatique. Au 31 décembre 2012, MICROPOLE détenait 100% de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2012 fait apparaître un chiffre d'affaires de 0 K€ et un résultat de (1,1) K€.

↘ MICROPOLE Paris 19

La société MICROPOLE Paris 19 est une société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. Son activité est une activité de conseil et de service en informatique. Au 31 décembre 2012, MICROPOLE détenait 100% de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2012 fait apparaître un chiffre d'affaires de 3 746 K€ et un résultat de 73 K€.

↘ Agence Wide

La société Agence Wide est une société par action simplifiée au capital de 30.000 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. Son activité est celle d'une agence de communication en marketing digitale.

Son dernier exercice social clos le 31 mai 2012 fait apparaître un chiffre d'affaires de 795 K€ et un résultat de 7 K€.

↘ Oasis Consultants

La société Oasis Consultant est une société anonyme de droit belge au capital de 75 000 € dont le siège est à Zaventem (Belgique). Son activité est celle d'un cabinet de conseil spécialisé dans la mise en place de solutions ERP de SAP.

Son dernier exercice social clos le 31 mars 2012 fait apparaître un chiffre d'affaires de 4 727 K€ et un résultat de 243 K€.

↘ Oasis Consultants Luxembourg

La société Oasis Consultant Luxembourg est une société anonyme de droit luxembourgeois au capital de 31.000 € dont le siège est à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg). Son activité est celle d'un cabinet de conseil spécialisé dans la mise en place de solutions ERP de SAP.

Cette société a débuté son activité le 1^{er} septembre 2011, son premier exercice social d'une durée de 7 mois clôturé le 31 mars 2012 fait apparaître un chiffre d'affaires de 0 k€ et un résultat négatif de 97 k€.

↘ Velixis

La société Velixis est une société anonyme de droit belge au capital de 61.500 € dont le siège est à Zaventem (Belgique). Son dernier exercice clos le 31 décembre 2012 fait apparaître un chiffre d'affaire de 3 752 k€ et un résultat de 184 k€.

Son activité est celle d'un cabinet de conseil spécialisé des solutions et services en Business Intelligence et Performance Management avec une expertise dans les domaines de la finance, des ventes et du marketing.

↘ Beryl

La société Beryl est une société de droit suisse au capital de 100 000 CHF dont le siège est situé 8 rue du Conseil Général 1208 Genève (Suisse). Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2012, fait apparaître un chiffre d'affaires de 524K€ et une perte de 83 K€.

Son activité est celle d'une société de conseil en stratégie, organisation de l'entreprise et de ses systèmes d'information, ainsi que la gestion des risques opérationnels, les contrôles et la sécurité.

1.2 Comptes sociaux - Activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes et sont conformes à la réglementation en vigueur.

Au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2012, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 101 323 K€ contre 100 888 K€ en 2011. Les charges d'exploitation se sont élevées à 100 931 K€. Le résultat d'exploitation positif ressort ainsi à 680 K€. Le résultat financier est positif à hauteur de 17,4 K€. Le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 795 K€, contre un bénéfice de 983 K€ pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2012, les capitaux propres présentent un solde de 49 777 K€. Le total des dettes de la Société s'élève à la clôture de l'exercice à 89 737 K€. La trésorerie à l'actif s'établit à 8 169 K€.

Les pertes fiscales reportables de la Société ne permettent pas de versement au titre de la participation en 2012.

Nous vous précisons que les charges visées au titre des articles 39-4 et 223-quarter du code général des impôts pour l'exercice écoulé s'établissent à 313 507 € (dont 164 097 € pour l'organique, 98 289 € au titre des amortissements excédentaires de véhicules, et 51 121 € pour la TVTS).

1.3 Affectation du résultat de l'exercice

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012, soit un bénéfice de 795 328 €, en totalité au compte report à nouveau.

Le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents et celui de l'avoir fiscal correspondant ont été les suivants :

En euros	Dividendes	Avoir fiscal
Exercice 2009	Néant	Néant
Exercice 2010	Néant	Néant
Exercice 2011	Néant	Néant

Par ailleurs, nous joignons au présent rapport le tableau visé par le règlement 255-102 du code de commerce, faisant apparaître les résultats de la Société

au cours de chacun des cinq derniers exercices, ainsi que le tableau visé par les dispositions des articles L. 233-6 et L. 233-15 du Code de commerce.

1.4 Activité en matière de recherche et développement

MICROPOLE et ses filiales consacrent une part significative de leurs activités à la recherche et développement (R&D). MICROPOLE a reçu d'OSEO Innovation la qualification d'entreprise à caractère innovant vis à vis des Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI) le 12 décembre 2003. Cette qualification a été renouvelée en décembre 2006, puis en février 2010. Elle est actuellement en cours de renouvellement.

Ses filiales, MICROPOLE Paris 8, MICROPOLE Atlantique, MICROPOLE Méditerranée, MICROPOLE Rhône-Alpes, ont reçu du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche l'agrément leur donnant la capacité de mener de travaux de recherche et développements éligibles au titre du crédit d'impôt recherche. Cet agrément est en cours de renouvellement.

1.5 Prise de participation

La société a annoncé en juin 2012 l'acquisition de 100 % du capital de la société Velixis. Créée en 2007 et basée à Bruxelles, Velixis propose des services en Business Intelligence et Performance Management avec une expertise dans les domaines de la finance, des ventes, et du marketing.

Forte de ses 30 collaborateurs, la société s'appuie depuis sa création sur son partenariat étroit avec SAP (Velixis est aussi partenaire de référence sur SAP-HANA), pour adresser ses solutions de Business Intelligence aux décideurs business et responsables IT de PME et de grands groupes internationaux, notamment dans les secteurs de l'industrie, des services, des médias, des banques et assurances, et le secteur Public.

Cette acquisition a été réalisée entièrement en numéraire, avec un complément de prix lié à des critères de performances en termes de chiffre d'affaires

et de rentabilité. La société est intégrée dans les comptes de MICROPOLE à compter du 1er avril 2012.

La société a annoncé en décembre 2012 l'acquisition de 100% du capital de la société Beryl. Créée en 1998 à Genève, Beryl est une société de conseil très active dans le monde bancaire et reconnue pour son savoir-faire à forte valeur ajoutée qui lui a permis de développer des best-practices reconnus par les autorités réglementaires et appliquées par de nombreux établissements. Beryl intervient notamment pour ses clients sur l'analyse du modèle des affaires et du modèle opérationnel lors de fusions et d'acquisitions, la stratégie d'organisation et la stratégie informatique, la performance administrative, les risques opérationnels et les systèmes de contrôle interne, les plans de sécurité et de continuité des activités. La société réalise un chiffre d'affaires d'un million de Francs suisses. Cette acquisition a été réalisée entièrement en numéraire,

avec un complément de prix lié à des critères de performances en termes de chiffre d'affaires et de

rentabilité. La société est intégrée dans les comptes de MICROPOLE à compter du 1er juillet 2012.

1.6 Conséquences sociales, sociétales et environnementales liées à l'activité de la société

Eu égard à la nature des métiers de la société, à son organisation et à sa taille intermédiaire, les informations relatives aux conséquences sociales, sociétales et environnementales liées à l'activité de la société ne sont pas jugées pertinentes. Des actions ciblées et ponctuelles sont néanmoins menées au sein de la société pour prendre en considération les objectifs de

cette réglementation, notamment en favorisant le recyclage par la mise en place de point de collecte de tri, en encourageant les déplacements « vert », en favorisant la dématérialisation, en s'investissant dans l'intégration et l'accompagnement de ses collaborateurs, en favorisant l'emploi des jeunes et des seniors.

1.7 Tableau des cinq derniers exercices

	2012	2011	2010	2009	2008
Capital social en fin d'exercice					
Capital social (en euros)	1 297 895	1 297 895	1 410 756	1 410 756	1 410 756
Nombre des actions					
- ordinaires existantes	25 957 905	25 957 905	28 215 115	28 215 115	28 215 115
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	101 323 549	100 888 415	86 715 796	77 237 078	64 127 807
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	720 970	1 334 599	910 508	2 132 501	2 093 350
Impôts sur les bénéfices	- 74 358	- 182 542	-586 632	-518 967	-202 410
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	795 328	983 010	845 864	1 771 338	1 660 421
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,03	0,06	0,05	0,08	0,08
Résultat après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	0,03	0,06	0,03	0,06	0,06
Dividende distribué à chaque action	0	0	0	0	0
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	2	2	2	107	423
Montant de la masse salariale de l'exercice	531 448	543 722	423 700	6 981 587	17 607 696
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres.)	494 908	567 776	588 797	1 507 767	8 412 439

1.8 Répartition du capital social au 31 décembre 2012

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations retenues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote :

Les personnes morales ou physiques suivantes possèdent plus d'un vingtième du capital social et plus d'un dixième des droits de vote :

- Monsieur Christian POYAU

- Monsieur Thierry LETOFFE

Les personnes morales ou physiques suivantes possèdent plus d'un vingtième du capital social et plus d'un vingtième des droits de vote :

- CDC Entreprise Innovations (par l'intermédiaire des FCPI : CAAM innovation 4 et Science et Innovation)
- NEXTSTAGE (agissant pour le compte de FCPI dont elle assure la gestion)

1.9 Rémunération des mandataires sociaux

MICROPOLE rémunère deux mandataires sociaux au titre de leurs mandats. Il est rappelé que les filiales du Groupe ne versent aucune rémunération à

ces mêmes mandataires. Ils ont perçu une rémunération brute avant impôts au cours des deux derniers exercices se décomposant comme suit :

Christian POYAU Président Directeur Général	2012 (en milliers d'euros)		2011 (en milliers d'euros)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	240	240	240	228
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	25	25	25	25
Avantage en nature	26	26	22	22
TOTAL	291	291	287	275

Thierry LETOFFE Directeur Général Délégué	2012 (en milliers d'euros)		2011 (en milliers d'euros)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	240	240	240	228
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	25	25	25	25
Avantage en nature	26	26	20	20
TOTAL	291	291	285	273

Les deux fondateurs du Groupe bénéficient d'une assurance chômage (GSC) dont les cotisations sont prises en charge par le Groupe. Ils ne disposent

pas d'options de souscription d'actions, ni d'actions de performance. Par ailleurs, il n'existe pas de régime type retraite chapeau.

1.10 Opérations réalisées par les mandataires sociaux sur le titre MICROPOLE

Les franchissements de seuils déclarés en 2012 ont été les suivants :

- Par courrier reçu le 5 octobre 2012, la société par actions simplifiée NEXTSTAGE, agissant pour le compte de FCPI dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 1er octobre 2012, le seuil de 5% des droits de vote et 10% du capital de la société MICROPOLE et détenir, pour le compte desdits FCPI, 2 661 150 actions MICROPOLE représentant autant de droits de vote, soit 10,25% du capital et 8,51% des droits de

vote. Cette déclaration a également donné lieu à une déclaration d'intention le 8 octobre 2012.

- Par courrier reçu le 21 décembre 2012, la société OTC Asset Management, agissant pour le compte de FCPI dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse le seuil de 2,5% du capital et détenir, pour le compte desdits FCPI, 746 881 actions MICROPOLE représentant autant de droits de vote, soit 2,88% du capital et 2,32% des droits de vote. Cette déclaration est consécutive à l'abaissement des seuils statutaires de la Société lors de l'AG du 21 décembre 2012.

1.11 Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Composition du conseil	Fonction principale	Date du mandat	Autres mandats de représentation en cours ou expirés au cours des 5 dernières années et fonctions exercées dans d'autres sociétés	Date du mandat
Christian POYAU	Président Directeur Général de : • MICROPOLE SA • MICROPOLE Paris 13	2009-2014	Administrateur et Directeur Général Délégué de : • Cross Systems Company SA Administrateur de : • MICROPOLE Institut SA • MICROPOLE Atlantique • OSEO • Budget Telecom	2004-2008
		2009-2014		2010-2016 2010-2016 2005 2008
Thierry LETOFFE	Administrateur et Directeur Général Délégué de : • MICROPOLE SA	2009-2014	Président Directeur Général de : • Cross Systems Company SA • MICROPOLE Atlantique Administrateur et Directeur Général Délégué de : • MICROPOLE Institut SA Administrateur de : • MICROPOLE Paris 13	2004-2008 2010-2016
				2010-2016 2009-2014
Christine LEONARD épouse POYAU	Administrateur de ; • MICROPOLE SA Président de : • Turquoise Conseil SASU	2009-2014	Administrateur de : • MICROPOLE Institut SA • MICROPOLE Atlantique • MICROPOLE Paris 13	2010-2016 2007-2012 2009-2014
		2011		2010-2016 2007-2012 2009-2014

Sylvie PASTOL épouse LETOFFE	Administrateur de : • MICROPOLE SA	2009-2014	Administrateur de : • MICROPOLE Institut SA • Cross Systems Company SA • MICROPOLE Paris 13	2010-2016 2007-2008 2009-2014
Antoine ANTOUN	Administrateur indépendant	2008-2013	Administrateur de : • MICROPOLE SA	2008-2013

Monsieur Christian POYAU cumule les fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'administration de la Société. A la connaissance de la société et au cours des 5 dernières années, aucun membre du conseil d'administration de la société :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude, d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités administratives ;
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

1.12 Options de souscription d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale est informée des plans d'options mis en œuvre par le

A la connaissance de la société et à la date du présent document :

- il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des membres des organes de direction de la société à l'égard de cette dernière et de leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs ;
- il n'existe aucun contrat ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre des organes de direction ou d'administration a été nommé en cette qualité ;
- les règles concernant les restrictions ou interventions des organes de direction ou d'administration portant sur des opérations sur les titres de la société sont celles prévues par la Loi.

1.13 Conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce

Nous vous demandons également d'approuver chacune des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce régulièrement autorisées par votre Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé.

biais d'un rapport spécial, déposé sur le bureau de l'assemblée générale.

Vos Commissaires aux Comptes ont été informés des conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

1.14 Conventions visées à l'article L. 225-39 du code de commerce

La liste des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales a été tenue à votre disposition dans les délais

légaux et communiquée à vos Commissaires aux Comptes.

1.15 Actionnariat des salariés de la société

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code du Commerce nous indiquons qu'aucun salarié des sociétés du Groupe ne détient

d'actions qui font l'objet d'une gestion collective à travers un PEE (Plan Epargne d'Entreprise) ou PPESV (Plan Partenarial d'Epargne Salariale Volontaire).

1.16 Evénements susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Dans le cadre de l'émission d'Obligations à bons de souscription et / ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) pour un montant total de 8 millions d'euros à laquelle la société a procédé le 20 novembre 2009, et dans l'éventualité où les actions de la société feraient l'objet d'une offre publique (achat, d'échange, mixte...) par un tiers, les OBSAAR pourront être exercés par leurs titulaires à tout moment à compter du premier jour au cours duquel les actions de la Société peuvent être apportées à l'offre

(date d'ouverture de l'offre) jusqu'à leurs échéances. En cas de changement de contrôle, tout porteur d'Obligations pourra, à son seul gré, demander, pendant la période d'amortissement anticipé stipulée ci-dessous, l'amortissement anticipé des Obligations dont il sera propriétaire. Les Obligations seront alors remboursées au pair majoré de l'intérêt à payer au titre de la période courue entre la dernière date de paiement d'intérêts et la date d'amortissement effective.

1.17 Evolution prévisible - Perspectives d'avenir

L'exercice 2012 a révélé des disparités dans la dynamique de certaines activités du groupe, ce qui a permis d'orienter les investissements et de mettre en œuvre de nouvelles offres différenciantes à forte valeur ajoutée. MICROPOLE a ainsi cessé son activité de gestion, d'installation et de support sur les infrastructures BlackBerry, et a relancé son activité historique autour du CRM. Cette offre, aujourd'hui

enrichie grâce à l'évolution majeure apportée par le cross-canal et le Marketing Digital, et qui propose aux entreprises de tirer pleinement parti de l'ensemble de leurs données clients, a déjà permis d'enregistrer la signature de plusieurs projets significatifs. La stratégie reste donc plus que jamais orientée vers les prestations à forte valeur ajoutée, l'expertise Métiers et le développement à l'international.

1.18 Analyse des risques

La société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs

que ceux présentés à la note 4.10.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

1.19 Délégations d'augmentation de capital votée en assemblée générale

L'Assemblée Générale à caractère mixte a autorisé le Conseil d'administration à procéder à diverses augmentations de capital de la Société :

Nature de l'opération	Montant	Date d'autorisation par l'A.G. du	Date d'expiration	Montant de la délégation utilisée au 31/12/2012
Augmentation de capital soit par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du DPS (1) soit par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	1 000 000 €	22/06/2012	22/08/2014	non utilisée
Augmentation de capital soit par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du DPS (1) soit par incorporation de réserves, bénéfices ou primes dans le cadre d'une offre au public.	1 000 000 €	22/06/2012	22/08/2014	non utilisée
Augmentation de capital soit par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du DPS (1) soit par incorporation de réserves, bénéfices ou primes dans le cadre d'un placement privé.	1 000 000 €	22/06/2012	22/08/2014	non utilisée
Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires dans les conditions prévues par les articles L.225-135-1 et R.225-18 du Code de commerce	15% de l'émission initiale	22/06/2012	22/08/2014	non utilisée
Emission d'actions réservées aux salariés (PEE/PPESV)	5% du nombre total des actions	24/06/2011	24/08/2013	non utilisée
Attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel	3,85 % du capital	21/12/2012	21/02/2017	non utilisée

(1) Ces autorisations ne peuvent être supérieures à un montant nominal total de 1 000 000 €.

Abréviations : DPS= droit préférentiel de souscription

PEE= plan d'épargne entreprise

PPESV= plan partenarial d'épargne salariale volontaire

(2) pour un actionnaire détenant 1% du capital avant opération.

Il n'existe, à ce jour, aucune autre autorisation d'émission de capital. Les autorisations qui ne sont plus en vigueur à ce jour ou qui seront échues en cours

d'exercice font l'objet de proposition de résolutions à la présente Assemblée.

1.20 Utilisation par le Conseil d'administration des délégations données par l'assemblée au cours de l'exercice clos au 31/12/2012

Lors de sa séance 22 juin 2012, le Conseil a fait usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie au titre de la 9^{ème} résolution votée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la société du 22 juin 2012, afin de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions. Au cours de ce programme 154 041 titres ont été rachetés.

Au 31 décembre 2012, le Conseil n'a fait usage d'aucune autre des délégations qui lui ont été consentie. La société n'a procédé à aucun ajustement du nombre d'actions que des titres émis permettraient d'obtenir s'ils avaient été émis à un prix supérieur au cours de bourse.

1.21 Actions auto détenues

L'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2012, agissant dans le cadre des dispositions prévues à l'article L.225-209 du Code de commerce, a autorisé le Conseil d'administration à procéder au rachat d'actions

de la Société. Ce programme a été mis en œuvre par décision du Conseil du 22 juin 2012.

Au 31 décembre 2012, la société détenait :

- 79 241 actions, au titre d'un contrat de liquidité souscrit avec un prestataire de service d'investissement.
- et, dans le cadre du programme de rachat d'actions, un total de 1 078 248 actions, soit 4,2% du capital social de la Société, dont 154 041 actions acquises en 2012 au prix moyen de 0,91 €.

- Au 31 décembre 2012, 924 207 actions ont été affectées à la couverture du plan de Bsaar. Le Conseil sera amené à se prononcer courant 2013 sur l'affectation des 154 041 actions rachetées au cours de l'exercice.

1.22 Informations relatives aux délais de paiement

Conformément aux dispositions de l'article 441-6-1 du Code de commerce, au 31 décembre 2012 le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se

décompose sur les deux dernières années par date d'échéance de la manière suivante :

- Echéance inférieure à 60 jours : 99%
- Echéance supérieure à 60 jours : 1%

1.23 Présentation du projet du texte des résolutions

Nous envisageons de soumettre à votre approbation le projet de texte des résolutions suivant :

Dans la première, nous vous demanderons d'approuver les comptes sociaux et le bilan de l'exercice écoulé et de donner quitus à vos administrateurs pour leur gestion durant cet exercice ;

Si vous approuvez les comptes de l'exercice tels qu'ils vous sont présentés faisant apparaître un bénéfice de 795.328 €, nous vous proposerons dans une troisième résolution de l'affecter en totalité au report à nouveau ;

Dans une deuxième résolution, nous vous demanderons d'approuver les comptes consolidés de l'exercice écoulé qui se soldent par un bénéfice de 36 milliers d'euros ;

Après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, vous aurez ensuite, dans une quatrième résolution, à vous prononcer sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce ;

Nous vous demanderons dans une cinquième résolution de prendre acte des informations mentionnées dans le rapport du Président du Conseil d'administration, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques, mises en place par la Société, approuvées par le Conseil d'administration, ainsi que celles du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur la partie du rapport du président consacrée aux procédures de contrôle interne et de gestion de risques afférentes à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Le rapport du Président est joint au présent rapport. Nous vous rappelons que conformément à la loi, le tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices se trouve inclus au présent rapport ;

Dans la sixième résolution, nous vous demanderons de fixer le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'administration ;

Dans la septième résolution, nous vous demanderons de procéder au renouvellement du mandat d'un administrateur ;

Dans la huitième résolution, nous vous proposons, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, d'autoriser pour une période de dix-huit mois votre Conseil d'administration à acheter, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, un maximum de 10% du nombre d'actions composant le capital social d'une valeur nominale de € 0,05. Cette autorisation mettra fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale mixte du 22 juin 2012 ;

Dans une neuvième résolution, nous vous demanderons d'autoriser (sous la condition suspensive de l'adoption de la huitième résolution) le Conseil à réduire le capital social par annulation des actions de la Société qu'elle serait amenée à détenir dans le cadre d'un programme de rachat d'actions. Cette autorisation sera consentie pour une durée de 18 mois à compter de l'assemblée et mettra fin à la précédente autorisation qui avait été donnée par l'Assemblée Générale mixte du 22 juin 2012 ;

Dans la dernière résolution, nous vous proposerons de donner les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités.

1.24 Contrôle des Commissaires aux comptes

Nous allons vous donner lecture :

- du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels,
- de leur rapport sur les comptes consolidés,
- du rapport spécial sur les conventions réglementées,

↳ Conclusion

En conclusion, nous vous demandons de donner acte aux membres du Conseil d'administration des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes

- de leur rapport sur le rapport du président du Conseil d'administration concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

sociaux et les comptes consolidés de l'exercice, tels qu'ils vous sont présentés, de ratifier les propositions de votre Conseil d'administration et de donner quitus à chacun des administrateurs pour l'exercice considéré.

Le Conseil d'administration

Rapport du Président du Conseil sur le fonctionnement du Conseil et les procédures de contrôle interne

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce tel que modifié par la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011, il vous est présenté un rapport relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et aux procédures de contrôle interne mises en place dans notre société. La Société se réfère désormais au Code de gouvernement Middlednext pour les valeurs moyennes et petites paru en décembre 2009 disponible sur le site internet www.middlednext.com.

2.1 Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Présentation du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la société MICROPOLE doit être composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus conformément aux statuts. Actuellement, il est composé de cinq administrateurs.

- Christian Poyau, Président Directeur Général
- Thierry Létouffé, administrateur et Directeur Général Délégué
- Christine Léonard épouse Poyau, administrateur
- Sylvie Pastol épouse Létouffé, administrateur
- Antoine Antoun, administrateur indépendant.

Selon le code de gouvernement Middlednext pour les valeurs moyennes et petites auquel la Société se réfère, l'indépendance d'un membre du Conseil se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement.

En application du principe de la représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, la composition actuelle du Conseil comporte au moins 40% de femmes.

Fonctionnement et travaux du Conseil d'administration

Rôle du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil

d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve. Tous actes d'administration et même de disposition qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi et par les présents statuts sont de sa compétence.

Le Conseil d'administration peut consentir à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la loi et par les statuts.

Information des administrateurs

Préalablement à chaque réunion, la Société fournit aux membres du Conseil des informations qualitatives et quantitatives sur l'activité. Chaque question abordée fait l'objet d'un débat entre les membres et est soumise au vote à l'issue de la discussion.

Fréquence des réunions

Le Conseil se réunit aussi souvent que nécessaire et notamment pour arrêter les comptes, statuer sur les dossiers présentant des conséquences financières importantes pour la Société (acquisition, cession, abandons de créance...) qui font l'objet d'une approbation préalable en Conseil. Au cours de l'exercice social clos au 31 décembre 2012, le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois. Les principaux travaux du Conseil ont porté notamment sur :

- l'arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés au 31 décembre 2011;
- l'arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2012 ;
- la convocation de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011 ;
- la mise en œuvre du programme de rachat d'actions

Le taux de présence des administrateurs aux réunions du Conseil au cours de l'exercice écoulé était de 100%.

Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil font l'objet d'une approbation formelle par les administrateurs avant signature.

Evaluation des travaux du Conseil

Le Code Middlednext recommande que chaque année, le président du Conseil invite les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil d'administration et sur la préparation de ses travaux.

A ce jour, aucune procédure d'auto-évaluation du fonctionnement n'est mise en place par le Conseil. Compte tenu de la taille de la Société, le mode de fonctionnement du Conseil d'administration est jugé satisfaisant de sorte qu'il n'est pas nécessaire de

prévoir un système d'évaluation de ses travaux ou des travaux du comité des rémunérations

Pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué par le Conseil d'administration

La fonction de Direction Générale est assumée par le Président du Conseil d'administration qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Le Directeur Général Délégué, à ce titre, assiste le Directeur Général dans ses fonctions de Directeur Général de la Société, et dispose à cet effet, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

2.2 Le comité d'audit

Depuis juin 2010, le Conseil d'administration, réuni en formation plénière, exerce la fonction de comité d'audit, conformément à l'article 823-20 al. 4 du Code de commerce.

2.3 Participation des actionnaires aux Assemblées Générales

La participation des actionnaires aux Assemblées Générales est régie par les dispositions légales en vigueur ainsi que par les statuts de la Société notamment les articles du titre V.

2.4 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les éléments tels que visés à l'article L.225-100-3 du Code de commerce susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, figurent dans le rapport de gestion du Conseil d'administration à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos.

2.5 Code de référence en matière de gouvernement d'entreprise

Depuis 2011, la Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise Middledext pour les valeurs moyennes et petites, étant précisé que les recommandations n° 1, 3, 4, 5, 6 et 15 sont écartées pour les raisons suivantes :

- Les recommandations : n°1 (relative au cumul contrat de travail et mandat social), n°3 (relative aux indemnités de départ), n° 4 (relative aux régimes de retraites supplémentaires) et n°5 (relative aux stocks options et attribution gratuite d'action) ne sont pas applicables à la Société puisque les mandataires sociaux n'en bénéficient pas.

- Les recommandations n° 6 (relative à la mise en place d'un règlement intérieur du Conseil), et n°15 (relative à l'évaluation des travaux du Conseil) ne sont pas pertinentes compte tenu de la taille du Conseil.

2.6 Principes et règles arrêtées par le Conseil pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Les mandataires sociaux perçoivent une rémunération dont les détails sont présentés en section 1.9 du rapport de gestion. Ils ne bénéficient ni d'un plan d'option de souscription d'actions, ni d'actions de performances, ni d'actions gratuites, ni d'un régime de retraite supplémentaire. En outre le conseil a examiné la situation de chacun des membres et a constaté que, dans la mesure où aucun de ses membres ne peut prétendre au versement d'une rémunération ou d'une indemnité quelconque au titre de la cession de ses fonctions de mandataire social, les dispositions de la loi TEPA du 21 août 2007 ne leur étaient pas applicables.

Les principes du code de gouvernement Middledext concernant l'encadrement des indemnités de départs, le régime des retraites supplémentaires, les règles concernant l'attribution de stocks options ou d'actions gratuites (recommandations n° 3, 4 et 5), ne trouvent pas vocation à s'appliquer à l'égard des mandataires sociaux.

2.7 Les procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société

Définition et objectifs des procédures de contrôle interne

Ainsi que le cadre de référence du contrôle interne de l'AMF publié le 9 janvier 2008 à l'attention des valeurs moyennes et petites le définit, le contrôle interne est un dispositif élaboré par le Groupe et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- le respect des valeurs fondamentales du Groupe et des grandes orientations fixées par la Direction Générale ;
- la bonne application des instructions transmises ;
- le bon fonctionnement des processus internes (notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs) ;
- et la fiabilité des informations financières.

Et d'une façon générale contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. Ce dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités du Groupe. Toutefois, il ne constitue pas une assurance absolue contre tous les risques possibles, pas plus qu'il ne peut – quelle que soit sa qualité et celle des collaborateurs qui exercent ces contrôles – garantir à lui seul la parfaite réalisation des objectifs que se donne le Groupe.

Description de l'organisation générale du contrôle interne global au niveau de la société

Environnement de contrôle de l'information comptable et financière

La société MICROPOLE consolide par intégration globale, les sociétés dans lesquelles la

société mère exerce un contrôle exclusif par la détention directe de plus de 50% des droits de vote et du capital.

Les comptes sociaux et consolidés de MICROPOLE sont élaborés par le service de la Direction Financière. Ce service a pour objectif de fournir une image fidèle des comptes de la société, d'améliorer constamment la qualité de l'information produite, et d'en réduire les délais de production. Il dispose d'interlocuteurs dédiés dans les différentes filiales du Groupe.

Ces différents acteurs du traitement de l'information financière et comptable, se reportent hiérarchiquement aux directions opérationnelles et générales des filiales du Groupe.

Les Commissaires aux Comptes effectuent une revue des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sur lesquelles ils peuvent émettre des observations. La société est dotée de deux Commissaires aux Comptes, conformément à la législation qui lui est applicable. Les filiales françaises ou étrangères nomment des Commissaires aux Comptes dans le cadre des réglementations applicables.

Les acteurs

Monsieur Christian Poyau, Président Directeur Général de la société MICROPOLE est responsable de la mise en place du contrôle interne au sein du Groupe, des moyens mis en œuvre et de son suivi.

Le Conseil d'administration est responsable de l'élaboration des procédures, et doit veiller à leur application.

La Direction Financière, placée sous l'autorité de Monsieur Philippe Mayca, est en charge de la fiabilité de l'information financière. Elle doit s'assurer que les procédures de collecte et de contrôle de l'information sont satisfaisantes, et mettre en œuvre les mesures nécessaires à la fiabilité des informations qu'elle communique.

Le Contrôle de gestion est en charge de la rédaction des procédures et du contrôle de leur application, sous la responsabilité de la Direction Générale.

Les directions commerciales sont également impliquées dans la mise en œuvre du contrôle interne, à leur niveau de responsabilité

Enfin, la Société ou ses filiales se réservent par ailleurs le recours ponctuel à des prestataires extérieurs spécialisés.

Informations sur les procédures relatives à l'information financière et comptable

Le reporting de gestion du Groupe s'appuie sur une chaîne informatique qui a été développée en interne et est sous la responsabilité de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) du Groupe. Les fonctionnalités principales couvertes d'un point de vue gestion sont :

- Saisie du prévisionnel commercial, saisie des commandes,
- Suivi de la production (régie/forfait/formation),
- Achat/revente licence et matériel, facturation,
- Alimentation de la comptabilité,

- Reporting de gestion (Prévisionnel, Produit, Facturé, Marge).

Les informations sont directement saisies :

- par l'équipe commerciale pour le prévisionnel,
- par les collaborateurs eux-mêmes pour la gestion des temps passés sur les projets (régies ou forfaits),
- par les chefs de projet pour les "Reste à Faire" sur les forfaits (une fois par mois),
- par l'Administration des ventes pour les commandes et les factures.

Toutes les saisies faites sont validées au fur et à mesure par les responsables opérationnels.

La facturation en régie est émise sur la base des rapports d'activité des collaborateurs, la facturation au forfait s'appuyant sur les procès-verbaux de validation de nos clients et la validation du Chef de projet ainsi que sur les échéances contractuelles. Le Contrôle de gestion effectue une vérification du chiffre d'affaires enregistré avec le service Comptabilité. Le Contrôle de gestion vérifie également avec les responsables opérationnels la situation des "en-cours". A la fin de chaque mois, une procédure de clôture est mise en œuvre après validation des Directions Opérationnelles et du Contrôle de gestion. Cette procédure empêche toute modification sur les chiffres du mois. Suite à cette clôture, un tableau de bord général est diffusé à la Direction Générale et à chaque Direction Opérationnelle (pour la partie qui la concerne). Ces derniers ont également accès à un ensemble d'informations de gestion sur les projets.

Procédures relatives à la diffusion de l'information financière et comptable

Le Groupe MICROPOLE a centralisé au niveau de la maison-mère l'élaboration et la diffusion de son information financière à destination des actionnaires et des analystes financiers, afin d'exercer un contrôle rigoureux et de garantir la confidentialité. Le service en charge de la communication financière élabore des projets de communiqués à partir des états financiers validés par la Direction Générale.

Analyse des risques

Les risques majeurs auxquels la Société est confrontée sont détaillés au chapitre « 1.18 Analyse des risques » du Rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Levallois-Perret, le 19 avril 2013

Christian POYAU

En sa qualité de Président du Conseil d'administration

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du président du Conseil d'administration

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société MICROPOLE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

I. Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

II. Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 19 avril 2013

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton

Olivier BOCHET

Deloitte & Associés

Laurent HALFON

Comptes consolidés de l'exercice 2012

Compte de résultats consolidés

En milliers d'euros	Notes	2012	2011 ⁽¹⁾
CHIFFRE D'AFFAIRES	3.1	119 589	119 591
Autres produits de l'activité			
Achats et sous-traitance		-22 431	-21 448
Charges de personnel	3.2	-78 666	-76 916
Charges externes		-12 306	-13 019
Impôts et taxes		-1 843	-1 066
Dotations aux amortissements		-925	-732
Dotations nettes aux provisions		-22	33
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		3 396	6 443
En % du chiffre d'affaires		2,8%	5,4%
Autres produits et charges opérationnels	3.3	-1 074	-782
RESULTAT OPERATIONNEL		2 322	5 661
En % du chiffre d'affaires		2,0%	4,7%
Coût de l'endettement financier net	3.4	-440	-435
Autres produits et charges financiers	3.4	-158	-161
Charges d'impôt	3.5	-1 080	-1 493
RESULTAT DES ACTIVITES POURSUIVIES		644	3 572
Résultat des activités abandonnées	2.3	-608	148
RESULTAT DE L'EXERCICE		36	3 720
Dont :			
Part attribuable aux minoritaires		0	0
Part attribuable aux actionnaires de la société		36	3 720

Résultat par action	3.6	0,00	0,14
Résultat dilué par action	3.6	0,00	0,12

⁽¹⁾ : Conformément aux dispositions relatives aux activités abandonnées, le compte de résultat 2011 a été retraité de façon à présenter une information comparative sur les deux périodes (voir note 2.3).

Etat global des gains et pertes consolidés

En milliers d'euros	Notes	2012	2011
Résultat de la période		36	3 720
Gains/pertes comptabilisés en capitaux propres			
- Différences de conversion		-49	291
- Couverture de flux de trésorerie			
- Titres disponibles à la vente			
- Divers			
- Effets d'impôts		0	0
Total des gains et pertes de la période		-13	4 011
Dont :			
Part attribuable aux minoritaires		0	0
Part attribuable aux actionnaires de la société		-13	4 011

Situation financière consolidée

En milliers d'euros		Notes	2012	2011
ACTIF				
Total actif non courant			62 344	57 770
Ecarts d'acquisition		4.1	54 396	51 197
Autres immobilisations incorporelles		4.2	1 624	52
Immobilisations corporelles		4.3	2 308	2 630
Actifs financiers non courants			1 608	1 482
Actifs d'impôt différé		4.4	2 408	2 409
Actifs destinés à être cédés			0	0
Total actif courant			66 096	70 019
Stocks			0	0
Clients et autres débiteurs		4.5	52 809	55 414
Trésorerie et équivalents de trésorerie		4.8	13 287	14 605
TOTAL ACTIF			128 440	127 789
PASSIF				
Capitaux propres		4.6	58 501	58 721
Capital			1 298	1 298
Primes et réserves			57 167	53 703
Résultat de l'exercice			36	3 720
Intérêts minoritaires			-	-
Passifs non courants			14 213	9 083
Provisions non courantes		4.7	1 005	859
Emprunts long terme		4.8	8 728	4 890
Autres Passifs non courants			4 480	3 334
Passifs courants			55 726	59 985
Dettes financières court terme		4.8	12 275	13 572
Fournisseurs et autres créditeurs		4.9	43 048	45 773
Provisions courantes		4.7	403	640
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			128 440	127 789

Variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Nb. d'actions du capital	Capital	Primes	Réserves et Résultats consolidés	Capitaux propres
Situation au 31/12/2010	28 215 115	1 410	74 832	-18 826	57 416
- Rachat d'actions propres				-344	-344
- Annulation d'actions	-2 257 210	-112	-2 250	-	-2 362
- Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres				291	291
- Résultat de la période				3 720	3 720
Situation au 31/12/2011	25 957 905	1 298	72 582	-15 159	58 721
- Rachat d'actions propres				-207	-207
- Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres				-49	-49
- Résultat de la période				36	36
Situation au 31/12/2012	25 957 905	1 298	72 582	-15 379	58 501
Dont :					
Part attribuable aux minoritaires		0	0	0	0
Part attribuable aux actionnaires de la société		1 298	72 582	-15 379	58 501

Tableau des flux de trésorerie consolidés

En milliers d'euros	2012	2011
1 - Opérations d'exploitation		
Résultat des activités poursuivies	644	3 572
Amortissements, dépréciations et provisions	862	467
- Ecart d'acquisition	-	-
- Immobilisations incorporelles	104	38
- Immobilisations corporelles	820	694
- Provisions	-62	-265
Paiement en actions	-	-
Résultat sur cession d'actifs non courants	-	37
Coût de l'endettement financier net	440	435
Charge d'impôt (yc impôts différés)	1 080	1 493
Capacité d'autofinancement	3 026	6 004
Impôts versés	-1 575	-1 070
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité	643	-2 686
Flux net de trésorerie liée à l'activité opérationnelle	2 094	2 248
2 – Flux d'investissement		
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 861	-1 058
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	22
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-245	-236
Encaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	108	599
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise	-2 806	-3 192
Cession de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise	-	-
Dividendes reçus	-	-
Variation des prêts et avances consenties	-	-
Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	-4 804	-3 865
3 - Opérations de financement		
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital	-	-
Décassements liés aux achats d'actions propres	-207	-2 707
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	6 000	4 517
Remboursement d'emprunts	-3 126	-2 395
Intérêts nets versés	-209	-207
Flux net de trésorerie lié aux activités de financement	2 458	-792
Autres flux liés aux opérations de financement		
Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie nette	41	114
Variation globale de la trésorerie	-211	-2 295
Flux net de trésorerie des activités abandonnées	-608	148
Trésorerie nette au début de l'exercice	13 814	15 961
Variation de la trésorerie	-819	-2 147
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	12 995	13 814

1. Principes comptables

Les états financiers consolidés du Groupe MICROPOLE pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 comprennent la société MICROPOLE et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint, si applicable.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 8 avril 2013 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

1.1. Référentiel appliqué

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les états financiers consolidés du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne au travers du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002. L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm

Dans le cadre des options offertes par la norme IFRS 1, le Groupe a décidé :

- de ne pas procéder au retraitement rétrospectif des écarts d'acquisition constatés avant le 1^{er} janvier 2004 ;
- de transférer en « réserves consolidées » les écarts de conversion cumulés au 1^{er} janvier 2004 ;
- de comptabiliser les écarts actuariels sur les engagements envers les salariés non encore constatés au 1^{er} janvier 2004 en provisions pour retraites en contrepartie des capitaux propres ;

Le Groupe a appliqué les nouvelles normes, amendements et interprétations approuvés par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2012 :

- IFRS 7 Informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers.

L'adoption de ces textes n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe au 31 décembre 2012.

Enfin, les états financiers du Groupe au 31 décembre 2012 n'intègrent pas les éventuels impacts des normes et interprétations suivantes, mais dont l'application n'est obligatoire qu'à compter d'exercices ouverts postérieurement au 1^{er} janvier 2012, en particulier :

- Amendement IAS 1, Présentation des autres éléments du résultat global, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012,
- Amendement IAS 12, Impôts différés – Recouvrement des actifs sous-jacents, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013,
- Amendement IAS 19, Avantages post-emploi, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013,
- Amendement IAS 32, Compensation des actifs et des passifs financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014,

- IFRS 10 Etats financiers consolidés, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014,
- IFRS 11 Partenariat, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014,
- IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014,
- IAS 28R Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014,
- IFRS 13 Evaluation à la juste valeur, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013,
- Amendement d'IFRS 7 Information à fournir dans le cadre de la compensation des actifs et passifs financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

1.2. Bases de préparation

Les états financiers sont présentés en millier d'euros.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur: instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

Les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés et classés en actifs détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement, s'il n'affecte que cette période, ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures, si celles-ci sont également affectées par le changement.

Dans le contexte actuel de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques, les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2012 ont été réalisées sur la base de la meilleure estimation possible par la direction de la société à ce jour de l'avenir prévisible et ont été

évaluées dans cadre d'hypothèses prenant en compte les effets d'une crise économique dont la durée serait limitée dans le temps.

1.3. Méthodes de consolidation

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement le contrôle, qui se caractérise par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, afin d'obtenir les avantages de leurs activités. Le contrôle est présumé en cas de détention de plus de 50% des droits de votes.

La méthode de l'intégration proportionnelle est utilisée pour les entités ayant des activités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres partenaires en vertu d'un accord contractuel. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans les actifs, passifs, produits et charges de cette entité, regroupés ligne à ligne, avec les éléments similaires de ses états financiers, à compter de la date à laquelle le contrôle conjoint est obtenu, jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (plus-values, dividendes ...) à l'exception des pertes de valeur.

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans en avoir le contrôle, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus. Cette méthode consiste à substituer, à la valeur comptable des titres de participation, la quote-part du Groupe dans les capitaux propres de ces sociétés, majorée des écarts d'acquisition.

1.4. Principes de conversion

La monnaie fonctionnelle d'une société est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère la société.

Les transactions réalisées par une société dans une devise autre (en monnaie étrangère) que sa monnaie fonctionnelle sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Les différences de change résultant de la conversion des transactions en devises sont incluses en résultat à l'exception de celles relatives à des prêts et emprunts qui en substance font partie de l'investissement net dans une filiale étrangère. Celles-ci sont constatées en autres éléments du résultat global dans les capitaux propres consolidés jusqu'à la date de sortie de la participation ou elles sont alors enregistrées en résultat.

Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis de la façon suivante :

- les postes de l'état de la situation financière sont convertis sur la base des cours de clôture,
- les produits et charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé, qui est

considéré comme approchant les cours de change aux dates des transactions,

- les gains et pertes latents résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

1.5. Produits de l'activité

Le chiffre d'affaires et les résultats sur l'ensemble des contrats au forfait s'échelonnent sur plusieurs exercices, qu'il s'agisse de contrats correspondant à la réalisation de prestations intellectuelles ou de systèmes intégrés, sont constatés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux. Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de factures à établir ou de produits constatés d'avance, lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement. Par ailleurs, lorsque le prix de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, intégrant le cas échéant des droits à recettes complémentaires ou à réclamations, une provision pour perte à terminaison à hauteur de la différence est constatée.

Le chiffre d'affaires et les résultats sur les travaux en régie sont pris en compte au fur et à mesure de la réalisation de ces travaux.

Le chiffre d'affaires au titre des prestations de maintenance est constaté au prorata temporis sur la durée du contrat et donne lieu à l'enregistrement de produits constatés d'avance.

Le chiffre d'affaires relatif à la vente de matériels est reconnu lors de la livraison du matériel.

1.6. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et charges à l'exception du coût de l'endettement financier net, des autres produits et charges financiers, de la quote-part dans les résultats des entreprises associées et des charges d'impôt.

Afin de faciliter la lisibilité de la performance du Groupe, les éléments significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé et à caractère non récurrent, sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée « Autres produits et charges opérationnels ».

1.7. Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers intègrent d'une part le coût de l'endettement financier net et, d'autre part, les autres produits et charges financiers.

Le coût de l'endettement financier net correspond au montant des charges d'intérêt au titre des dettes financières, diminué du montant des produits d'intérêt au titre des placements de trésorerie.

Les autres produits et charges financiers se composent notamment des produits et pertes provenant des dividendes et du résultat net de change.

1.8. Résultat par action

Le résultat par action a été déterminé en tenant compte du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, sous déduction du nombre moyen d'actions propres.

Le résultat dilué par action tient compte des instruments potentiellement dilutifs en circulation, à savoir des options de souscription d'actions, des bons de souscription d'actions et des bons de souscription de

parts créateurs d'entreprise lorsque leur prix d'exercice est inférieur au prix de marché. Ce résultat a été déterminé en utilisant la méthode du rachat théorique d'actions, selon laquelle les fonds recueillis lors de l'exercice des instruments dilutifs sont supposés affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché déterminé à la date de clôture de l'exercice.

1.9. Immobilisations incorporelles

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou à l'élaboration d'une nouvelle offre en vue de la commercialisation de produits logiciels et de procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si le Groupe peut démontrer, notamment, la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, sa rentabilité et la disponibilité de ressources suffisantes pour en achever le développement.

Les frais de développement portés à l'actif sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et peuvent donner lieu, le cas échéant, à la constatation d'une perte de valeur. Ils sont amortis, selon la méthode linéaire, sur une durée maximale d'utilisation prévue de 5 ans.

Les autres immobilisations incorporelles, principalement des logiciels acquis par les sociétés du Groupe, sont amorties sur des durées allant de douze mois à trois ans selon le mode linéaire.

1.10. Regroupements d'entreprises

Tous les regroupements d'entreprises postérieurs au 1^{er} janvier 2004 sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

L'écart calculé entre le coût d'achat des participations acquises (composé du prix d'acquisition et des coûts directement attribuables) et la quote-part de capitaux propres correspondante, est prioritairement affecté aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiés de l'entreprise acquise, de telle sorte que leur contribution au bilan consolidé soit représentative de leur juste valeur. L'écart résiduel positif est inscrit au poste « écarts d'acquisition » et affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises.

Les ajustements des valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de résultats d'expertises ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme un ajustement rétrospectif du goodwill s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition pour les acquisitions intervenues depuis 2008 (mise en place d'IFRS 3R). Pour les acquisitions antérieures à la mise en place d'IFRS 3R, les ajustements de valeurs d'actifs et passifs sont comptabilisés en variation des écarts d'acquisition.

1.11. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, sous déduction du cumul des amortissements et pertes de valeur. Lorsqu'une

immobilisation corporelle est constituée de composants ayant des durées d'utilisation différentes, ceux-ci sont comptabilisés comme des éléments distincts dans les immobilisations corporelles.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaires en fonction de la durée d'utilisation estimée des immobilisations :

- agencements et aménagements : 3 à 10 ans
- matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- mobilier : 5 à 10 ans

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels le Groupe MICROPOLÉ supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et les risques inhérents à la propriété des biens sont considérés comme des contrats de location-financement et font à ce titre l'objet d'un retraitement.

1.12. Dépréciation d'actifs non courants

Le Groupe évalue, à chaque date d'arrêté des comptes, les actifs d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT), telle que définie par la norme IAS 36. Une UGT est définie comme le plus petit groupe d'actifs dont les flux de trésorerie sont largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, l'actif correspondant est ramené à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Une dépréciation comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition ne peut pas être reprise. En revanche, une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif peut être reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Dans cette hypothèse, la valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

1.13. Instruments financiers

Les actifs financiers sont principalement composés de prêts et créances évalués au coût amorti et d'actifs évalués par le biais du compte de résultat.

Les prêts et créances évalués au coût amorti correspondent principalement à des prêts et dépôts-cautionnements à maturité supérieure à 3 mois et à des créances clients et autres débiteurs. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée le cas échéant des coûts de transaction directement attribuables, puis au coût amorti lors de chaque clôture, en application de la méthode dite du taux d'intérêts effectif. Ils font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation et sont dépréciés si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en résultat et peut être reprise si la valeur

recouvrable est amenée à évoluer favorablement sur les exercices suivants.

Les actifs évalués par le biais du compte de résultat sont des actifs que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat. Les principaux actifs du Groupe entrant dans cette catégorie sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ce poste étant constitué de valeurs mobilières de placement de type OPCVM de trésorerie, sans risque à très court terme et facilement cessibles, ainsi que de liquidités sur des comptes courants bancaires.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, dettes financières et les dettes fournisseurs et autres créditeurs.

Les emprunts obtenus auprès des établissements de crédit, principalement pour financer les opérations de croissance externe, sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont classés en « emprunts et dettes financières non courants » ou « emprunts et dettes financières courants » en fonction de leur échéance à plus ou moins d'un an. La charge d'intérêt est constatée dans la rubrique « Coût de l'endettement financier net ».

En application d'IAS 39 et compte-tenu des caractéristiques du contrat d'affacturage, les créances factorisées sont maintenues à l'actif du bilan et le financement de ces dernières figurent en dettes financières courantes.

Les obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) constituent un instrument financier hybride qui, selon la norme IAS 32, doit être scindé en deux composantes :

- la valeur de la composante dette est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs au taux de marché en vigueur à la date d'émission (tenant compte du risque de crédit à l'émission) d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions mais sans option de conversion ;
- la valeur de la composante des capitaux propres est déterminée par différence entre le produit d'émission de l'emprunt et le montant calculé de la composante dette.
- La charge d'intérêt, comptabilisée en charges financières au compte de résultat, correspond à la charge d'intérêt théorique calculée par application du taux d'intérêt effectif à la valeur comptable de l'emprunt. Le taux d'intérêt effectif est déterminé lors de la souscription de l'emprunt et permet de ramener les flux de décaissements futurs au montant initial de la juste valeur de sa composante dette.

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. Le Groupe estime cependant ne pas être exposé de façon

matérielle à ces risques, dans la mesure où l'essentiel des flux opérationnels sont réalisés en euros.

1.14. Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

Les coûts résultants de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque des plans détaillés et formalisés ont été établis et qu'un début de mise en œuvre ou une annonce ont créé une attente chez les personnes concernées. Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés.

Les pertes à terminaison font l'objet d'une provision correspondant aux pertes estimées en fin de projet, diminuées des pertes déjà constatées à l'avancement du projet.

1.15. Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées

Lorsque le Groupe s'attend à recouvrer la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs par sa vente plutôt que par son utilisation, les actifs et passifs de cette activité sont présentés distinctement sur les lignes « actifs destinés à être cédés » et « passifs destinés à être cédés » de l'état de la situation financière. Cet actif net classé comme tel est évalué au montant le plus faible entre la valeur comptable et sa juste valeur c'est-à-dire à son prix de vente estimé, diminué des coûts de la vente. Il ne fait, en conséquence, plus l'objet d'un amortissement. Les éventuelles pertes de valeur et le résultat de cession de ces actifs sont inclus dans le résultat opérationnel du Groupe.

Une activité abandonnée représente, selon la norme IFRS 5, une composante de l'activité du Groupe qui correspond à une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente. La classification comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente.

1.16. Informations sectorielles

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » applicable depuis le 1er janvier 2009, l'information sectorielle est fondée sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs. La Direction du Groupe analyse et mesure la performance de l'activité dans les pays dans lesquels le Groupe est présent. L'analyse géographique permet de suivre la performance du développement commercial et, sur le plan opérationnel et financier, la gestion de la trésorerie et des fonctions support, les politiques d'investissement et de financement opérationnel.

1.17. Retraites et avantages similaires

Les engagements de retraite et assimilés couvrent principalement les indemnités de départ à la retraite en l'absence d'autres avantages postérieurs à l'emploi, du type compléments de retraite ou couverture de frais médicaux.

L'obligation sur les indemnités de départ à la retraite est évaluée à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées (« projected unit credit method »); ces calculs actuariels intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, d'actualisation et de projection des salaires futurs.

Le Groupe a retenu l'option de comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels existants au 1^{er} janvier 2004 en contrepartie d'une diminution des capitaux propres. Les écarts actuariels, relatifs aux ajustements liés à l'expérience et aux effets des changements d'hypothèses actuarielles, apparus depuis le 1^{er} janvier 2004 ne sont pas immédiatement comptabilisés en résultat, en application de la méthode du « corridor » : leur fraction excédant 10% du maximum entre le montant des engagements d'une part, et la valeur de marché des placements d'autre part, est amortie sur la durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

1.18. Paiements en action

Le Groupe a attribué au personnel des options de souscription d'actions qui, lors de leur exercice, donnent lieu à l'émission d'actions nouvelles par augmentation de capital. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2 qui couvre les paiements fondés sur des actions, une charge de personnel est comptabilisée à hauteur de la juste valeur des avantages consentis aux employés au titre des instruments de capitaux propres reçus. Cette charge qui est évaluée à la date d'attribution des options sur la base d'un modèle BINOMIAL (type lattice), est étalée sur la durée d'acquisition des droits.

Des bons de souscription d'actions ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) ont été proposés à des salariés et mandataires sociaux du Groupe dans le cadre du détachement des obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (les « OBSAAR »). Ils donnent le droit de souscrire à des actions MICROPOLE S.A. à un prix d'exercice déterminé lors de leur attribution. La période d'exercice s'étalera de la date d'admission des BSAAR sur le marché d'Euronext Paris en décembre 2009 jusqu'au septième anniversaire de leur date d'émission.

2. Evolution du périmètre de consolidation

MICROPOLE a annoncé en juin 2012 l'acquisition de 100% du capital de la société VELIXIS, une société de services belge spécialisée autour des offres de Business Intelligence, réalisant un chiffre d'affaires de l'ordre de 3,5 millions d'euros. Cette acquisition a été réalisée en numéraire, avec un complément de prix à verser sur 4 ans, lié à des critères de performances en termes de chiffre d'affaires et de rentabilité. La société a été intégrée dans les comptes du Groupe à compter du 1^{er} avril 2012. Le rapprochement avec cette société belge assurera le renforcement de la couverture sectorielle et fonctionnelle (notamment autour des nouvelles

1.19. Actions propres

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé en variation des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres. Inversement, le résultat de la cession éventuelle des actions propres est imputé directement en capitaux propres pour l'effet net d'impôt. La plus ou moins-value ainsi réalisée n'affecte donc pas le compte de résultat de l'exercice.

1.20. Impôts

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est (i) le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et (ii) tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilanciale de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) l'écart d'acquisition non déductible fiscalement, (ii) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et (iii) les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

technologies SAP-HANA) du groupe sur les marchés d'Europe du Nord (Belgique, Luxembourg, et Pays-Bas).

Enfin, le groupe a procédé en décembre 2012 à l'acquisition de Beryl Management SA en numéraire avec un complément de prix à verser sur 4 ans lié à des critères de performances. Société suisse de conseil spécialisée dans le domaine bancaire, Beryl réalise un chiffre d'affaires dépassant le million de francs suisses dans les domaines de la stratégie, de l'organisation d'entreprise et de ses systèmes d'information, ainsi que dans la gestion des risques opérationnels, les contrôles et la sécurité. La société a été intégrée dans les comptes de MICROPOLE à compter du 1^{er} juillet 2012.

2.1. Périmètre de consolidation 2012 et 2011

Pour mémoire, les comptes consolidés au 31 décembre 2012 intègrent l'ensemble des sociétés suivantes :

Sociétés	Pays	Méthode Consolidation	% de contrôle en 2012	% de contrôle en 2011
MICROPOLE	France	Société mère		
MICROPOLE Paris 1	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Paris 2	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Paris 3	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Paris 4	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Paris 5	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Paris 6	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Paris 7	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Paris 8	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Paris 9	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Atlantique	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Rhône-Alpes	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Rhône-Alpes 2	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Méditerranée	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Nord	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Paris 13	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Management	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Paris 15	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Paris 16	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Paris 18	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Paris 19	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Santé (ex Apsalys)	France	IG	100 %	100 %
ISARTIS	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE ERP	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Suisse	Suisse	IG	100 %	100 %
CROSS Systems Suisse	Suisse	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Institut	France	IG	100 %	100 %
OASIS Consultants	Belgique	IG	100 %	100 %
Agence WIDE	France	IG	100 %	100 %
EASTEQ China	Hong-Kong	IG	100 %	100 %
MICROPOLE China	R.P. Chine	IG	100 %	100 %
VELIXIS	Belgique	IG	100 %	-
BERYL Management	Suisse	IG	100 %	-

IG : Intégration globale

La société Alfa Solutions BV, détenue conjointement à 30% par MICROPOLE Suisse, et la société Oasis Consultants Luxembourg, filiale de MICROPOLE, ne sont pas consolidées en raison de l'absence de matérialité des comptes au 31 décembre 2012.

Dans le cadre des acquisitions des sociétés Wide et Easteq, le groupe dispose de contrats avec les

intérêts minoritaires prévoyant des options croisées (combinaison d'options de ventes et achats) ayant pour effet de transférer immédiatement les risques et avantages associés aux titres concernés. Ces éléments ont donné lieu à comptabilisation d'une acquisition ferme et immédiate des titres sous-jacents avec paiement différé.

2.2. Impact sur le bilan de l'évolution du périmètre de consolidation

Les actifs, passifs et passifs éventuels des sociétés acquises en 2012 et 2011, évalués de façon provisoire à leur date d'entrée dans le groupe pendant

la période de douze mois, sont détaillés ci-après et rapprochés avec les flux de trésorerie correspondants :

En milliers d'euros	2012	2011
Immobilisations incorp. et corporelles	54	44
Autres actifs financiers	53	10
Clients et autres débiteurs	901	1 801
Fournisseurs et autres créditeurs	817	1 580
Actifs Nets acquis	192	275
Ecart d'acquisition	3 177	5 596
Dettes sur compléments de prix	2 724	3 574
Décassements sur acquisition périodes antérieures	2 160	895
Total acquisition	2 806	3 192

Dont :

Prix d'acquisition versé en numéraire	581	3 092
Trésorerie des filiales acquises	-63	795

Le goodwill constaté au titre de l'acquisition de Velixis s'explique par les complémentarités d'offre de Velixis et d'Oasis Consultants permettant de couvrir de manière plus complète les besoins du marché belge et par des synergies attendues de l'intégration au sein du groupe. Le goodwill relatif à Beryl correspond à la valorisation de l'expertise dans les domaines bancaires et financiers.

Velixis et Beryl ont contribué respectivement en 2012 à hauteur de 2.900 et 300 milliers d'euros au chiffre d'affaires Groupe. Les contributions de ces entités au résultat net Groupe 2012 ne sont pas matérielles.

2.3. Activités abandonnées

Le groupe a pris la décision en septembre 2012 d'abandonner une ligne d'activité opérationnelle et autonome dédiée à la gestion, à l'installation et au support d'infrastructures et applications Blackberry. Conformément à l'application IFRS 5, le résultat net des

activités abandonnées a été présenté sur une ligne isolée du compte de résultats 2012 et 2011. Enfin, les flux de trésorerie dégagés par l'activité non poursuivie en 2012 et en 2011 ont également été isolés sur une ligne spécifique du tableau de flux de trésorerie.

Le résultat et les flux de trésorerie relatifs aux activités abandonnées se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros	2012	2011
Produits	435	1 240
Charges	-1 043	-1 092
Résultat de la période relatif aux activités abandonnées	-608	148
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation	-608	148
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'investissement	-	-
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités de financement	-	-
Flux de trésorerie relatifs aux activités abandonnées	-608	148

3. Notes relatives au compte de résultat

3.1. Chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

En milliers d'euros	2012	2011
France	89 532	92 129
Autres zones géographiques	30 057	27 462
Total	119 589	119 591

3.2. Charges de personnel

En milliers d'euros	2012	2011
Salaires	54 614	52 385
Charges sociales	24 052	24 531
Païement en actions	-	-
Total	78 666	76 916

3.3. Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	2012	2011
Dépréciation d'actifs	-	-
Perte de valeurs et/ou variation juste valeur des écarts d'acquisition	360	-
Coût d'intégration des sociétés acquises	-492	-397
Autres coûts	-942	-385
Total	-1 074	-782

3.3.1. Autres coûts

Les autres coûts représentent des charges de restructuration, principalement des indemnités de

départ, à caractère non récurrents et individuellement significatives.

3.3.2. Perte de valeur et variation de juste valeur des écarts d'acquisition

La valeur recouvrable des deux groupes d'UGT (France et Autres zones géographiques) a été déterminée en s'appuyant principalement sur les méthodes de flux nets futurs de trésorerie actualisés et de transactions 2012 comparables. La méthode des

flux nets futurs de trésorerie actualisés utilise les projections à 7 ans de flux de trésorerie établies à partir d'estimations et plans à moyen terme. Les prévisions sont fondées sur des plans d'actions par entités et sur les données macroéconomiques fournies par le Syntec Numérique. Au-delà de ces 7 années, les flux de

trésorerie sont extrapolés à partir d'un taux de croissance à l'infini de 2%. L'actualisation de ces flux est effectuée sur la base du coût moyen pondéré du capital (CMPC) après impôt du Groupe à 9%. Le taux de croissance à long terme et les taux d'actualisation résultent d'une moyenne des estimations d'un échantillon représentatif de sociétés d'analyse financière qui utilisent ces indicateurs pour valoriser un panel de sociétés comparables au Groupe.

Ces tests n'ont donné lieu à aucune dépréciation des écarts en 2012 et 2011. Par ailleurs, le management estime qu'aucune modification raisonnablement possible des hypothèses clés (taux d'actualisation, taux de croissance long terme...) utilisées pour le calcul de la valeur recouvrable ne

pourrait conduire à ce que la valeur comptable des UGT soit significativement supérieure à leur valeur recouvrable.

En outre, après la date d'acquisition, les changements d'estimation de la juste valeur des compléments de prix entraînent un ajustement du goodwill uniquement s'ils interviennent dans le délai d'affectation et résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Dans tous les autres cas, les changements de cette juste valeur sont constatés en résultat. Au cours de l'exercice 2012, la juste valeur des prix d'acquisition des sociétés Easteq et Velixa a été ajustée, dégageant un produit de 360 milliers d'euros.

3.4. Produits et charges financiers

En milliers d'euros	2012	2011
Coût de l'endettement financier brut	-440	-435
Moins intérêts incorporés dans le coût des actifs	-	-
Moins produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	67	117
Coût de l'endettement financier net	-373	-318
Autres charges financières	-462	-439
Autres produits financiers	237	161
Total produits et charges financiers	-598	-596

3.5. Impôts sur les résultats

3.5.1. Détail des impôts sur les résultats

En milliers d'euros	2012	2011
Impôts courants	-1 080	-1 493
Impôts différés	0	0
Total	-1 080	-1 493

Depuis 2010, la composante CVAE de la Contribution Economique Territoriale (CET) est classée

en impôt sur le résultat conformément aux pratiques sectorielles.

3.5.2. Analyse de la charge d'impôts

En milliers d'euros	2012	2011
Résultat avant impôts sociétés	1 116	5 213
Impôt théorique (34,43%)	-385	-1 795
Différences permanentes et autres éléments	464	187
Imputation de crédits d'impôt	867	542
Résultats imputés sur déficits reportables préalablement non reconnus		307
Déficits créés sur l'exercice non reconnus	-643	
Différences de taux d'imposition entre pays	-201	342
CVAE	-1 142	-1 071
Autres	-41	-6
Imposition réelle	-1 080	-1 493
Taux effectif d'imposition	96,8%	28,6%

3.6. Résultat par action

Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué par action prend en compte les actions en

circulation et les options sur actions ayant un effet potentiellement dilutif.

	2012	2011
Résultat des activités poursuivies par action (en euros)	0,02	0,13
Résultat des activités abandonnées par action (en euros)	-0,02	0,01
Résultat de base par action (en euros)	0,00	0,14
Résultat utilisé pour calcul du résultat des activités poursuivies (en milliers d'euros)	644	3 572
Résultat utilisé pour calcul du résultat des activités abandonnées (en milliers d'euros)	-608	148
Résultat utilisé pour le calcul du résultat de base par action (en milliers d'euros)	36	3 720
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (en milliers)	25 958	27 100
Résultat des activités poursuivies dilué par action (en euros)	0,02	0,11

Résultat des activités abandonnées dilué par action (en euros)	-0,02	0,01
Résultat de dilué par action (en euros)	0,00	0,12
Résultat utilisé pour le calcul des activités poursuivies en milliers d'euros	644	3 572
Charges d'intérêts sur dette convertible	-	-
Résultat utilisé pour le calcul des activités abandonnées en milliers d'euros	-608	148
Autres		
Résultat utilisé pour le calcul du résultat dilué par action (en milliers d'euros)	36	3 720
Nombre moyen d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat de base par action	25 958	27 100
Actions présumées être émises sans contrepartie (plan d'option de souscription d'actions des salariés, dettes convertibles en action, ...)	4 822	4 822
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat dilué par action	30 780	31 920

Compte tenu de la forte volatilité du cours de l'action, le nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour le calcul du résultat dilué par action tient compte des

BSAAR en vigueur qui ne sont pas dans la monnaie au 31 décembre.

4. Notes relatives au bilan

4.1. Ecarts d'acquisition

En milliers d'euros	2012	2011
Valeur au 1 ^{er} janvier	51 197	45 511
Acquisition de l'exercice	2 656	5 595
Compléments de prix sur acquisitions antérieures à l'exercice	520	-
Cessions	-	-
Ecarts de conversion	23	91
Dépréciation	-	-
Autres	-	-
Valeur au 31 décembre	54 396	51 197

Les écarts d'acquisition par UGT se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros	2012	2011
France	38 798	38 724
Autres zones géographiques	15 598	12 473
Total	54 396	51 197

4.2. Autres immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	2012			2011		
	Logiciels	Frais développement	Total	Logiciels	Frais développement	Total
Valeur brute						
Au 1 ^{er} janvier	1 759	968	2 727	1 768	968	2 736
Augmentations	670	1 007	1 677	26	-	26
Variations de périmètre	-	-	-	17	-	17
Sorties	-	-	-	-61	-	-61
Ecart de conversion	2	-	2	9	-	9
Au 31 décembre	2 431	1 975	4 406	1 759	968	2 727
Amortissements et pertes de valeur						
Au 1 ^{er} janvier	-1 708	-968	-2 676	-1 721	-968	-2 689
Dotations aux amortissements	-104	-	-104	-39	-	-39
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	61	-	61
Ecarts de conversion	-2	-	-2	-9	-	-9
Au 31 décembre	-1 814	-968	-2 782	-1 708	-968	-2 676
Valeur nette						
Au 1 ^{er} janvier	51	0	51	47	0	47
Au 31 décembre	617	1 007	1 624	51	0	51

4.3. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	2012				2011			
	Agenc. & Aménagements	Mat. bureau, info...	Crédit-bail	Total	Agenc. & Aménagements	Mat. bureau, info...	Crédit-bail	Total
Valeur brute								
Au 1 ^{er} janvier	1 581	4 558	542	6 681	1 190	3 976	566	5 732
Augmentations	106	301	35	442	391	892	14	1 297
Variations de périmètre	5	49	-	54	1	27	99	127
Sorties	-	-	-	-	-3	-361	-145	-509
Ecart de conversion	0	6	3	8	2	24	8	34
Au 31 décembre	1 692	4 914	579	7 185	1 581	4 558	542	6 681
Amortissements et pertes de valeur								
Au 1 ^{er} janvier	-529	-3 122	-400	-4 051	-316	-2 815	-444	-3 575
Dotations aux amortissements	-240	-526	-54	-820	-215	-427	-52	-694
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	3	140	100	243
Ecart de conversion	-0	-5	-1	-6	-1	-20	-4	-25
Au 31 décembre	-769	-3 653	-455	-4 877	-529	-3 122	-400	-4 051
Valeur nette								
Au 1 ^{er} janvier	1 052	1 436	142	2 630	874	1 161	122	2 157
Au 31 Décembre	923	1 261	124	2 308	1 052	1 436	142	2 630

4.4. Impôts différés

Au 31 décembre 2012, les impôts différés actifs sont essentiellement constitués de déficits reportables sans limitation de durée pour le Groupe, pour lesquels il a été estimé qu'ils pourront être imputés sur des bénéfices fiscaux futurs. Compte tenu de la

réforme fiscale introduite en 2011 sur le plafonnement des possibilités d'imputation des déficits, le Groupe estime la valeur de ces impôts sur la base des résultats fiscaux anticipés dans ses plans d'actions à moyen terme.

En milliers d'euros	2012	2011
Déficits fiscaux reportables indéfiniment	9 914	8 085
Actifs d'impôts différés total (Taux IS à 34,43%)	3 413	2 784
Actifs d'impôts différés non constatés	1 005	375
Total actifs d'impôts constatés	2 408	2 409

4.5. Clients et autres débiteurs

En milliers d'euros	2012	2011
Créances clients	29 726	34 595
Créances affacturées	11 861	11 702
Autres débiteurs	9 409	7 783
Avances et charges constatées d'avance	1 813	1 334
Total créances clients	52 809	55 414
Les créances clients sont présentées nettes des pertes de valeur	-585	-645

4.6. Capitaux propres

Au 31 décembre 2012, le capital social s'élève à 1.297.895,25 euros pour un nombre total d'actions de 25.957.905 actions de 0,05 euros chacune, entièrement libérées. Les actions pouvant justifier d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double (6.291.075 actions au 31 décembre 2012).

Le groupe conserve en autocontrôle 1 078 248 actions propres (représentant 4,15% du capital) et 79 241 actions auto-détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Différents instruments de dilution potentielle sont récapitulés ci-après :

↳ Caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions

Les options ont été consenties aux salariés de la Société et de ses filiales. Au cours des exercices 2012 et 2011, il n'a été attribué aucune option de souscription

d'actions et aucune option n'a été levée par des salariés. Ces plans sont intégralement provisionnés et n'ont plus d'impact en résultat sur les exercices à venir.

Année de mise en place des plans	Nombre d'actions pouvant être émises	Prix d'exercice de l'option	Nombre d'actions restant à émettre	Année limite de levée des options
2002 - CA du 16 avril 2003	1 670 000	0,8 euro	120 000	2013
2003 - CA du 29 juillet 2003	550 000	1,18 euro	-	2013
Total	2 220 000		120 000	

Les principales données et hypothèses sous-tendant l'évaluation de la juste valeur de ces instruments de capitaux propres sont les suivantes :

	Plan 2002	Plan 2003
Prix de l'action à la date d'attribution en euros	0,94	1,42
Volatilité attendue en %	70%	70%
Taux sans risque en %	3,67%	3,5%
Taux de dividende en %	0%	0%
Durée de vie de l'option (ans)	7 ans	7 ans
Juste valeur des options (en euros)	0,60	0,91

↳ Caractéristiques des bons de souscription ou d'acquisition d'actions remboursables

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 juin 2008, le Conseil d'administration du 14 octobre 2009 a arrêté le principe d'une émission d'une obligation à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables avec maintien du droit préférentiel de souscription (« OBSAAR »). Cette émission a fait l'objet d'une note d'opération visée par l'AMF en date du 20 novembre 2009 sous le n° 09-341. Le règlement prévoyant la livraison des 9 962 OBSAAR au prix de souscription de 803 euros est intervenu le 14 décembre 2009. Le produit brut correspondant à cette émission s'est élevé à 8 millions d'euros, soit 7,7 millions d'euros nets de frais d'émission. La cotation des obligations est intervenue à compter du 16 décembre 2009 sous le code ISIN FR0010827337 pour une maturité de 5 ans avec remboursement annuel au pair. L'émission prévoit des modalités classiques de remboursement anticipé des obligations au gré de la société ou des porteurs, notamment en cas de prise de contrôle de la Société ou sur les cas de défaut.

Elle a donné lieu à la création de 4 702 064 BSAAR au prix unitaire de 0,09 euro. La cotation des BSAAR est intervenue à compter du 16 décembre 2012 sous le code ISIN FR0010827345. Sur la base des demandes de souscription de BSAAR exprimées par les personnes éligibles à l'opération, un nombre total de 1 880 000 BSAAR ont été souscrits par les salariés du groupe, 1 832 384 ont été souscrits par M. Christian Poyau et M. Thierry Létoffé à titre irréductible et réductible et le solde par des actionnaires à titre irréductible.

↳ Dilution

En prenant pour hypothèse que les actions remises lors de l'exercice des instruments énumérés ci-dessus sont exclusivement des actions nouvelles, l'incidence de l'exercice des instruments sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci serait la suivante, sur la base du nombre d'actions composant le capital à ce jour :

	Participation de l'actionnaire sur une base non diluée	Participation de l'actionnaire sur une base diluée
Avant émission des BSAAR	1,00%	0,93%
Après émission des BSAAR	0,86%	0,81%

4.7. Provisions

En milliers d'euros	2011	Dotations	Reprise (utilisée)	Reprise (non utilisée)	Variation périmètre	Div.	2012
Provision retraites	859	146	-	-	-	-	1 005
Provision risques	640	178	375	85	45	-	403
Total	1 499	324	375	85	45	-	1 408
Dont :						2012	2011
Provision non courantes						1 005	859
Provision courantes						403	640

Les principales hypothèses pour le calcul des engagements de retraite et avantages assimilés sont les suivantes :

	2012	2011
Taux d'actualisation en %	3,00%	4,30%
Inflation en %	2,00%	2,00%
Augmentation attendue des salaires	2,00%	2,00%
Probabilité de mortalité	INSEE F2004-2006	TF 00-02

La valeur de l'engagement a varié de la façon suivante au cours de la période :

En milliers d'euros	2012	2011
Obligations au titre des prestations définies au 1 ^{er} janvier	859	805
Coût des services rendus au cours de l'exercice	104	66
Charges d'intérêts sur l'obligation	42	34
Ecarts actuariels	-	-46
Prestations versées aux salariés	-	-
Obligations au titre des prestations définies au 31 décembre	1 005	859

4.8. Endettement financier

En milliers d'euros	2012	2011
OBSAAR part à plus d'un an	1 451	2 928
Emprunts à long terme	7 277	1 962
Emprunts à long terme	8 728	4 890
OBSAAR part à moins d'un an	1 547	1 548
Emprunts à long terme – part à moins d'un an	689	880
Autres dettes financières	291	791
Dettes envers société d'affacturage	9 748	10 353
Dettes financières court terme	12 275	13 572
Endettement financier brut	21 003	18 462

↳ Emprunt obligataire

OBSAAR émise en décembre 2009	2009
Montant émis en milliers d'euros	7 999
Montant amortissement échéance à l'origine en milliers d'euros	1 600
Echéance à l'origine	16 décembre 2014
Taux d'intérêts facial	Euribor 3 mois - 0,44%
Taux d'intérêts effectif (TIE) de la période	3,3%
Intérêts versés sur l'exercice (hors couverture)	-
Coupons courus sur base du TIE	10
Composante dette à l'origine	7 579
Frais imputés dans le cadre de la méthode du TIE	-262
Composante capitaux propres à l'origine	420
Frais imputés selon méthode split accounting	-15

Conformément à la Note 1.13 des annexes, le groupe a déterminé la composante dette de l'OBSAAR en actualisant les cash flows contractuels futurs, actualisés au taux de marché en vigueur à la date d'émission pour une dette classique à échéances semblables (0,71%), auquel s'ajoute une marge « spread » de crédit

pertinent pour des obligations similaires (1,40%). La part inscrite en capitaux propres est obtenue par différence entre le produit de l'émission lié à l'opération et la valeur de la composante dette actualisée dans les conditions ci-dessus.

↳ Analyse de l'endettement financier net

En milliers d'euros	2012	2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 287	14 605
Concours bancaires courants	-214	-766
Intérêts courus non échus	-77	-25
Trésorerie Nette	12 996	13 814
OBSAAR	2 998	4 476
Emprunts bancaires moyen terme	7 966	2 842
Dettes envers société d'affacturage	9 748	10 353
Autres dettes financières à moins d'un an	-	-
Endettement brut	20 712	17 671
Endettement financier net	7 716	3 857

4.9. Fournisseurs et autres créditeurs

En milliers d'euros	2012	2011
Dettes fournisseurs	10 736	10 787
Dettes fiscales et sociales	24 188	24 995
Autres dettes	813	1 322
Dettes sur acquisitions (compléments de prix)	1 257	2 463
Produits constatés d'avance	6 054	6 206
Total autres créditeurs	43 048	45 773

4.10. Informations complémentaires

4.10.1. Informations sectorielles

L'information sectorielle est analysée suivant l'axe géographique pour lequel il existe une mesure de la performance, en particulier au niveau des éléments

constitutifs du besoin en fonds de roulement et des flux de trésorerie :

	2012			2011		
	France	Autres pays	Total	France	Autres pays	Total
Chiffre d'affaires	89 532	30 057	119 589	92 129	27 462	119 591
Résultat Net des activités poursuivies	1 271	-627	644	2 394	1 178	3 572
Total Bilan	107 517	20 923	128 440	107 636	20 153	127 789

4.10.2. Politique de gestion des risques

La société a procédé à une analyse de ses risques. Elle considère qu'il n'y a pas de risques significatifs ou pertinents hormis ceux présentés ci-dessous :

- Les risques juridiques

Le Groupe n'est soumis à aucune réglementation particulière. L'exploitation de son activité n'est subordonnée à aucune autorisation légale, réglementaire ou administrative.

Par ailleurs, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le groupe a connaissance, en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Trois filiales du groupe font l'objet d'un contrôle fiscal en cours au titre des crédits d'impôt recherche des exercices 2009 à 2011. Le Groupe a contesté le rejet par l'Administration fiscale du critère d'éligibilité d'un projet et considère qu'elle dispose d'arguments solides lui permettant de trouver une issue favorable. Une provision a été constituée à hauteur de la meilleure estimation du risque.

- Les risques de taux

Le Groupe est exposé au risque de variation des taux d'intérêts compte tenu de ses financements à court et moyen termes sur une base de taux variables. Aucun instrument de couverture n'a été pris. Si les taux d'intérêt annuels augmentaient de 1%, alors la charge financière annuelle du Groupe augmenterait d'environ 140 milliers d'euros.

- Les risques de change

Le Groupe est exposé à deux types de risques de change, pouvant impacter les états financiers : d'une part, des risques liés à la conversion, pour les besoins de l'élaboration des comptes consolidés, des comptes en devises des filiales consolidées ayant une devise fonctionnelle différente de l'euro et d'autre part, des risques opérationnels sur les flux d'exploitation non libellés en devises de fonctionnement des entités.

L'antériorité des créances clients peut être analysée de la façon suivante :

	2012
Créances non échues et non dépréciées	33 997
Créances échues depuis moins de 60 jours et non dépréciées	5 194
Créances échues depuis plus de 60 jours et non dépréciées	2 396
Créances échues et non dépréciées	7 590
Montants brut des créances dépréciées	585
Pertes de valeur comptabilisées	-585
Valeur nette des créances dépréciées	-
Créances clients nettes des pertes de valeur	41 587

- Les risques de liquidité

Le Groupe veille à maximiser ses flux de trésorerie d'exploitation afin d'être en mesure de financer les investissements nécessaires à son développement et à sa croissance. Outre les emprunts longs terme détaillés en Notes 4.8, le Groupe a recours

Les sociétés facturent quasi exclusivement dans leur monnaie fonctionnelle et supportent donc peu le risque de change. De même, l'essentiel des charges afférentes est libellé dans la devise de fonctionnement. En conséquence, le Groupe a choisi de ne pas mettre en place de politique de couverture du risque de change.

- Les risques de crédit

Selon la norme IFRS 7, le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Les actifs à court et moyen termes qui pourraient par nature exposer le Groupe à une éventuelle concentration du risque de crédit, correspondent d'une part aux placements financiers à court terme et d'autre part aux comptes clients. Les placements financiers à court terme sont essentiellement effectués sur supports monétaires de maturité courte et prennent la forme de valeurs mobilières de placement, gérées par des institutions financières de premier plan et émises par des sociétés ou institutions financières bénéficiant d'une bonne notation accordée par des agences de notation reconnues.

Le Groupe détient par ailleurs des créances sur ses clients. Les créances transférées via le contrat d'affacturage (environ 80% des créances émises) sont garanties intégralement pour la France. Par ailleurs, les clients du Groupe sont équitablement répartis sur plusieurs secteurs d'activité. Les activités des clients du Groupe peuvent être affectées par leur environnement économique et les créances correspondantes s'en trouver affectées par voie de conséquence, mais le Groupe estime qu'aucun de ses clients, aucun des secteurs d'activité, ni aucune des zones géographiques où il opère ne présente un risque significatif d'irrecouvrabilité.

Les 2 plus gros clients du Groupe représentent chacun respectivement environ 4% et 2% du chiffre d'affaires du Groupe. Les 10 premiers clients représentent ensemble 17% du chiffre d'affaires du Groupe.

à une société d'affacturage pour financer son besoin en fonds de roulement.

Les emprunts obligataires et bancaires, souscrits pour une durée de 5 ans, sont assortis de l'engagement de respect par le groupe de covenant financiers habituels. Au 31 décembre 2012, le Groupe

respecte l'intégralité de ces ratios. Les ratios de covenants sont établis de la façon suivante :

En milliers d'euros	Obsaar 2009	Emprunt 2009	Emprunt 2011	Emprunt 2012 Banque A	Emprunt 2012 Banque B
Montant initial dettes	8.000	1.200	2.700	4.000	4.000
Ratio Dette Nette Consolidée sur EBITDA	inférieur à 3	Non applicable	inférieur à 3	inférieur à 3 en 2012 à 2014 et 2,5 pour 2015 à 2017	3,5 en 2012, 3,0 en 2013, 2,9 en 2014, 2,7 en 2015 et 2,5 en 2016
Ratio Dette Nette Consolidée sur Fonds Propres Consolidés	inférieur ou égal à tout moment à 30 %	Non applicable	inférieur ou égal à tout moment à 30 %	Non applicable	inférieur ou égal à tout moment à 30 %

Le groupe finance ses besoins court terme par le biais d'un contrat d'affacturage, sans limitation de plafond auprès du factor et ne dispose pas

■ Information sur la juste valeur des instruments financiers

Le tableau ci-dessous détaille les éléments du bilan évalués à la juste valeur. Les parts d'OPCVM ont

d'autorisation négociée de lignes de financement avec ses banques.

été évalués sur la base du dernier cours connu à la date de clôture (évaluation niveau 1).

En milliers d'euros	Niveau 1	Niveau 2	Total
Actions disponibles à la vente	-	-	-
Parts d'OPCVM disponibles à la vente	4 610	-	4 610
Contrat de change à terme qualifiés de couverture	-	-	-
Actifs évalués à la juste valeur au 31 décembre	4 610	-	4 610
Instruments dérivés	-	-	-
Passifs évalués à la juste valeur au 31 décembre	-	-	-

Conformément aux dispositions d'IFRS 7, le Groupe ne détient pas d'instruments financiers pouvant conduire à un ajustement matériel de la juste valeur des

actifs et passifs financiers par rapport à leur valeur comptable au bilan.

Actifs financiers En milliers d'euros	Prêts et créances	Actifs à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs disponibles à la vente	Total
Créances clients et autres créances	52 809	-	-	-	52 809
Trésorerie et équivalents	-	13 287	-	-	13 287
Autres actifs financiers	1 608	-	-	-	1 608
Total 31 décembre 2012	54 417	13 287	-	-	67 704
Créances clients et autres créances	55 414	-	-	-	55 414
Trésorerie et équivalents	-	14 605	-	-	14 605
Autres actifs financiers	1 482	-	-	-	1 482
Total 31 décembre 2011	56 896	14 605	-	-	71 501

Passifs financiers En milliers d'euros	Passifs à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Autres passifs financiers au coût amorti	Total
Dettes financières à long terme	-	-	8 728	8 728
Dettes liées aux contrats de location-financements	-	-	-	-
Autres dettes financières à court terme	-	-	12 275	12 275
Dettes fournisseurs et autres dettes	-	-	43 048	43 048
Total 31 décembre 2012	-	-	64 051	64 051
Dettes financières à long terme	-	-	4 890	4 890
Dettes liées aux contrats de location-financements	-	-	-	-
Autres dettes financières à court terme	-	-	13 572	13 572
Dettes fournisseurs et autres dettes	-	-	45 773	45 773
Total 31 décembre 2011	-	-	64 235	64 235

■ Les risques actions

L'incidence directe qu'aurait une variation des actions détenues par la Société dans le cadre de ses placements ou d'actions auto-détenues et/ou du contrat de liquidité serait comptabilisée en variation des capitaux propres.

■ Risques liés à l'activité

Le principal risque réside dans l'incapacité (i) de fournir la prestation pour laquelle le Groupe s'est

engagé ou (ii) de la réaliser dans les délais fixés contractuellement. A ce titre, des efforts importants de formation sont prodigués à l'ensemble des personnels sur projets, en particulier pour leur permettre d'approfondir leurs compétences et d'acquérir différents niveaux de certification. Par ailleurs, nombreux sont les projets clients nécessitant de travailler avec des partenaires à l'égard desquels le Groupe peut se trouver en état de dépendance pour l'exécution desdits projets. Le Groupe cible avec soin ses propres

fournisseurs et veille à négocier au mieux les termes et conditions régissant ses relations avec ses partenaires éditeurs, cotraitants ou sous-traitants, dans le cadre des projets. La proportion du chiffre d'affaires consolidé réalisé avec des contrats au forfait sur les deux derniers exercices est de l'ordre de 40%. Aucune perte à terminaison n'a été constatée sur ce type de contrats.

Les systèmes d'information doivent répondre tant aux besoins internes du Groupe qu'aux besoins des clients dans le cadre des services rendus. Afin d'assurer la maîtrise des risques de défaillance de ses systèmes d'information, le Groupe a mis en place un certain nombre de règles de sécurité.

Ces différents risques sont appréhendés par une politique de prévention au niveau des entités

4.10.3. Engagements

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas d'autres engagements que ceux identifiés dans les notes annexes et il n'est pas survenu de faits

■ Contrats de location

Les engagements futurs minimum relatifs aux contrats de location en cours (hors loyers de biens

En milliers d'euros	2012	2011
A moins d'un an	173	205
De un à cinq ans	268	202
A plus de cinq ans	-	-
Total	441	407

■ Droit individuel de formation

Au 31 décembre 2012, le volume d'heures de la part ouverte et non consommée des droits est d'environ

4.10.4. Passifs éventuels

A la date d'arrêté des comptes, il n'existe pas de passif éventuel susceptible d'avoir une influence

4.10.5. Transactions avec les parties liées

■ Entreprises associées

Le Groupe n'exerce aucune influence notable sur des entreprises associées (consolidées selon la méthode de mise en équivalence). Aucune transaction

■ Autres parties liées

Il n'existe aucune transaction non éliminées en consolidation connue avec des parties liées au Groupe au sens de la norme IFRS. Au cours de l'exercice 2012, aucune opération significative n'a été réalisée avec des actionnaires détenant un droit de vote significatif dans le capital de MICROPOLE S.A, des membres des

■ Rémunération des dirigeants

Les dirigeants sont les membres fondateurs du Groupe. Les rémunérations versées au cours de

En milliers d'euros	2012	2011
Rémunérations brutes et avantages en nature	531	498
Charges patronales	194	182
Jetons de présence	50	50
Paiements fondés sur des actions	-	-
Indemnités de fin de contrat	-	-
Total	775	730

Les fondateurs du Groupe bénéficient d'une assurance chômage (GSC) dont les cotisations sont prises en charge par le Groupe, ainsi que d'une

4.10.6. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2012 et la date d'arrêté des

opérationnelles, complétée par une couverture d'assurance au niveau du Groupe. Le Groupe est assuré pour les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile générale et professionnelle pouvant lui incomber en raison de ses activités placées auprès de plusieurs compagnies d'assurances. Les termes et conditions de ce programme, y compris les limites de couvertures, sont revus et ajustés périodiquement pour tenir compte de l'évolution du chiffre d'affaires, des activités exercées et des risques encourus. Il a également souscrit des assurances couvrant les dommages aux biens et les pertes d'exploitation.

Le risque lié au départ d'hommes clés est limité par une organisation en départements répartissant les fonctions opérationnelles sur plusieurs managers.

exceptionnels susceptibles d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe.

capitalisés) au 31 décembre sont les suivants :

53 990 heures. Le Groupe n'a pas constaté de provisions à ce titre dans les comptes.

significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe.

effectuée avec des entreprises associées au cours de l'exercice 2011 n'est recensée.

organes de direction y compris les administrateurs et les censeurs, des entités sur lesquelles un des principaux dirigeants exerce le contrôle, un contrôle conjoint, une influence notable ou détient un droit de vote significatif.

l'exercice sont fixes et se décomposent de la manière suivante :

couverture santé. Ils ne disposent pas d'options de souscription d'actions. Par ailleurs, il n'existe pas de régime type retraite chapeau.

comptes par le Conseil d'administration.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos au 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société **Micropole**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 19 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Olivier BOCHET

Deloitte & Associés

Laurent HALFON

2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2012 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise financière de la zone euro qui est accompagnée d'une crise de liquidité et économique, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition selon les modalités décrites dans les notes 1.12 « Dépréciation d'actifs non courants » et 3.3.2 « Perte de valeur et variation de juste valeur des écarts d'acquisition » de l'annexe aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 1.12 et 3.3.2 de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Comptes sociaux de l'exercice 2012

Compte de résultat

En milliers d'euros	Notes	2012	2011
CHIFFRE D'AFFAIRES	1	101 324	100 888
Autres produits de l'activité			
Achats et sous-traitance	2	-94 339	-94 351
Charges de personnel	3	-1 026	-1 111
Charges externes		-2 980	-2 595
Impôts et taxes		-636	-502
Dotations nettes aux amortissements	4	-686	-524
Dotations nettes aux provisions	4	-4	-29
Autres produits et charges d'exploitation		-973	-1 135
RESULTAT D'EXPLOITATION		680	641
<i>En % du chiffre d'affaires</i>		0,7%	0,7%
RESULTAT FINANCIER	5	17	331
RESULTAT EXCEPTIONNEL	6	6	-172
Impôt sur les résultats	7	74	183
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		795	983

Bilan

En milliers d'euros	Notes	2012	2011
ACTIF			
Total actif immobilisé		52 306	50 104
Immobilisations incorporelles	8	5 336	4 955
Immobilisations corporelles	9	1 801	2 150
Immobilisations financières	10	45 169	43 000
Total actif circulant		87 216	85 572
Clients et autres débiteurs	11/12	77 768	77 025
VMP et Disponibilités		8 169	7 519
Charges constatées d'avance		1 164	855
Charges à répartir		116	173
TOTAL ACTIF		139 523	135 677
PASSIF			
Capitaux propres	13	49 777	48 892
Capital		1 298	1 298
Primes liées au capital social		45 472	45 472
Réserves		131	78
Report à nouveau		1 734	804
Résultat		795	983
Provisions réglementées		347	258
Provisions pour risques et charges	14	10	177
Emprunts et dettes financières	15	16 851	10 623
Fournisseurs et autres dettes	16	68 371	71 842
Produits constatés d'avance		4 515	4 143
TOTAL PASSIF		139 523	135 677

Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros	2012	2011
1 – Opérations d'exploitation		
Résultat net	795	983
Amortissements et provisions	665	529
- Immobilisations incorporelles	94	22
- Immobilisations corporelles	592	502
- Immobilisations financières	147	147
- Provision pour risques et charges	-167	-142
Résultat sur cession d'actifs	-	-2
Coût de l'endettement financier net	-75	-389
Charge d'impôt	-74	-183
Marge brute d'autofinancement	1 311	939
Impôts versés	-	544
Variation du BFR lié à l'activité	-1 001	-2 955
Flux net de trésorerie généré par l'activité	310	-1 472
2 - Flux d'investissement		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-844	-854
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	6
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-2 044	-3 967
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	39	542
Dividendes reçus	-	-
Variation des prêts et avances consentis	-	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-2 849	-4 273
3 - Opérations de financement		
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital	-	-
Sommes reçues lors de l'exercice de stocks-options	-	-
Rachat actions propres	-194	-2 663
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	6 000	4 518
Remboursement d'emprunts	-2 457	-2 314
Intérêts nets versés	-44	-
Autres flux liés aux opérations de financement	-115	-227
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	3 189	-686
Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie nette	-	-
Incidence des variations de principes comptables	-	-
Variation globale de la trésorerie	650	-6 431
Trésorerie au début de l'exercice	7 519	13 950
Variation de la trésorerie	650	-6 431
Trésorerie à la clôture de l'exercice	8 169	7 519

Faits marquants

Aucun événement significatif n'est intervenu en 2012.

Généralités

MICROPOLE S.A. est une société de droit privée constituée le 27 janvier 1994.

Les états financiers au 31 décembre 2012 reflètent la situation comptable de MICROPOLE S.A.

Le Conseil d'administration a arrêté les états de synthèse au 31 décembre 2012 le 8 avril 2013. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'établissement des états financiers préparés conformément au référentiel français implique que MICROPOLE S.A. procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui affectent le montant des actifs et passifs, les notes sur les actifs et passifs potentiels à la date d'arrêté, ainsi

Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés conformément au référentiel français. Les principes comptables suivant ont été respectés à savoir : la continuité d'exploitation, la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, l'indépendance des exercices ainsi que la prudence.

Les états financiers sont présentés en euros, arrondis au millier d'euros le plus proche.

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique.

↳ Principe de conversion

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées au passif du bilan, en ce qui concerne les gains latents et interviennent dans la formation du résultat pour les pertes latentes. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

↳ Actifs incorporels

■ Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou l'élaboration d'une nouvelle offre en vue de la commercialisation de produits logiciels et procédés nouveaux ou améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si la société peut démontrer, notamment, la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. Les frais de développement portés à l'actif sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et peuvent

que les produits et charges enregistrés sur la période. Des changements de faits et de circonstances peuvent amener MICROPOLE SA à revoir ces estimations.

Dans le contexte actuel de forte volatilité des marchés et de la difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques, les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2012 ont été réalisées sur la base de la meilleure estimation possible par la direction de la société à ce jour de l'avenir prévisible et ont été évaluées dans cadre d'hypothèses prenant en compte les effets d'une crise économique dont la durée serait limitée dans le temps.

donner lieu, le cas échéant, à la constatation d'une perte de valeur. Ils sont amortis, selon la méthode linéaire, sur une durée maximale d'utilisation prévue de 5 ans.

■ Autres actifs incorporels

Principalement constitués de fonds de commerce inscrits à l'actif pour leur valeur d'apport. Une provision pour dépréciation est constatée pour tenir compte de la perte de sa valeur.

Les logiciels acquis par la SA MICROPOLE, sont amortis sur des durées allant de douze mois à trois ans selon le mode linéaire.

↳ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire au prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composantes significatives ayant des durées d'utilité différentes, ces dernières sont comptabilisées séparément. Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé.

Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle ne sont comptabilisées à l'actif que lorsqu'elles améliorent l'état de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine. Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaires ou dégressifs (par le biais d'amortissements dérogatoires pour le mode dégressif) en fonction de la durée d'utilisation estimée des immobilisations :

- Agencements et aménagements : 3 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

↳ Instruments financiers

Les actifs financiers sont composés de titres de participation figurant au bilan, à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'usage si celle-ci est inférieure, de prêts et dépôts-cautionnements à maturité supérieure à 3 mois, la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les passifs financiers comprennent les emprunts long terme ainsi que les découverts et crédits bancaires court terme. Les VMP et Disponibilités sont constituées de valeurs mobilières de placement, de type OPCVM de trésorerie, sans risque à très court terme et facilement cessible, ainsi que de liquidités sur des comptes courants bancaires.

La SA MICROPOLE n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières, d'investissement.

La SA MICROPOLE estime cependant, ne pas être exposé de façon matérielle à ces risques dans la mesure où l'essentiel des flux opérationnels est réalisé en euros.

La valeur d'usage des titres de participation pour lesquels il n'existe pas de valeur de référence récente s'apprécie principalement sur la base des perspectives de rentabilité future, reposant sur les prévisions de flux nets de trésorerie actualisés. Une provision pour dépréciation des titres de participation est constatée si la valeur d'usage devient inférieure au coût d'enregistrement des titres.

↳ Clients et autres débiteurs

Les créances commerciales et autres créances sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des corrections de valeur.

↳ Emprunts portant intérêts

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur valeur nominale d'origine.

↳ Provisions pour risques et charges

Elles sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, dont il est probable qu'ils provoqueront une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers par obligation juridique ou implicite, sans contrepartie au moins équivalente de la part de celui-ci et dont le montant peut être évalué avec une fiabilité suffisante, mais dont la réalisation et l'échéance sont incertaines. Les engagements résultant de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque des plans détaillés et formalisés ont été établis et qu'un début de mise en œuvre ou une annonce ont créé une attente chez les personnes concernées. Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés

Notes relatives au compte de résultat

1 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires, réalisé en quasi-totalité en France, correspond à des prestations d'ingénierie, de conseil et d'intégration.

2 - Achats et sous-traitance

En milliers d'euros	2012	2011
Achats et sous-traitance auprès d'entreprises liées	78 799	77 286
Achats et sous-traitance	15 540	17 065
Total	94 339	94 351

Les pertes à terminaison font l'objet d'une provision correspondant aux pertes estimées en fin de projet diminuées des pertes déjà constatées à l'avancement du projet.

Les indemnités légales et conventionnelles de fin de carrière dues aux salariés ne sont pas provisionnées. Ces engagements ne sont pas significatifs compte tenu des caractéristiques des effectifs (âge et ancienneté).

↳ Fournisseurs et autres dettes

Les dettes commerciales et les autres dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

↳ Produits de l'activité

Le chiffre d'affaires et les résultats sur l'ensemble des contrats au forfait s'échelonnent sur plusieurs exercices, qu'il s'agisse de contrats correspondant à la réalisation de prestations intellectuelles ou de systèmes intégrés, sont constatés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux. Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de factures à établir ou de produits constatés d'avance, lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement. Par ailleurs, lorsque le prix de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, intégrant le cas échéant des droits à recette complémentaires ou à réclamations, une provision pour perte à terminaison à hauteur de la différence est constatée. Les prestations relatives à ces contrats figurent au bilan en créances clients ou en comptes rattachés ou en produits constatés d'avance, selon qu'elles ont été facturées ou non.

Le chiffre d'affaires des contrats en régie est pris en compte au fur et à mesure de la réalisation de ces travaux.

Le chiffre d'affaires au titre des prestations de maintenance est constaté au prorata temporis sur la durée du contrat et donne lieu à l'enregistrement de produits constatés d'avance.

Le chiffre d'affaires relatif à la vente de matériels est reconnu lors de la livraison du matériel.

↳ Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend notamment :

- les plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations,
- les produits ou les charges résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et dont on ne s'attend pas à ce qu'elles se reproduisent de manière fréquente ou régulière,
- Les charges de restructuration et d'intégration supportées par la société dans le cadre des opérations de croissance externe.

Le chiffre d'affaires réalisé auprès des entreprises liées s'élève à 20 744 K€ contre 20 923 K€ en 2011.

MICROPOLE confie à ses filiales sous-traitantes la réalisation de l'intégralité des prestations informatiques. Seuls les 2 mandataires de la société sont pris en charge par elle. Les autres postes de charges associés sont également refacturés aux filiales

sous-traitantes (impôts, locaux associés.). En échange, les filiales refacturent l'exécution de la prestation sur la base d'un tarif de marché moyen des ressources affectées aux prestations en fonction du type de mission à effectuer.

3 - Charges de personnel

En milliers d'euros	2012	2011
Salaires	531	544
Charges sociales	495	568
Total	1 026	1 111
Effectif moyen	2012	2011
Cadres	2	2
Non cadres	-	-
Total	2	2

4 - Amortissements et provisions d'exploitation

En milliers d'euros	2012	2011
Dotations aux amortissements	-686	-524
Dotations aux provisions	-4	-29
Reprises des provisions	-	-
Total	-690	-553

5 - Résultat financier

En milliers d'euros	2012	2011
Charges d'intérêts (1)	-332	-299
Dotations aux provisions financières (2)	-58	-58
Autres charges financières (3)	-246	-9
Reprises des provisions financières	-	-
Autres produits financiers (4)	652	697
Résultat financier	17	331

(1) : Le poste charges d'intérêts intègre en 2012 des intérêts sur comptes courants avec les parties liées de 95 K€ et de 84 K€ en 2011.

(2) : Ce poste intègre l'amortissement des frais d'émission d'emprunt enregistré à l'actif du bilan pour 58K€ en 2011 et en 2012

(3) : Une moins-value latente sur les actions propres en portefeuille au 31 décembre 2012 a été constatée dans le poste autres charges financières pour 239 K€.

(4) : Le poste autres produits financiers intègre des intérêts sur comptes courants avec les parties liées de 556 K€ en 2011 et de 622 K€ en 2012.

6 - Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	2012	2011
Charges de restructuration	-	-189
Dotations aux provisions exceptionnelles	-89	-89
Autres charges exceptionnelles	-9	-
Reprises des provisions exceptionnelles	103	105
Autres produits exceptionnels	1	3
Résultat exceptionnel	6	-172

7 - Impôt sur les sociétés

■ Impôt de l'exercice

Une convention d'intégration fiscale intègre les sociétés MICROPOLE et ses filiales. L'exercice se

conclut par une perte fiscale Groupe de -1,8 M€ portant les déficits reportables à fin décembre 2012 à 9,92 M€.

■ Eléments susceptibles d'être à l'origine d'allègements et d'accroissements de la dette future d'impôt de la société

En milliers d'euros	2012		2011	
	Base	Impôt correspondant	Base	Impôt correspondant
Décalage temporaire entre régime fiscal et traitement comptable	136	48	140	48
Plus et moins-value long terme				
Allègements liés à déficits fiscaux reportables	9 914	-3 413	8 085	-2 784
Autres accroissements				
Total		-3 365		-2 736

Taux IS retenu : 34,43%

■ Intégration fiscale

Conformément à la convention d'intégration fiscale, l'économie d'impôt réalisée grâce à l'intégration

fiscale au titre de l'exercice est comptabilisée dans le compte de résultat de la société.

Notes relatives au bilan

8 - Les immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	2012				2011			
	Logiciels	Frais de dévelopt	Fonds commerce	Total	Logiciels	Frais de dévelopt	Fonds commerce	Total
Valeur brute								
Au 1 ^{er} janvier	1 169	484	11 261	12 914	1 155	484	11 261	12 900
Augmentations	475	-	-	475	14	--	-	14
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre	1 644	484	11 261	13 389	1 169	484	11 261	12 914
Amortissements et pertes de valeur								
Au 1 ^{er} janvier	-1 130	-484	-6 345	-7 959	-1 108	-484	-6 345	-7 937
Dot. aux amortissements	-94	-	-	-94	-22	-	-	-22
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre	-1 224	-484	-6 345	-8 053	-1 130	-484	-6 345	-7 959
Valeur nette								
Au 1^{er} janvier	39	0	4 916	4 955	47	0	4 916	4 963
Au 31 décembre	420	0	4 916	5 336	39	0	4 916	4 955

Le fonds de commerce est issu de la fusion avec SPHERIS (7,6 M€) en date du 1^{er} avril 2001. Les flux de trésorerie afférents à cette activité ne sont pas identifiables distinctement. Dès lors, l'approche de la valeur du fonds de commerce de SPHERIS repose sur

une approche qualitative fondée sur le maintien du portefeuille clients spécifiques SPHERIS ainsi qu'aux synergies avec les activités et le portefeuille clients de MICROPOLE. Cette analyse avait conduit à constater une provision complémentaire en 2004 de 2,550 M€.

9 - Les immobilisations corporelles

En milliers d'euros	2012				2011			
	Agenc. et aménag.	Matériel et info	Mobilier	Total	Agenc. et aménag.	Matériel et info	Mobilier	Total
Valeur brute								
Au 1 ^{er} janvier	1 463	2 323	647	4 433	1 108	1 941	520	3 569
Augmentations	109	233	38	380	355	404	127	886
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-137	-	-	-137	-	-22	-	-22
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre	1 435	2 556	685	4 676	1 463	2 323	647	4 433
Amortissements et pertes de valeur								
Au 1 ^{er} janvier	-308	-1 845	-130	-2 283	-122	-1 645	-30	-1 797
Dot. aux amortissements	-207	-274	-111	-592	-186	-216	-100	-502
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	16	-	16
Ecarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre	-515	-2 119	-241	-2 875	-308	-1 845	-130	-2 283
Valeur nette								
Au 1^{er} janvier	1 155	478	517	2 150	986	296	490	1 772
Au 31 décembre	920	437	444	1 801	1 155	478	517	2 150

10 - Les immobilisations financières

En milliers d'euros	2012			2011				
	Participations	Prêts, dépôts et caution.	Actions propres	Total	Participations	Prêts, dépôts et caution.	Actions propres	Total
Valeur brute								
Au 1 ^{er} janvier	55 416	1 126	1 202	57 744	51 483	1 636	910	54 029
Augmentations	2 181	71	584	2 836	3 933	33	2 711	6 677
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-39	-390	-429	-	-543	-2 410	-2 953
Pertes de valeur	-	-	-239	-239	-	-	-	-9
Au 31 décembre	57 597	1 158	1 157	59 914	55 416	1 126	1 202	57 744
Amortissements et pertes de valeur								
Au 1 ^{er} janvier	-14 744	-	-	-14 744	-14 744	-2	-	-14 746
Dot. aux amortissements	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	2	-	2
Sorties	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre	-14 744	-	-	-14 744	-14 744	-	-	-14 744
Valeur nette								
Au 1 ^{er} janvier	40 672	1 126	1 202	43 000	36 739	1 634	910	39 283
Au 31 décembre	42 853	1 158	1 157	45 169	40 672	1 126	1 202	43 000

La valeur d'usage des titres a été déterminée en utilisant les projections à 7 ans de flux de trésorerie (free cash flow) établies à partir d'estimations et plans à moyen terme. Les prévisions sont fondées sur des plans d'actions commerciaux par entités, les données macroéconomiques fournies par le Syntec Numérique. Au-delà de ces 7 années, les flux de trésorerie sont

extrapolés à partir d'un taux de croissance à l'infini de 2%. L'actualisation de ces flux est effectuée sur la base du coût moyen pondéré du capital (CMPC) du Groupe. La moyenne des valeurs recouvrables obtenue sur la base du CMPC et de taux de croissance de la valeur terminale est alors comparée à la valeur comptable des titres.

11 - Créances clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	2012	2011
Créances clients brutes	40 776	41 977
Provision pour dépréciation	-263	-259
Total créances clients	40 513	41 718

12 - Autres créances

En milliers d'euros	2012	2011
Créances fiscales et sociales	10 214	10 519
Fonds de garantie et réserve affacturage	2 113	1 349
Autres créances	25 151	23 668
Provision pour dépréciation	-230	-230
Total autres créances	37 247	35 307

13 - Les capitaux propres

En milliers d'euros	1 ^{er} janvier	Variation de capital	Résultat Net	Autres mouvements	31 décembre
Capital	1 298	-			1 298
Primes liées au capital social	45 472	-			45 472
Réserves	79			52	131
Report à nouveau	804			931	1 734
Résultat	983		795	-983	795
Total	48 636	-	795	-	49 430
Dont :					
Part des minoritaires	0				0
Part du groupe	48 636				49 430

Au 31 décembre 2012, le capital nominal s'élève à 1.297.895,25 euros pour un nombre total d'actions de 25.957.905 actions de 0,05 euros chacune, entièrement libérées.

Le groupe conserve en autocontrôle 1 078 248 actions propres (représentant 4,15% du capital) et 79 241 actions auto-détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité.

14 - Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	2011	Dotation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre / TUP	2012
Provisions pour risques	82	-	-82	-	-	-
Provisions pour risques sur titres	-	-	-	-	-	-
Provisions pour restructuration	95	-	-85	-	-	10
Total	177	-	-167	-	-	10

15 - Endettement financier

En milliers d'euros	2012	2011
OBSAAR	3 199	4 799
Autres dettes financières à long terme	7 863	2 721
Autres dettes à moins d'un an (comptes courants,...)	5 737	3 088
Endettement financier brut	16 799	10 607

■ Trésorerie nette

En milliers d'euros	2012	2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 169	7 519
Intérêts courus non échus	-52	-16
Trésorerie Nette	8 117	7 503

16 - Fournisseurs et autres dettes

En milliers d'euros	2012	2011
Dettes fournisseurs	59 286	62 161
Dettes fiscales et sociales	8 415	8 628
Autres dettes	670	1 053
Fournisseurs et autres dettes	68 371	71 842

17 - Informations complémentaires sur les créances et les dettes

La ventilation des créances et dettes selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance est la suivante :

En milliers d'euros	Montant brut	Echéance < 1 an	Echéance 1 à 5 ans	Echéance > 5 ans
Prêt effort construction	527	-	-	527
Dépôts et cautionnements	632	-	-	632
Créances clients	40 776	40 776	-	-
Créances fiscales et sociales	10 214	10 214	-	-
Réserves affacturage	2 113	2 113	-	-
Autres créances	25 151	25 151	-	-
Créances	79 413	78 254	-	1 159
Obsaar	3 199	1 600	3 199	-
Autres dettes financières	7 863	1 448	5 415	1 000
Dettes fournisseurs	59 286	59 286	-	-
Dettes fiscales et sociales	8 415	8 415	-	-
Autres dettes	670	670	-	-
Dettes	79 433	71 419	7 014	1 000

18 - Engagements

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres engagements que ceux identifiés dans les notes annexes et il n'est pas survenu de faits

exceptionnels susceptibles d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine de la société.

■ Contrats de location

Les engagements futurs minimum relatifs aux contrats de location en cours au 31 décembre sont les suivants :

En milliers d'euros	2012	2011
A moins d'un an	173	205
De un à cinq ans	268	202
Total	441	407

■ Autres engagements

En milliers d'euros	2012	2011
Garanties reçues sur sociétés liées	-	-
Engagements reçus	-	-
Compléments de prix liés à certaines acquisitions de filiales	-2 422	-3 801
Options de ventes accordées aux actionnaires vendeurs	-397	-397
Engagements donnés	-2 819	-4 198

Le montant des créances cédées au factor s'établit à 9 748K€ en 2012 contre 10 353K€ en 2011. Les titres de participations de la société Isartis font l'objet d'un nantissement bancaire. Le montant des indemnités de fin de carrière au 31 décembre 2012,

- Droit individuel de formation

Non applicable

19 - Transactions avec les parties liées

- Rémunérations des dirigeants

Les dirigeants sont les membres fondateurs du Groupe. Les rémunérations versées au cours de

basé sur des hypothèses actuarielles de taux d'actualisation de 3,0%, d'une augmentation de salaires moyenne de 2% et d'un taux d'inflation de 2%, s'élève à 197K€ pour la société.

l'exercice sont fixes et se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	2012	2011
Rémunérations brutes et avantages en nature	531	498
Charges patronales	194	182
Jetons de présence	50	50
Paielements fondés sur des actions	-	-
Indemnités de fin de contrat	-	-
Total	775	730

Les fondateurs du Groupe bénéficient d'une assurance chômage (GSC) dont les cotisations sont prises en charge par le Groupe, ainsi que d'une

couverture santé. Ils ne disposent pas d'options de souscription d'actions. Par ailleurs, il n'existe pas de régime type retraite chapeau.

- Eléments concernant les entreprises liées

En milliers d'euros	2012	2011
Créances clients	24 545	39 436
Autres créances	25 067	23 567
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 262	40 055
Emprunts et dettes financières	5 665	2 905

Les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales.

20 - Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2012 et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

Tableau des filiales et participations

Informations financières	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis non remboursés	Montant cautions & avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice / perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés sur l'exercice
				Brute	Nette					
A - Renseignements détaillés sur chaque titre										
1 - Filiales (détenues à plus de 50%) :										
MICROP. Paris 1	1	344	100	1	1	680	Néant	5 184	81	-
MICROP. Paris 2	1	98	100	1	1	624	Néant	4 458	-125	-
MICROP. Paris 3	1	339	100	1	1	183	Néant	5 123	44	-
MICROP. Paris 4	1	161	100	1	1	243	Néant	4 229	-77	-
MICROP. Paris 5	1	146	100	1	1	-7	Néant	4 166	-63	-
MICROP. Paris 6	1	487	100	1	1	-366	Néant	5 751	62	-
MICROP. Paris 7	1	540	100	1	1	4	Néant	4 288	84	-
MICROP. Paris 8	1	49	100	1	1	650	Néant	3 622	-266	-
MICROP. Paris 9	1	227	100	1	1	398	Néant	3 605	71	-
MICROP. Atlantique	50	265	100	1 212	1 212	551	Néant	6 527	-31	-
MICROP. Rhône	1	595	100	1	1	2 388	Néant	6 253	-173	-
MICROP. Rhône 2	1	50	100	1	1	875	Néant	1 922	11	-
MICROP. Méditerr.	1	110	100	1	1	554	Néant	2 992	-164	-
MICROP. Paris 13	2 044	-2 558	100	46 230	31 630	4 371	Néant	5 014	415	-
MICROP. Manage.	1	285	100	1	1	-2 921	Néant	9 450	233	-
MICROP. Paris 15	1	121	100	1	1	909	Néant	3 960	-137	-
MICROP. Paris 16	1	28	100	1	1	551	Néant	4 421	1	-
MICROP. ERP	10	-471	100	894	750	373	Néant	444	63	-
MICROP. Paris 18	1	-2	100	1	1	1	Néant	-	-1	-
MICROP. Paris 19	1	55	100	1	1	1 557	Néant	3 746	73	-
ISARTIS	100	431	100	3 526	3 526	1 774	Néant	3 917	13	-
MICROP. Santé	25	15	100	353	343	1 058	Néant	1 800	-185	-
MICROP. Nord	1	20	100	1	1	1 133	Néant	2 012	8	-
MICROP. Institut	206	-46	100	1 296	1 296	590	Néant	6 030	-111	-
MICROP. Suisse	82	1 427	100	69	69	5 408	Néant	-	86	-
OASIS Consultants	75	1 540	100	3 601	3 601	-	Néant	5 747	283	-
OASIS Luxembourg	31	-	100	31	31	83	Néant	-	-	-
Agence WIDE	30	116	100	354	354	-187	Néant	795	7	-
MICROP. Maroc	7	-	85	7	7	6	Néant	-	-	-
2 - Participations (détenues entre 10 & 50%) : NEANT										
B - Renseignements globaux sur les titres										
Filiales françaises (ensemble)	2 483	1 405		53 883	39 129	15 986		99 709	-167	-
Filiales étrangères	195	2 967		3 708	3 706	5 497		5 747	369	-

Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe au cours de l'exercice 2012

En milliers d'euros	Deloitte & Associés				Grant Thornton			
	Montant		%		Montant		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
· Emetteur	55	72	50%	50%	55	72	50%	50%
· Filiales intégrées globalement	-	-			82	78	100%	100%
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
· Emetteur	-	-			-	1		
· Filiales intégrées globalement	-	-			-	-		
Sous Total	55	72	30%	33%	137	151	70%	67%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- Juridique, fiscal, social								
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)								
Total	55	72	30%	33%	137	151	70%	67%

Noms, adresses et qualification des contrôleurs légaux

Commissaires aux Comptes titulaires

■ Grant Thornton

Représenté par Monsieur Olivier Bochet, 100 rue de Courcelles, 75017 Paris, nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires le 12 juin 2009

pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de **l'exercice clos le 31 décembre 2014**.

■ Deloitte & Associés

Représenté par Monsieur Laurent Halfon, 185 avenue Charles de Gaulle, BP 136, 92201 NEUILLY SUR SEINE cedex, nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires le 22 juin 2012 pour un mandat de six

exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de **l'exercice clos le 31 décembre 2017**.

Commissaires aux Comptes suppléants

■ IGEC

3 rue Léon Jost, 75017 Paris, nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires le 12 juin 2009 pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de

l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de **l'exercice clos le 31 décembre 2014**.

■ BEAS,

7-9 villa Houssay, 92524 NEUILLY SUR SEINE cedex, nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires le 22 juin 2012 pour un mandat de six

exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de **l'exercice clos le 31 décembre 2017**.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos au 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

• le contrôle des comptes annuels de la société **MICROPOLE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2012 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise financière de la zone euro qui est accompagnée d'une crise de liquidité et économique, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823.9 du code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance. La société évalue annuellement la valeur d'inventaire de ses immobilisations financières et participations selon la méthode décrite dans la note « Méthodes comptables – Instruments financiers » et dans la note 10 « Immobilisations financières » de l'annexe.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes

- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société et, sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues par la société au 31 décembre 2012 et du caractère approprié de l'information donnée en annexe. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi :

- nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.
- nous vous signalons que certaines informations relatives aux conséquences sociales et environnementales de l'activité ainsi qu'aux engagements sociétaux prévues par les articles R.225-105 et R.225-105-1 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport sur la gestion du groupe.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 19 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton

Deloitte & Associés

Olivier BOCHET

Laurent HALFON

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes

de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la

conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à

l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de location gérance du fonds de commerce de la société MICROPOLE Paris 13 au profit de la société MICROPOLE

Le montant de la redevance facturée par la société MICROPOLE Paris 13 à la société MICROPOLE au cours de l'exercice s'est élevé à 1 200 000 euros HT.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 19 avril 2013

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton

Deloitte & Associés

Olivier BOCHET

Laurent HALFON

TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS

PRESENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 JUIN 2013

De la compétence de l'Assemblée Générale ordinaire

Première résolution

*(Approbation des comptes sociaux de l'exercice
clos au 31 décembre 2012 et quitus)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu :

- la lecture du rapport de gestion sur l'activité et les opérations de la Société pendant l'exercice clos au 31 décembre 2012 et sur les comptes dudit exercice,
- et la lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice,

approuve les comptes sociaux, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2012, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître un résultat positif de 795 328 € ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne, aux administrateurs, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

*(Approbation des comptes consolidés de
l'exercice clos au 31 décembre 2012)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion sur l'activité et la situation du Groupe pendant l'exercice 2012 et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés comprenant le bilan et le compte de résultat consolidés ainsi que l'annexe arrêtés le 31 décembre 2012, tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par un résultat positif part de Groupe de 36 000 euros, ainsi que les opérations

traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

(Affectation et répartition du résultat de l'exercice)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et approuvant la proposition du Conseil d'administration, **décide** d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012, soit un résultat positif de 795 328 € de la manière suivante :

- la somme 795 328 euros au compte report à nouveau qui s'élève désormais à 2 529 747 €.

L'Assemblée reconnaît en outre, que les montants des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

En euros	Dividendes
Exercice 2009	Néant
Exercice 2010	Néant
Exercice 2011	Néant

Quatrième résolution

*(Approbation des conventions visées aux articles
L. 225-38 et suivants du Code de commerce)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune nouvelle convention de ce type n'a été conclue.

Cinquième résolution

*(Présentation des conditions de préparation et
d'organisation des travaux du Conseil
d'administration, des procédures de contrôle
interne et de gestion des risques)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil d'administration, joint au rapport de gestion, sur la composition du Conseil d'administration et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société, et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur la partie du rapport du Président consacrée aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques afférentes à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et aux autres informations requises par les dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, prend acte des informations mentionnées dans ces rapports.

Sixième résolution

(Fixation du montant des jetons de présence alloués au Conseil d'administration)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de fixer le montant des jetons de présence destiné à rémunérer les membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2013 à la somme de 70.000 €, à charge pour le Conseil d'administration d'en décider de la répartition.

Septième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Antoine Antoun est arrivé à terme,

décide de le renouveler pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Huitième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'administration de procéder au rachat d'actions de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance

prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour une période de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, du Règlement de la Commission européenne n°2273/2003 du 22 décembre 2003 et du règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 2 595 791 actions.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale mixte du 22 juin 2012 dans sa neuvième résolution.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

1. Intervenir sur le marché à des fins de régularisation du cours des actions de la Société ou d'assurer la liquidité de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
2. Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport sans pouvoir excéder la limite prévue par l'article L. 225-209 alinéa 6 du Code de commerce dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;
3. Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
4. Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
5. Utiliser les excédents de trésorerie ;
6. Régulariser le cours de bourse de l'action de la Société en intervenant systématiquement en contre-tendance.

Les objectifs ci-dessus sont présentés sans préjuger de l'ordre effectif d'utilisation de l'autorisation de rachat, qui serait fonction des besoins et opportunités.

L'Assemblée Générale décide, sous la condition suspensive de l'adoption de la neuvième résolution ci-dessous, que les actions ainsi rachetées pourront être annulées.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique, dans la limite de la réglementation boursière.

L'Assemblée Générale décide que le prix d'achat par action ne devra pas être supérieur à 250% du prix de cotation de l'action au jour de ladite assemblée, hors frais et commissions, et que le prix d'achat par action ne devra pas être inférieur à 50% du prix de cotation de l'action au jour de ladite assemblée, hors frais et commissions.

En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration (avec faculté de subdélégation dans les conditions légales) à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert, conclure tous accords, procéder aux ajustements éventuellement nécessaires et effectuer toutes déclarations et formalités.

De la compétence de l'Assemblée Générale extraordinaire

Neuvième résolution

(Réduction de capital par annulation des actions rachetées)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce :

- **autorise**, sous la condition suspensive de l'adoption de la huitième résolution ci-dessus, le Conseil d'administration à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, par annulation des actions de la Société qu'elle serait amenée à détenir dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital de la Société, par période de 24 mois, étant rappelé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale mixte du 22 juin 2012 dans sa dixième résolution. Cette autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.

- **autorise** le Conseil d'administration à affecter les plus-values ou, le cas échéant les moins-values réalisées, à tout compte de réserves qu'il estimera approprié,
- **décide** que l'excédent du prix d'achat des actions ordinaires sur leur valeur nominale sera imputé sur le poste "Primes d'émission" ou sur tout poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10% de la réduction de capital réalisée,
- **donne** tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à l'effet de procéder à cette ou ces réductions de capital notamment arrêter le nombre d'actions à annuler, constater la réalisation de la ou des réductions de capital, modifier les statuts de la Société, de procéder, le cas échéant, à toutes formalités qu'il estimera nécessaires.

Dixième résolution

(Pouvoir en vue des formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour faire tous dépôts ou publications.

INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

1. Informations générales concernant l'émetteur

Dénomination sociale

La dénomination sociale de la Société est Micropole.

Siège social

91/95, rue Carnot, 92300 Levallois-Perret.

Date de constitution

La Société a été constituée en juin 1987.

Forme juridique

Société anonyme à Conseil d'administration régie par le Code de Commerce et le décret du 23 mars 1967. La Société a été constituée sous forme de société à responsabilité limitée et transformée en société anonyme aux termes d'une Assemblée Générale des actionnaires en date du 30 septembre 1997.

Durée de la Société

99 ans, à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 21 juillet 2086.

Numéro de registre du commerce et des sociétés

341 765 295 RCS NANTERRE

Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, directement ou indirectement en France et à l'étranger :

- la création, la distribution et la maintenance de tout produit informatique,
- et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet social ou tout objet similaire, connexe ou complémentaire.

Lieux où peuvent être consultés les documents relatifs à la Société

Les statuts, procès-verbaux et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société.

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Clauses statutaires particulières

↳ Forme des actions (article 9 des statuts)

Les actions entièrement libérées revêtent la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sous réserve, toutefois, de l'application des dispositions légales relatives à la forme des actions détenues par certaines personnes physiques ou morales.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Toutefois, des certificats ou des documents représentatifs d'actions pourront être créés dans les conditions prévues par la loi.

↳ Assemblées d'actionnaires (articles 22, 23 des statuts)

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou de spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Le droit de participer aux assemblées est subordonné :

- en ce qui concerne les titulaires d'actions nominatives, à l'inscription des actions au nom de l'actionnaire sur les registres de la Société cinq jours au moins avant la date de réunion de l'Assemblée Générale ;
- en ce qui concerne les titulaires d'actions au porteur, au dépôt, cinq jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée générale, dans les conditions prévues par l'article R.225-85 du Code de commerce, aux lieux indiqués par l'avis de convocation, d'un certificat délivré par l'intermédiaire teneur de leur compte, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée générale.

L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint, ou
- voter par correspondance, ou
- adresser une procuration à la société sans indication de mandat,

dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Pour les actions émises depuis moins de deux ans, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent ; à égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix.

Les actions pouvant justifier d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double, chaque action donnant droit à deux voix.

↳ Franchissement de seuils légaux et statutaires (article 11 des statuts)

Outre le respect des obligations légales et réglementaires applicables au franchissement de seuils, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui viendrait à posséder, directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'une ou plusieurs personnes morales qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, un nombre d'actions ou de droits de vote représentant 2,5% du capital ou des droits de vote de la Société ou tout multiple de ce pourcentage et ce, même si ce multiple dépasse le seuil légal de cinq pour cent, devra notifier à la Société le nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège social dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues à l'alinéa précédent chaque fois que la fraction du capital ou des droits de vote détenue devient inférieure à l'un des seuils prévus à l'alinéa ci-dessus.

En cas de non-respect de ces dispositions, les actions excédant les seuils donnant lieu à déclaration seront privées de droit de vote pour toute assemblée générale qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification, si cette privation est demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble ou séparément une fraction du capital ou des droits de vote de la Société au moins égale à la plus petite fraction du capital ou des droits de vote dont la détention doit être déclarée. Cette demande est consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale.

La Société pourra, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à tout organisme habilité, le nom, ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

↳ Bénéfices - Réserve légale (article 31 des statuts)

Le résultat de l'exercice se détermine conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Sur le bénéfice de l'exercice social, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est obligatoirement fait un prélèvement d'au moins cinq pour cent (5%) affecté à la formation d'un fonds de réserve dit "réserve légale". Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu à l'alinéa précédent, et augmenté du report bénéficiaire.

↳ Dividendes (article 32 des statuts)

S'il résulte des comptes de l'exercice, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale, l'existence d'un bénéfice distribuable, l'Assemblée Générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer sous forme de dividendes.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'Assemblée Générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels ces prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes seront prélevés en priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'Administration.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice pourra accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

De la même façon, l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant dans les conditions prévues à l'article L.232.12 du Code de commerce, pourra accorder à chaque actionnaire un acompte sur dividendes, et pour tout ou partie dudit acompte sur dividende une option entre le paiement de l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions.

L'offre de paiement en actions, le prix et les conditions d'émission des actions ainsi que la demande de paiement en actions et les conditions de réalisation de l'augmentation de capital seront régis par la loi et les règlements.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié conforme par le ou les Commissaires aux Comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des présents statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, le Conseil d'administration peut décider de distribuer des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice ainsi que d'en fixer le montant et la date de répartition. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice défini au présent alinéa. Dans ce cas, le Conseil d'administration ne pourra faire usage de l'option décrite aux alinéas ci-dessus.

2. Dividendes

Délais de prescription

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits au profit de l'État (article L.1126-1° du CGPPP).

Politique en matière de distribution

La Société a l'intention d'affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités et n'a, en conséquence, pas l'intention de distribuer des dividendes dans un futur proche. Cette politique avait

Dividendes versés au cours des exercices précédents.

Néant.

été soulignée par la Société lors de l'Introduction en Bourse.

3. Gouvernement d'entreprise

La Société se conforme au code de gouvernement d'entreprise Middlenext pour les valeurs moyennes et petites.

Le Conseil d'administration, réuni en formation plénière, exerce la fonction de comité d'audit, conformément à l'article L.823-20 al. 4 du Code de commerce.

Il y a au sein du Conseil d'administration de MICROPOLE un administrateur indépendant. Aucun administrateur n'a été élu par les salariés.

Aucun censeur n'a été nommé. Il est rappelé que chaque administrateur doit détenir au moins UNE action de la Société.

Conformément à la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques dite NRE du 15 mai 2001, et conformément à l'article L.225-51-1 alinéa 2 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé en date du 4 juillet 2002 de conserver la forme de Société à Conseil d'administration et de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Christian Poyau, Thierry Létoffé, Christine Leonard, épouse Poyau, Sylvie Pastol épouse Létoffé ont été nommés le 12 juin 2009 pour un mandat de 6 ans échéant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Antoine Antoun, administrateur indépendant, a été nommé le 29 juin 2007 pour une durée de six années soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos au 31 décembre 2012 et tenue le 28 juin 2013.

4. Communiqué du 6 mai 2013 relatif au chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2013 (données non auditées)

Micropole, Entreprise de Services du Numérique (ESN), présente en Europe et en Asie, spécialisée dans les domaines de la Business Intelligence, de l'e-Business, de l'ERP et du CRM, a réalisé au premier trimestre 2013 un chiffre d'affaires consolidé de 29,1 millions d'euros, en retrait de 4,3 % par rapport à la même période en 2012.

Ce premier trimestre a été fortement impacté par un effet calendaire défavorable en France (-2 jours) et en Suisse (-3 jours). A nombre de jours ouvrés constant,

Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale de l'émetteur ou chez un client ou chez un fournisseur significatif

Les dirigeants de la Société sont également actionnaires. Aucun dirigeant ne détient d'intérêt dans une société qui détiendrait le contrôle de MICROPOLE, ni chez un de ses clients ou de ses fournisseurs significatifs.

Conflit d'intérêts au niveau des organes d'administration

Il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de quelconque des membres du Conseil d'administration et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs ; il n'existe aucun contrat ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre des organes de direction ou d'administration a été nommé en cette qualité portant sur des opérations ; les règles concernant les restrictions ou interventions des organes de direction ou d'administration portant sur des opérations sur les titres de la société sont celles prévues par la loi.

Intéressement du personnel

Un accord d'intéressement a été signé avec le personnel de MICROPOLE pour la période 2011-2013. L'impact dudit accord sur les comptes 2012 de MICROPOLE figure dans l'annexe aux comptes consolidés.

le chiffre d'affaires de la période aurait été stable par rapport au premier trimestre de l'année passée. Au-delà de ce constat, les moteurs de la dynamique des deux premiers trimestres 2012 et 2013 ont été différents. Le chiffre du premier trimestre 2012 avait été significativement impacté par la forte croissance des effectifs maintenue tout au long de l'exercice 2011. A l'inverse, le 1er trimestre 2013 s'est appuyé sur une forte amélioration des taux d'occupation avec un effectif relativement stable par rapport à celui du dernier trimestre 2012.

A périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires organique sur le premier trimestre s'établit quant à lui à 28,5 millions d'euros.

« En ce début 2013, les indicateurs clés du groupe nous permettent de constater une dynamique positive, avec comme conséquence mécanique la reprise de la croissance des effectifs sur la France,

tendance qui devrait se poursuivre sur le second trimestre. Comme nombre d'entreprises du secteur, dans un contexte économique général toujours peu prévisible, le groupe poursuit son objectif prioritaire de restauration de ses marges », commente Christian Poyau, Président-Directeur Général de Micropole

5. Responsable du document

Attestation du responsable du document

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent

avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes, données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

La lettre de fin de travaux ne contient pas d'observation.

Paris, le 24 juin 2013

Monsieur Christian Poyau

Président Directeur Général de la société Micropole.

6. Responsable de l'information

Monsieur Christian Poyau, Président Directeur Général de Micropole.

91/95, rue Carnot, 92300 Levallois-Perret, FRANCE

Tél. : 33 (0)1 74 18 74 18 - Fax : 33 (0)1 74 18 74 00

7. Calendrier indicatif des publications financières en 2012

Il est précisé que ce calendrier est à titre indicatif et qu'il est susceptible d'être modifié en fonction d'évènements ultérieurs :

Chiffre d'affaires 1^{er} trimestre 2013 : **6 mai 2013**

Chiffre d'affaires 2^{ème} trimestre 2013 : **30 juillet 2013**

Résultats 1^{er} semestre 2013 : **16 septembre 2013**

Chiffres d'affaires 3^{ème} trimestre 2013 : **5 novembre 2013**

Chiffres d'affaires 4^{ème} trimestre 2013 : **6 février 2014**

Comptes annuels clos le 31/12/2013 : **9 avril 2014**

8. Documents accessibles au public

L'ensemble des documents accessibles au public peuvent être consultés au siège social de la société Micropole, 91/95, rue Carnot, 92300 Levallois-Perret ou par voie électronique sur le site internet de la Société : <http://www.micropole.com>

En application de l'article 28 du Règlement (CE) N°809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 établis selon les règles et principes comptables IFRS et le rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos qui figurent dans le document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 juin 2010 sous le numéro D10-0553 en pages 35 et suivantes ;
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et le rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice clos qui figurent dans le document de référence de la Société déposé auprès de

l'Autorité des Marchés Financiers le 22 juin 2010 sous le numéro D10-0553 en pages 55 et suivantes ;

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 établis selon les règles et principes comptables IFRS et le rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos qui figurent dans le document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13 juillet 2011 sous le numéro D11-0688 en pages 50 et suivantes ;
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et le rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice clos qui figurent dans le document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13 juillet 2011 sous le numéro D11-0688 en pages 76 et suivantes.
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 établis selon les règles et principes comptables IFRS et le rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes

consolidés de l'exercice clos qui figurent dans le document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 19 juin 2012 sous le numéro D12-0633 en pages 46 et suivantes

- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011 établis selon les règles et principes comptables IFRS et le rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos qui figurent dans le document de référence de la Société déposé

auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 19 juin 2012 sous le numéro D12-0633 en pages 65 et suivantes.

Les documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de la Société (www.micropole.com) et de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel déposé comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales rubriques requises par le règlement européen n° 809 / 2004 de la Commission du 29 avril 2004.

Législation européenne	N° page du présent document
1. Personnes responsables	
1.1 Personnes responsables des informations	83
1.2 Déclaration des personnes responsables	83
2. Contrôleurs légaux	
2.1 Noms et adresses	74
2.2 Démissions / non renouvellement	
3. Informations financières sélectionnées	
3.1 Présentation pour chaque exercice de la période couverte	7, 45, 64
3.2 Périodes intermédiaires	n.a
4. Facteurs de risque	39, 43, 60
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1 Histoire et évolution de la Société	6, 7
5.1.1 Raison sociale - Nom commercial	80
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	80
5.1.3 Date de constitution - durée	80
5.1.4 Adresse - coordonnées du siège	80
5.1.5 Événements importants dans le développement des activités	8 à 21, 25
5.2 Investissements	
5.2.1 Principaux investissements réalisés	n.a
5.2.2 Investissements en cours	n.a
5.2.3 Investissements futurs	n.a
6. Aperçu des activités	
6.1 Principales activités	11
6.2 Principaux marchés	12 à 19
6.3 Événements exceptionnels	n.a
6.4 Dépendance à l'égard de brevets, licences ou contrats	n.a
6.5 Position concurrentielle	19
7. Organigramme	
7.1 Description du Groupe	22
7.2 Liste des filiales	32 à 35
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1 Immobilisations corporelles importantes	57
8.2 Questions environnementales	36
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1 Situation financière	31 à 36, 46
9.2 Résultat d'exploitation	31
9.2.1 Facteurs influant sur le résultat	n.a
9.2.2 Changement	n.a
9.2.3 Facteurs pouvant influencer le résultat	n.a
10. Trésorerie et capitaux	
10.1 Capitaux de l'émetteur	26, 27, 36
10.2 Flux de trésorerie	47
10.3 Structure et conditions de financement	59, 60, 61
10.4 Restriction à l'utilisation de capitaux	n.a
10.5 Sources de financement nécessaires pour honorer les engagements relatifs aux décisions d'investissement	n.a
11. Recherche et Développement, brevets et licences	35
12. Informations sur les tendances	
12.1 Principales tendances	38
12.2 Événements susceptibles d'influencer les tendances	38

13. Prévisions ou estimations de bénéfices	n.a
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	
14.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	37, 38, 41
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	38, 82
15. Rémunérations et avantages	
15.1 Rémunérations et avantages versés	37, 72
15.2 Montants provisionnés	n.a
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1 Date d'expiration du mandat	37, 38
16.2 Informations sur les contrats de service liant les membres	38, 72
16.3 Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	42
16.4 Conformité de l'émetteur au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	42, 82
17. Salariés	
17.1 Nombre en fin de période, nombre moyen et répartition par fonction	24
17.2 Participations et stock-options	57, 58
17.3 Accord de participation des salariés dans le capital de l'émetteur	38
18. Principaux actionnaires	
18.1 Franchissements de seuil	37
18.2 Détention des droits de vote	27
18.3 Contrôle	n.a
18.4 Accords relatifs au changement de contrôle	n.a
19. Opérations avec les apparentés	37, 72
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 Informations financières historiques	5
20.2 Informations financières pro forma	n.a
20.3 États financiers	45, 64
20.4 Vérification des contrôleurs	44, 63, 75, 76
20.5 Date des dernières informations financières	83, 84
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	82, 83
20.7 Politique de distribution des dividendes	82
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	60
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	n.a
21. Informations complémentaires	
21.1 Capital social	26, 27, 36, 39, 57
21.2 Actes constitutifs et statuts	80
22. Contrats importants	n.a
23. Informations provenant des tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	n.a
24. Documents accessibles au public	83
25. Information sur les participations	32 à 35, 35, 52, 53, 73

MICROPOL 
Driving Distinction